Rapport de gestion du Conseil d'Etat

2021

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

RAPPORT DE GESTION 2021 DU CONSEIL D'ETAT

Partie I
Points forts de l'activité du Conseil d'Etat

Partie II
Points forts de l'activité des départements et de la chancellerie d'Etat

Monsieur le Président du Grand Conseil,
Mesdames les Députées, Messieurs les Députés,
Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint le rapport de gestion 2021 du Conseil d'Etat.

Comme de coutume, la première partie revient sur les points forts de l'activité du Conseil d'Etat, avec pour référence son programme de législature 2018-2023. Pour rappel, ce programme de législature s'appuie sur 24 thèmes déclinés en trois grands chapitres : insertion, interaction et innovation.

La deuxième partie, quant à elle, revient sur les points saillants de l'activité des départements et de la chancellerie d'Etat, par politiques publiques.

Plusieurs événements majeurs ont marqué cette année 2021 pour le canton de Genève.

Au niveau international, le sommet entre les présidents américain et russe, le 16 juin, a constitué le moment phare. Il a rappelé l'importance de Genève en tant que capitale internationale du dialogue.

Au niveau national, le déplacement du Conseil d'Etat in corpore à Berne, le 8 juin, pour déposer le plan d'agglomération de quatrième génération, a souligné l'importance que revêtent les relations confédérales.

Au niveau cantonal, enfin, la présentation du plan climat cantonal renforcé par le Conseil d'Etat in corpore a traduit sa volonté d'être un acteur des transformations sociétales majeures qui nous attendent dans les décennies à venir.

Ces éléments le soulignent : les dossiers structurants n'ont pas été éclipsés, lors de l'année écoulée, par la crise du coronavirus. Toutefois, cette dernière est demeurée bien présente et le Conseil d'Etat a continué de se mobiliser pour permettre aux Genevois et Genevoises de franchir du mieux possible le cap de cette crise sanitaire, économique et sociale.

Nous vous souhaitons bonne lecture et vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Grand Conseil,
Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat
Le Président du Conseil d'Etat, Serge Dal Busco
La chancelière d'Etat, Michèle Righetti

Table des matières

	Conseil d'Etat	4
	Réalisations par politiques publiques	8
A	Autorités et gouvernance	37
B	Etats-majors et prestations transversales	55
C	Cohésion sociale	63
D	Culture, sport et loisirs	77
E	Environnement et énergie	84
F	Formation	94
G	Aménagement et logement	110
H	Sécurité et population	123
I	Impôts et finances	132
J	Justice (Pour cette politique publique, se reporter au rapport d'activité du Pouvoir judiciaire)	
K	Santé	145
L	Marché du travail, commerce	162
M	Mobilité	175
	Organigrammes	179

RG 2021

Rapport de gestion du Conseil d'Etat

Conseil d'Etat

2 juin 2021. À la suite de sa séance hebdomadaire ordinaire, le Conseil d'Etat se déplace in corpore de la rue de l'Hôtel-de-Ville à l'Avenue de la Paix. Destination : l'Organisation météorologique mondiale. C'est dans ce lieu hautement symbolique qu'il présente son plan climat cantonal renforcé. Ses objectifs sont ambitieux, il le sait : le plan - 7 axes, 41 mesures - vise une diminution de 60 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et la neutralité carbone au plus tard en 2050. Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà planifié quelque 300 millions de francs d'investissements supplémentaires par année pour les 10 prochaines années. Si le Conseil d'Etat in corpore est présent, c'est bien parce que la mise en œuvre de ce plan appelle des transformations sociétales majeures et implique l'ensemble des politiques publiques.

« La stratégie climatique s'inscrit dans le cadre de la transition écologique, qui génère une dynamique territoriale positive, crée des richesses locales et des emplois, favorise la réalisation de constructions durables, de circuits alimentaires courts, ou encore le développement d'une économie circulaire », souligne le conseiller d'Etat Antonio Hodgers. Energie, mobilité et consommation concentrent les principaux efforts. « La jeunesse adopte déjà des comportements différents, il s'agit de l'accompagner à chaque étape de formation et de la préparer encore davantage aux nouvelles opportunités professionnelles qui se dessinent », souligne la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta. Le Conseil d'Etat s'engage encore à ce que le plan climat représente une chance pour toutes les catégories de la population et souligne anticiper des changements dont les coûts économiques et sociaux d'une inaction pourraient être extrêmement élevés : effets sur la santé, réduction de la compétitivité des entreprises, dévaluation des portefeuilles d'investissement, etc.

8 juin 2021, soit moins d'une semaine plus tard. Au matin, la voie numéro 4 de la gare Cornavin grouille d'une effervescence inhabituelle. Encore une fois, le Conseil d'Etat est réuni in corpore. Il embarque dans un train, destination Berne. Une cohorte de journalistes le suit dans ce déplacement. Son objectifs déposer la quatrième génération du projet d'agglomération (PA4). Il est accompagné pour ce faire des responsables français et vaudois de la coopération transfrontalière, la conseillère d'Etat chargée du département des institutions et du territoire de l'Etat de Vaud Christelle Luisier Brodard et le président du Pôle métropolitain du Genevois français Christian Dupessey.

Resserrer les liens

L'aménagement de la gare de Cornavin, l'extension du réseau de trams transfrontaliers, et la création de nouvelles pistes cyclables constituent les axes stratégiques de ce plan quadriennal. Les mesures comprises dans le plan affirment le rôle central des infrastructures de transports publics et des mobilités douces pour répondre aux défis quotidiens du territoire tout en préservant les ressources naturelles et en réduisant les nuisances liées au trafic individuel motorisé. Le PA4 s'inscrit donc dans la droite ligne du plan climat cantonal. Dans la foulée, le Conseil d'Etat offre un témoignage d'amitié de Genève à la Confédération, représentée par le vice-président du Conseil fédéral Ignazio Cassis. Puis il s'entretient avec la députation genevoise à Berne.

Ce déplacement permet de resserrer les liens entre Genève et Berne. « Si nous écoutons ce qui se dit sur les relations entre Genève et Berne, nous entendons souvent parler de ce qui nous oppose », dit alors le président du Conseil d'Etat Serge Dal Busco. « Mais si Genève est plus proche de la France voisine que de Berne, notre canton est aussi plus attaché à la Suisse que ce que l'on peut parfois penser. » Il souligne l'importance du dialogue, de l'échange, de la coopération pour travailler sur des objectifs communs et avancer vers un enrichissement mutuel.

La gestion de la pandémie de coronavirus, qui a encore occupé sérieusement le Conseil d'Etat pendant cet exercice 2021, l'a démontré. Il a fallu apprivoiser les rouages délicats du fédéralisme en temps de crise, trouver les subtils équilibres entre le besoin d'une coordination nationale forte et efficace, et celui d'une latitude laissée aux cantons pour prendre en compte les réalités régionales. À Berne et dans les cantons, chacun a dû apprendre, mesurer les vertus de l'écoute mutuelle, de la recherche commune de solutions pragmatiques, toutes ces valeurs si précieuses qui caractérisent la fine mécanique de nos institutions helvétiques et qui nous ont permis de traverser la tempête malgré les vagues plus ou moins fortes et les vents changeants.

Echanges, dialogue, coopération

La crise est devenue synonyme de multiples défis. Pour les entreprises dont la flexibilité a été mise à l'épreuve, qui ont navigué à vue, tenté d'exercer le plus normalement possible malgré les restrictions sanitaires, de survivre malgré les creux budgétaires. Des défis pour les plus petites structures et pour les indépendantes et indépendants dont certains ont douté, craignant de ne pouvoir sauver l'engagement et les sacrifices de toute une vie. Des défis pour les plus jeunes, étudiantes et étudiants, apprenties et apprentis, dont certains, en perte de repères, ne sont plus parvenus à déceler de quoi demain serait fait. Dans toutes ses réflexions, le Conseil d'Etat a gardé ces personnes et ces entreprises à l'esprit; toutes celles et ceux qui ont été frappés de plein fouet par la crise. Leurs préoccupations a guidé son action.

Le Conseil d'Etat s'est mobilisé à de multiples reprises pour sensibiliser les autorités fédérales à la nécessité de débloquer plus d'argent, plus vite. En outre, en janvier 2021, il a adopté un concept global cantonal d'aide aux entreprises; un programme de soutien à l'économie de plus de 250 millions de francs.

Mais cette crise a surtout démontré la nécessité d'agir pour une transition vers une économie post-COVID. Pour l'innovation. Pour saisir les opportunités des nouvelles industries. Pour une conscientisation de l'importance des énergies propres et des enjeux climatiques. Pour la coopération entre nations, ainsi qu'entre secteurs, entre public et privé.

Oui, une fois encore, la lutte contre la pandémie a démontré que face aux défis de notre temps, l'échange, le dialogue et la coopération sont indispensables, entre cantons et Confédération bien sûr, mais aussi avec les pays voisins et l'Union européenne, avec lesquels nos relations doivent demeurer les plus stables possibles.

Ainsi, le Conseil d'Etat a continué, en 2021, à s'engager pour la défense des intérêts et des spécificités de Genève en tant que métropole transfrontalière et ouverte sur le monde auprès des autorités fédérales. Il a multiplié les démarches pour sensibiliser Berne aux enjeux du bassin de vie franco-valdo-genevois. Il a œuvré pour que les déplacements transfrontaliers ne soient pas entravés par les restrictions en matière de voyages internationaux. Passer la frontière, à Genève, c'est un acte du quotidien. Un acte de proximité pour le travail, pour les loisirs, pour entretenir des liens familiaux et sociaux. Ces démarches ont été couronnées de succès : désormais, le concept de bassin de vie ou de région frontalière est accepté par les autorités suisses comme françaises. Il s'est enfin investi pour que les accords en matière de télétravail frontalier soient prolongés, afin de permettre aux nombreuses personnes concernées de pouvoir exercer leur activité depuis leur domicile sans entrave administrative.

Tourné vers le monde

Le Conseil d'Etat s'est aussi activement impliqué - et continuera de s'impliquer activement - pour qu'une solution soit trouvée dans les discussions entre la Suisse et l'Union européenne. Des relations stables et constructives avec l'UE sont indispensables pour Genève, son tissu économique ouvert et innovant, ses institutions académiques, son assise transfrontalière et son statut international.

Un statut international que le sommet du 16 juin entre les présidents américain et russe Joe Biden et Vladimir Poutine a reconfirmé, s'il le fallait. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a favorisé la mise en place de tous les moyens nécessaires - notamment protocolaires et sécuritaires - pour que l'événement puisse avoir lieu dans les meilleures conditions possibles. Il continuera à faire de la Genève internationale l'une de ses priorités.

Ainsi que le démontre ce rapport de gestion, tout au long de l'année 2021, le Conseil d'Etat se sera entièrement engagé à la résolution de problèmes immédiats et concrets auxquels fait face la population genevoise, ainsi qu'à l'avancement de dossiers importants qui permettront de relever les nombreux défis posés au canton.

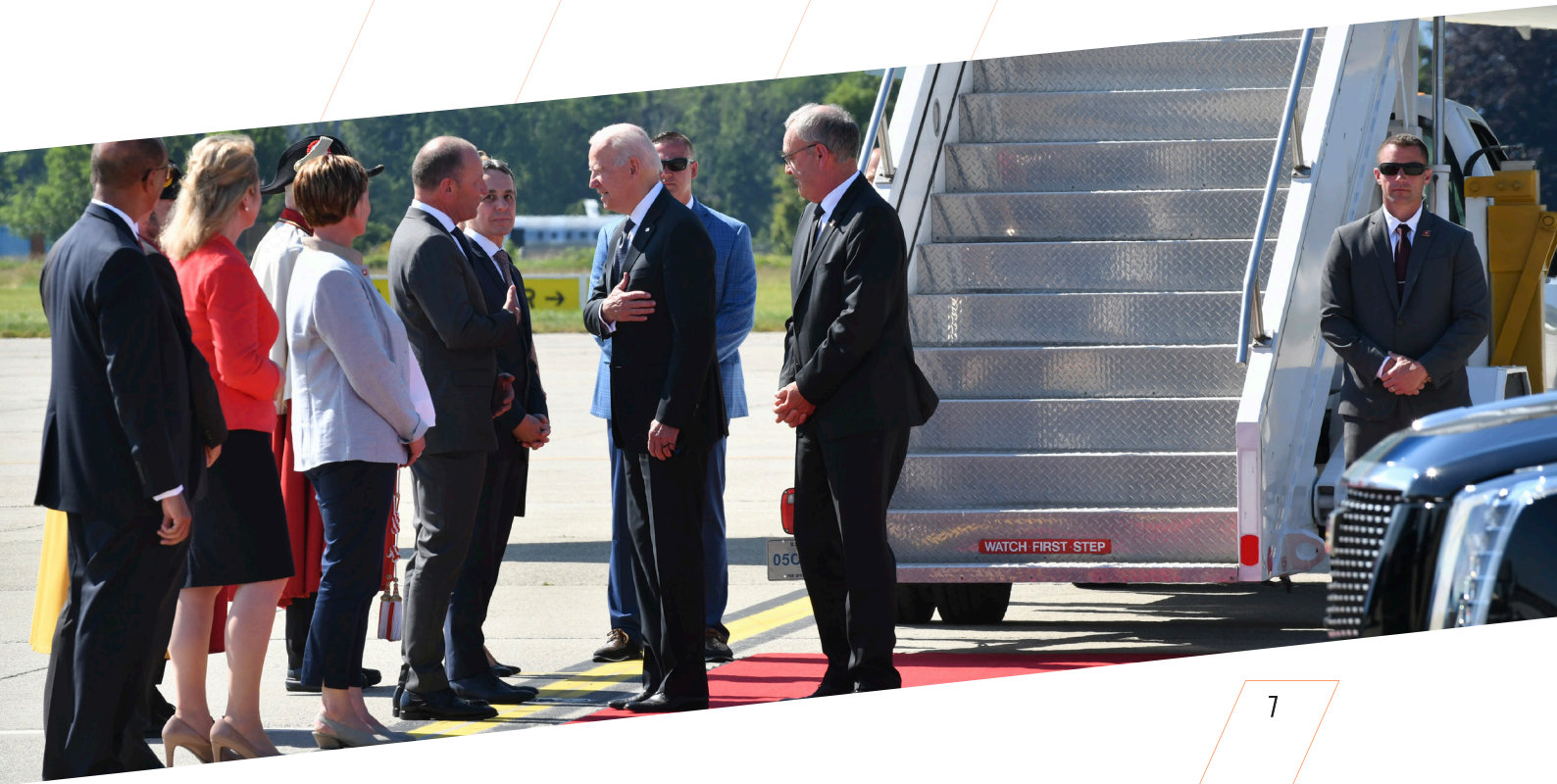

Partie I

Points forts de l'activité du Conseil d'Etat

Insertion

1.1

Le Conseil d'Etat favorise la construction de logements abordables et l'aménagement des quartiers durables

En 2021, le gouvernement a concrétisé ses importantes ambitions en matière de développement de quartiers durables et a poursuivi ses efforts pour lutter contre la pénurie de logements.

Une centaine de plans localisés de quartiers (PLQ) ont été réexaminés sous l'angle de la durabilité. Cette démarche a permis de sauvegarder des surfaces au sol et des arbres, d'améliorer la qualité des espaces publics prévus dans les projets initiaux tout en préservant le patrimoine bâti. Concernant la protection de ce dernier, l'action du Conseil d'Etat s'est concrétisée notamment, dans la commune de Russin, par le classement de la maison de maître sise dans le domaine de la Grand-Cour.

Le canton a par ailleurs poursuivi activement le développement du quartier du PAV, une opportunité majeure pour réaliser la ville durable : économie circulaire, concept énergétique innovant, remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize et développement de la mobilité douce caractériseront ce nouveau pôle urbain. Cette volonté d'évolution de l'urbanisation vers un modèle plus durable se traduit également par la validation du Conseil d'État de la Feuille de route du nouveau plan directeur cantonal (PDCn) à l'horizon 2050.

L'augmentation de 80 millions de francs du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) permettra de plus le financement de nouvelles infrastructures communales publiques nécessaires pour répondre à la densification de certaines communes genevoises. 2021 a marqué également l'adoption de la modification des limites de zones (MZ) « Goutte de Saint-Matthieu » permettant l'installation d'infrastructures indispensables en lien avec le développement urbain de Bernex de manière à suivre son cours sur une base équilibrée entre logements, emplois et zones de verdure.

La politique de construction de logements abordables suivie de près

La pénurie de logements qui continue à frapper le canton touche particulièrement les personnes les plus défavorisées. Ainsi, avec près de 8000 logements en construction fin 2021 et 11,7 % de son parc locatif destiné à des logements d'utilité publique (LUP), le Conseil d'État poursuit ses efforts pour accroître l'offre de logements abordables. Le développement des coopératives a également été favorisé afin d'assurer des loyers raisonnables et plus stables sur la durée. La réforme du processus des autorisations de construire s'est poursuivie avec l'extension du 100% numérique aux demandes définitives (DD) et de démolition (M) en procédure ordinaire permettant ainsi d'améliorer la qualité du processus ainsi que sa rapidité.

"Avec près de 8000 logements en construction fin 2021 et 11,7 % de son parc locatif destiné à des logements d'utilité publique, le Conseil d'État poursuit ses efforts pour accroître l'offre de logements abordables."

1.2

Le Conseil d'Etat innove en matière de politique sociale d'insertion professionnelle

Le renforcement des mesures d'insertion professionnelle constitue un enjeu essentiel pour lutter contre la précarité de la population genevoise, après une année 2020 marquée par la crise COVID et une hausse de 9 % du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, pour atteindre un total de 27'000 personnes.

Réformer le dispositif d'aide sociale

L'effort du Conseil d'Etat s'est ainsi concentré en priorité sur la rédaction d'un avant-projet de loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité, mis en consultation publique à l'automne 2021. Cet avant-projet permet d'amorcer une réforme en profondeur du dispositif d'aide sociale. Une meilleure insertion sociale et professionnelle représente l'un des principaux objectifs de cette réforme. Cet objectif sera concrétisé par une plus grande incitation à la prise d'emploi, un encouragement à la formation et à la reconversion professionnelles, notamment pour les jeunes adultes, par des partenariats renforcés avec le monde de l'économie, ou encore par la réduction de l'endettement des bénéficiaires de l'aide sociale. A titre d'exemple, ces mesures devraient permettre de doubler le taux de sortie pour prise d'emploi cinq ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Accompagner les jeunes sans formation

En outre, le projet pilote d'allocation de préformation (APF) a permis d'accompagner 38 jeunes parmi lesquels 13 ont trouvé un emploi, une formation ou un apprentissage. Ce projet, initié en 2020, consiste en une prestation financière octroyée par l'Hospice général à des jeunes adultes entre 18 et 25 ans sans formation qui s'engagent dans un processus de préformation. Il se poursuivra jusqu'à fin 2023.

Renforcer les chances d'insertion

Dans le cadre de l'Agenda intégration suisse, 494 personnes suivaient des mesures d'insertion au 31 octobre 2021, principalement dans le cadre du programme Horizon académique de l'Université de Genève, dans une formation de base ou professionnelle, ainsi qu'en emploi. L'Agenda intégration suisse est déployé par le Conseil d'Etat afin de renforcer les possibilités de formation et les chances d'insertion professionnelle des personnes réfugiées et admises à titre provisoire, en partenariat avec l'ensemble des organismes spécialisés.

> "Une meilleure insertion sociale et professionnelle représente l'un des principaux objectifs de la réforme en profondeur du dispositif d'aide sociale."

1.3

Le Conseil d'Etat renforce le soutien aux personnes au chômage avec un accent en faveur des juniors et des seniors

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Etat a encouragé l'évolution des mesures de soutien en faveur des jeunes de moins de 25 ans au chômage et sans formation.

Faciliter l'entrée en formation professionnelle

Il a notamment ajusté son dispositif de semestres de motivation (SEMO) pour faciliter l'entrée en formation professionnelle. Dans ce contexte, le gouvernement genevois a privilégié la mixité « jeunes/personnes expérimentées ». Il a également porté une attention particulière à la diversité des activités professionnelles proposées, afin de couvrir l'ensemble des pôles de formation ainsi que l'intégration en entreprise.

Développer les mesures d'encouragement

Durant l'année 2021, l'exécutif cantonal a également favorisé le développement des mesures d'encouragement du potentiel de la main-d'œuvre nationale arrêtées par le Conseil fédéral. En effet, l'évolution démographique à Genève et en Suisse tend, sur les années à venir, vers une augmentation de la part des seniors dans la population active. Parallèlement à ce changement, le marché du travail connaît des transformations sans précédent, comme le développement de l'automatisation, la hausse des exigences en matière de qualifications, l'essor du numérique et la multiplication des relations de travail non salariées, pour ne citer que quelques exemples.

Briser l'isolement, recruter des talents

Pour répondre à ces défis, le gouvernement genevois a mis en place un programme d'un tout nouveau genre, baptisé « Level+ ». Ce projet pilote, soutenu par la Confédération, a pour objectif d'accompagner vers l'emploi les travailleuses et les travailleurs âgés de 50 ans et plus.
Ce programme réunit, pour la première fois en Suisse, des entreprises, des agences de placement, des personnes expertes du marché du travail et des talents de plus de 50 ans en recherche d'emploi. Le tout, dans un espace ouvert, convivial et collaboratif, situé en plein cœur de l'activité économique d'un canton. Le dispositif « Level+ » a été pensé comme un véritable écosystème permettant aux seniors de briser notamment leur isolement et, aux entreprises, de recruter des talents motivés et expérimentés.
Parallèlement, le Conseil d'Etat a donné son feu vert pour impliquer l'administration cantonale dans le projet pilote « Supported Employment » de l'Association des offices suisses du travail (AOST) en faveur des seniors en fin de droit au chômage.

> "Le programme "Level+" réunit, pour la première fois en Suisse, des entreprises, des agences de placement, des personnes expertes du marché du travail et des talents de plus de 50 ans en recherche d'emploi."

1.4

Le Conseil d'Etat systématise l'action policière préventive de proximité, de mobilité et de cybercriminalité

L'impact de la pandémie COVID, qui avait été important en 2020, s'est trouvé réduit en 2021, puisque la police a mené 1'331 opérations visant à s'assurer du respect des règles sanitaires en 2021 (contre 3'567 en 2020). Ces opérations se sont concentrées sur les cinq premiers mois de l'année.

Assurer présence et visibilité

Au total en 2021, la police cantonale a réalisé 16'319 opérations de présence et de visibilité, dont 6'032 opérations de sécurité publique, d'une part dans des lieux et quartiers identifiés par les postes de secteur, d'autre part dans le cadre des contrats locaux de sécurité en collaboration avec les polices municipales.

En matière de mobilité, les thématiques nouvelles ou renforcées ont concerné le contrôle des émissions sonores des véhicules, de la conformité des véhicules « tunés » et des engins relevant de l'e-mobilité (notamment les trottinettes électriques).

Allier prévention et répression

Dans le domaine de la cybercriminalité, l'action répressive et l'action préventive vont souvent de pair. Les enseignements tirés des enquêtes alimentent les actions ciblées de prévention. Le 1er septembre 2021 a été créée la brigade des cyber-enquêtes, qui travaille en étroite collaboration avec la brigade de criminalité informatique (BCI) (forensique technique) et la brigade de renseignement criminel (BRC) (analyse). Environ 2'000 plaintes en lien avec la cybercriminalité sont enregistrées à Genève chaque année. Il est indispensable que les cas puissent être répertoriés dans la base de données intercantonale PICSEL afin de disposer d'une vue d'ensemble aussi exhaustive que possible. Au sujet de la pédocriminalité, le groupe d'investigation numérique en matière de pédopornographie est dédié aux investigations numériques liées à l'exploitation et l'abus sexuel des enfants, dont une partie des tâches porte sur la prévention.

Relayer les campagnes nationales

Sur le terrain, le coordinateur de prévention de la police de proximité a effectué 34 présentations sur le harcèlement et le cyber-harcèlement, dont 25 à l'école primaire. Enfin, la police a relayé sur les réseaux sociaux plusieurs campagnes nationales de prévention (par exemple : attention au partage de *nudes* ou aux escroqueries en ligne et fraudes à l'investissement, notamment en lien avec les crypto-monnaies).

"Le 1er septembre 2021 a été créée la brigade des cyber-enquêtes. Environ 2'000 plaintes en lien avec la cybercriminalité sont enregistrées à Genève chaque année."

1.5

Le Conseil d'Etat promeut la désistance et la réinsertion des personnes détenues

Présenté en 2017, le concept de réinsertion a vu l'ensemble de ses axes se déployer. La volonté est de proposer une approche plurielle destinée à placer la personne détenue au centre du dispositif pour répondre au mieux à ses besoins, avec comme but final la réinsertion, la désistance et la prévention de la récidive.

Former les personnes détenues

Un accent particulier a été mis sur l'accréditation des ateliers en établissement pénitentiaire par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). Pour l'année 2021, 9 ateliers répartis dans 4 établissements ont pu former 28 personnes détenues. Les résultats sont très positifs avec un taux de réussite aux examens de plus de 90 % et les félicitations des expertes et experts des faîtières professionnelles. Le travail sur les nouvelles filières métiers se poursuit avec l'objectif de créer 15 ateliers formateurs d'ici à 2023 dans 6 établissements.

Cerner les besoins spécifiques

La prise en charge socio-éducative des détenues et détenus a été revue par l'office cantonal de la détention (OCD) via le déploiement d'un nouvel outil d'évaluation permettant de mieux cerner les besoins spécifiques des personnes détenues. Cet outil permet un suivi individuel complexe et prévoit une prise en charge groupale pour travailler collectivement sur des thématiques précises. Les agentes et agents de détention continuent à être formés à cette approche interdisciplinaire de prise en charge et de suivi des personnes en détention.

Concernant le volet culturel de la politique de réinsertion, malgré les freins dus à la pandémie de COVID, il est à relever la création, lors du salon du livre, d'un atelier lecture et restitution avec l'auteur dans l'établissement de Champ-Dollon avec un focus particulier sur les détenues femmes.

Favoriser l'économie circulaire

Dans le cadre de la transition écologique promue par le Conseil d'Etat, le déploiement de la démarche d'économie circulaire a été poursuivi entre l'OCD et l'office cantonal de l'environnement (OCEV). La démarche a été présentée dans les communes, en particulier lors de la journée du développement durable à Choulex.

Des groupes de travail ont été créés, traitant notamment de la gestion des déchets, la mobilité, le lien avec les communes et la communication. Les travaux ont démarré sur un plan de mobilité des infrastructures de Puplinge, la mise en place d'une station de vélo partagée, l'étude pour la création d'un nouvel atelier formateur agricole en milieu ouvert et la suppression de plastique jetable dans les établissements.

> "La prise en charge socio-éducative des détenues et détenus a été revue via le déploiement d'un nouvel outil d'évaluation permettant de mieux cerner les besoins spécifiques des personnes détenues."

1.6

Le Conseil d'Etat promeut l'égalité et la lutte contre les violences de genre

En 2021, le Conseil d'Etat a décidé de créer une nouvelle prestation proposant un accompagnement social adapté, mobile, et de court terme, aux personnes victimes de violences domestiques hébergées temporairement en hôtel ou par des proches. La mise en œuvre de ce projet pilote, appelé *Service externe de soutien (SES)*, a été confiée à une association du réseau, pour une durée d'un an. Le suivi du projet est assuré par le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV). Cette initiative découle des expériences réalisées pendant le semi-confinement de 2020, ainsi que des besoins exprimés par le réseau d'accompagnement des victimes de violences domestiques.

Améliorer la protection

La mise en œuvre de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence s'est poursuivie en 2021, par les travaux menés au sein d'un groupe de travail interdépartemental constitué à cet effet en 2020. Ces améliorations comprennent notamment la possibilité pour le ministère public ou le tribunal de suspendre une procédure pénale, voire d'ordonner à la personne prévenue de suivre un programme de prévention de la violence pendant la suspension de la procédure (art 55a CP). Un premier rapport sur le dispositif mis en œuvre a été rendu en 2021. Les travaux ont aussi permis de préparer l'entrée en vigueur au niveau cantonal, le 1er janvier 2022, des dispositions de l'art. 28c du Code civil, permettant la surveillance électronique d'une interdiction de périmètre ou de contact en cas de violence.

Ces différentes mesures s'inscrivent dans la volonté du Conseil d'Etat de prévenir les violences et protéger les victimes.

Promouvoir l'égalité dans l'administration

Enfin, le Conseil d'Etat a adopté le rapport intermédiaire de mi-législature relatif au plan d'action cantonal destiné à promouvoir l'égalité au sein de l'administration cantonale genevoise.

> "Le Conseil d'Etat a décidé de créer une nouvelle prestation proposant un accompagnement social adapté, mobile, et de court terme, aux personnes victimes de violences domestiques hébergées temporairement en hôtel ou par des proches."

1.7

Le Conseil d'Etat renforce l'accès au service public pour toutes et tous

La crise sanitaire et sociale liée à l'épidémie de COVID-19 a accentué la problématique du non-recours aux prestations sociales, principalement en raison du fait que de nouveaux publics (personnes indépendantes, en emploi, etc.) ont subi une détérioration de leur situation financière.

Faire circuler l'information

Pour éviter la précarisation de ces personnes en renforçant leur accès aux droits sociaux, le Conseil d'Etat a poursuivi, en 2021, le projet pilote initié à l'automne 2020 de Bureau d'information sociale (BiS), en partenariat avec plusieurs communes, l'Hospice général et le secteur associatif. Ce guichet unique, destiné à l'ensemble des habitantes et des habitants du canton de Genève qui se trouvent dans une situation sociale, financière ou psychologique difficile, a été déployé dans six lieux répartis sur le territoire cantonal. Il a accueilli 1'300 personnes.

Développer les outils

L'année 2021 a également été marquée par le lancement et la diffusion d'un questionnaire en ligne d'éligibilité aux prestations sociales. Il permet à toute personne qui le souhaite d'évaluer son éligibilité à des prestations sociales cantonales soumises à condition de revenu. Tout comme le BIS, ce nouvel outil pratique et facile d'accès permet de lutter contre le non-recours en informant les personnes vivant à Genève avec un revenu modeste des diverses prestations sociales cantonales, telles que des subsides d'assurance-maladie, des prestations complémentaires ou de l'aide sociale par exemple.

Simplifier les accès

Enfin, le Conseil d'Etat a mis en œuvre les lois 12723 et 12836 votées par le Grand Conseil. Un dispositif d'accès simplifié permet aux personnes impactées par la crise COVID d'accéder facilement à ces prestations exceptionnelles d'indemnisation pour perte de revenu et d'aide financière dédiées à la population genevoise.

> « L'année 2021 a été marquée par le lancement et la diffusion d'un questionnaire en ligne d'éligibilité aux prestations sociales, outil pratique et facile d'accès qui permet de lutter contre le non-recours. »

1.8

Le Conseil d'Etat renforce la loyauté dans les relations au travail

Le canton de Genève se distingue par un consensus très large en faveur d'une politique offensive de contrôle de son marché du travail. L'Etat et les partenaires sociaux sont unanimes en matière de lutte contre la sous-enchère salariale et le travail au noir et, partant, dans leur engagement en faveur d'une concurrence loyale.

Mettre en œuvre le salaire minimum

Dans ce contexte, le gouvernement genevois a présenté son mécanisme de mise en œuvre du salaire minimum cantonal entré en vigueur le 1er novembre 2020. Le dispositif d'application est avant tout le fruit d'un dialogue avec les partenaires sociaux. Il a également fait l'objet de plusieurs arbitrages de la part de l'Etat.

Durant l'année 2021, les autorités cantonales ont redoublé d'efforts pour accompagner les partenaires sociaux et les entités employeuses dans la mise en œuvre du salaire minimum. Des séances de formation ont notamment été organisées sur le sujet et une calculette est désormais à disposition, permettant de connaître le montant du salaire minimum applicable en fonction du temps de travail et de l'année de référence.

Promouvoir une concurrence loyale

Le Conseil d'Etat a par ailleurs pris connaissance du bilan effectué cinq ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). Il a constaté qu'un dispositif de régulation de ce secteur, devant pour l'heure faire l'objet d'adaptations et de simplifications, est indispensable au vu de l'importante densité et la grande diversité des établissements publics dans le canton de Genève.

L'exécutif genevois a ainsi identifié les enjeux principaux de la future révision de la LRDBHD, afin d'améliorer la cohabitation au sein et autour des établissements, renforcer la protection des personnes salariées et promouvoir une concurrence loyale. Cette révision vise également à clarifier la répartition des compétences entre le canton et les communes et à simplifier le dispositif applicable. Le projet sera élaboré, courant 2022, sur la base d'une consultation ciblée des différentes autorités ainsi que des parties prenantes externes concernées.

"Durant l'année 2021, les autorités cantonales ont redoublé d'efforts pour accompagner les partenaires sociaux et les entités employeuses dans la mise en œuvre du salaire minimum."

Interaction

2.1

Le Conseil d'Etat détermine la nouvelle fiscalité des entreprises

La lutte contre le transfert artificiel des bénéfices des multinationales à l'étranger a franchi une nouvelle étape en 2021. 137 pays, dont la Suisse, ont adhéré au projet BEPS *(Base Erosion and Profit Shifting)* de l'OCDE afin de s'adapter aux défis fiscaux soulevés par la transformation numérique de l'économie.

L'approche retenue est basée sur deux piliers. Le premier pilier prévoit de nouvelles règles relatives à la répartition des bénéfices des entreprises entre leur pays de résidence et ceux où elles vendent leurs services ou leurs produits. Seules les entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires annuel mondial est supérieur à 20 milliards d'euros et dont la rentabilité est supérieure à 10 % sont concernées. Le second pilier vise à introduire différentes règles qui garantiront, au niveau international, une imposition minimale de 15 % pour les entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires annuel consolidé est d'au minimum 750 millions d'euros. Peu d'entreprises devraient être touchées au niveau suisse par le premier pilier. En revanche, le second pilier devrait concerner quelques centaines d'entreprises à Genève.

Cette réforme pourrait avoir des conséquences négatives en termes d'attractivité de la place économique suisse puisque le taux d'imposition en est une composante essentielle. Par conséquent, le Conseil d'Etat suit attentivement les développements relatifs au projet de l'OCDE. Notre canton participe activement tant au niveau politique que technique aux travaux en cours au niveau national. Concernant le calendrier, il est attendu que le Département fédéral des finances élabore d'ici au premier trimestre 2022 des propositions à l'intention du Conseil fédéral, étant précisé que le Cadre inclusif a pour objectif une entrée en vigueur en 2023.

"Le Conseil d'Etat suit attentivement les développements relatifs au projet de l'OCDE. Notre canton participe activement aux travaux en cours au niveau national."

2.2

Le Conseil d'Etat veille à renforcer les compétences communales et à prévoir une répartition plus équitable des charges et des ressources

En 2021, le Conseil d'Etat a poursuivi ses négociations avec les exécutifs communaux en vue d'une participation accrue des municipalités à l'exécution et au financement des tâches publiques.

En septembre 2020, joint au projet de budget 2021, le Conseil d'Etat avait déposé un projet de loi visant à impliquer les communes les plus aisées dans le financement d'une partie du coût des prestations sociales (PL12782). Ce PL aurait conduit à une participation communale d'environ 45 millions de francs par an (soit environ 2 %) au coût de la politique sociale au sens large. Ce texte suscitant une forte opposition des communes, la commission des finances l'a gelé afin de permettre au Conseil d'Etat de négocier le transfert de charges impliquant des compétences.

Dans le cadre d'un protocole d'accord avec l'Association des communes genevoises (ACG), la délégation du Conseil d'Etat aux communes a donc rencontré durant l'année 2021 le bureau de l'ACG sur un rythme bimestriel. Pour de meilleures chances de réussite, il a priorisé le travail sur les transferts évoqués par l'ACG, en particulier celui de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), avec pour objectif de présenter un projet de loi au Grand Conseil à l'automne. Celui-ci devait permettre d'atteindre, dès 2022, une contribution communale de quelque 20 millions de francs. Cependant, le Grand Conseil a décidé de renvoyer son examen en commission des affaires sociales.

Pour autant, le Conseil d'Etat n'a pas sollicité le dégel du PL 12782. Dans ce contexte, il a fait réaliser une expertise indépendante démontrant que ce projet de loi, contrairement aux craintes exprimées par l'ACG, n'affecterait en rien les mécanismes de péréquation intercommunale. Il a par ailleurs invité l'ACG à reprendre le travail en 2022 pour donner une nouvelle chance au chantier visant à renforcer l'implication des communes dans les tâches publiques.

> "Le Conseil d'Etat a poursuivi ses négociations avec les exécutifs communaux en vue d'une participation accrue des municipalités à l'exécution et au financement des tâches publiques."

2.3

Le Conseil d'Etat concrétise le changement d'échelle en matière de mobilité

Comme en 2020, le monde des transports publics a subi de plein fouet les effets financiers de la pandémie en raison d'une fréquentation en berne au gré des vagues sanitaires successives.

Toutefois, si le nombre d'usagères et d'usagers des TPG a stagné autour des 80% d'août à fin novembre par rapport à 2019, le Léman Express (LEX) a dépassé quant à lui toutes les prévisions avec près de 50 000 passagères et passagers quotidiens. Après un premier semestre marqué par la crise sanitaire, le manque de personnel et des problèmes techniques sur sa flotte, le LEX connaît ainsi un succès prometteur. Cela est de bonne augure pour affronter les défis de la transition climatique, qui imposeront une diminution de 40 % du trafic individuel motorisé sur le territoire cantonal à l'horizon 2030, rendant indispensable un report modal massif vers les transports collectifs et la mobilité douce.

Pour mettre en œuvre cet enjeu phare du plan climat cantonal renforcé, le Conseil d'Etat a augmenté les investissements prévus sur 2022-2031 de 23 %, avec un total de 3,4 milliards consacrés à la mobilité.

Concrétiser la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée

L'année 2021 a du reste vu se concrétiser toute une série de mesures allant dans le sens de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), dotée d'une nouvelle feuille de route. Un règlement encourageant les plans de mobilité d'entreprise a été adopté, le U Lacustre routier et cyclable a été mis en service et l'accès à la zone de Bel Air et ses artères connexes est provisoirement réservé aux transports professionnels, aux côtés des mobilités durables. Le nouveau plan d'actions de la mobilité douce et sa loi de financement spécifique ont été votés par le Grand Conseil. Une nouvelle stratégie du stationnement visant à supprimer les pendulaires des parkings de l'Etat, tout en favorisant les habitants et les visiteurs, a également pu être déployée. Après une large consultation, une stratégie de réduction des vitesses, en lien avec l'assainissement du bruit routier, va pouvoir améliorer progressivement dès 2022 la qualité de vie de nombreux habitantes et habitants de notre canton.

Développer les infrastructures

Des étapes importantes ont pu être franchies dans les études de dossiers stratégiques tels que le futur bus à haut niveau de service Vernier-Genève, le tram des Nations, le barreau de Montfleury, la gare souterraine et le futur pôle Cornavin.

Enfin, en termes d'infrastructures, 2021 a vu se réaliser le percement du tunnel des Nations, la requalification de la route Suisse à Versoix, le nouveau réseau de voirie pour le quartier émergent de Belle Terre à Thônex, des P+R provisoires à Trèfle-Blanc et à Bernex-Vailly en lien avec la nouvelle extension du tram 14, ainsi que le lancement des travaux pour la prolongation du tram 15 en direction de St-Julien jusqu'à la zone industrielle de Plan-les-Ouates.

> "Pour mettre en œuvre la diminution du trafic motorisé prévue par le plan climat cantonal renforcé, le Conseil d'Etat a augmenté les investissements prévus sur 2022-2031 de 23 %, avec un total de 3,4 milliards consacrés à la mobilité."

2.4

Le Conseil d'Etat relance les relations entre secteur public et privé dans la santé et renforce les collaborations régionales

En 2021, le Conseil d'Etat a encore veillé à collaborer avec tous les acteurs en présence, publics et privés, pour assurer la meilleure réponse possible aux besoins de la population. Il a renforcé la collaboration intercantonale mais également transfrontalière pour faire tomber les barrières qui entravent l'accès aux soins transfrontaliers. Ainsi les infrastructures peuvent être exploitées de manière optimale pour le plus grand profit des personnes habitant la région.

Engager les partenaires

La réponse face à la pandémie de COVID-19 a traduit cette volonté, en 2021 comme en 2020. Le canton de Genève s'appuie sur un bon réseau hospitalier qui a permis une fédération exceptionnelle du public et du privé pour faire face à la crise. Le défi important que représentait la campagne de vaccination contre le COVID-19 a également pu bénéficier de partenaires, privés comme publics, très engagés et réactifs.

Etendre la participation du privé

L'appel d'offres mené en 2021 pour les prestations de réadaptation stationnaire devrait permettre d'étendre en 2022 la participation d'acteurs privés à la couverture des besoins en soins des Genevois et Genevoises, quelle que soit leur classe d'assurance.

Dans le domaine de la santé numérique, un comité cantonal eHealth, composé des représentants et représentantes de toutes les institutions membres de la commission cantonale du réseau de soins (CCRS), continue d'être un canal de communication et une plateforme d'échange privilégiée autour des projets de santé numérique. Elle joue notamment un rôle important dans la gestion du changement et la promotion du nouveau dossier électronique du patient CARA auprès des partenaires publics et privés.

"Le défi important que représentait la campagne de vaccination contre le COVID-19 a pu bénéficier de partenaires, privés comme publics, très engagés et réactifs."

2.5

Le Conseil d'Etat anticipe le vieillissement de la population et intensifie la prévention

Le canton de Genève a supprimé une quinzaine de chambres doubles dans les établissements médico-sociaux (EMS). Parallèlement, 8 nouveaux lits de court-séjour ont été créés. Des projets d'augmentation de lits de long-séjour sont prévus en 2022 et 2023, en réponse aux besoins identifiés dans la planification sanitaire cantonale 2020-2023. 48 logements en immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) ont été créés avec l'ouverture d'une nouvelle structure. Le canton poursuivra l'accompagnement des projets de construction d'EMS et de structures intermédiaires pour répondre aux besoins des personnes âgées qui souhaitent vivre le plus longtemps possible chez elles.

Appliquer la politique de maintien à domicile

Le programme de coordination gériatrique de la prise en charge entre acteurs publics et privés au bénéfice de la patientèle âgée fragile (COGERIA) est entré dans une étape de déploiement progressif. Il évoluera vers une phase d'exploitation pérenne.

Genève conduit plusieurs programmes dont les objectifs découlent de la politique de maintien à domicile. Ils s'adressent à la fois aux aînées et aux aînés ainsi qu'à leurs proches : le programme cantonal de développement des soins palliatifs 2020-2023, avec la création d'une formation dédiée aux médecins de premier recours et la professionnalisation de l'association Palliative genève; le programme de soutien aux proches aidants, avec les travaux de mise en œuvre d'une plateforme collaborative de relève à domicile et la création d'un espace de parole par visioconférence; le plan cantonal Alzheimer, avec la mise en œuvre d'une formation dédiée aux professionnelles et professionnels des domaines de la santé et du social.

Promouvoir le mouvement

Conformément au plan cantonal de promotion de la santé et de prévention, l'Etat de Genève poursuit ses actions pour encourager les personnes âgées à entretenir leur santé en promouvant le mouvement sous toutes ses formes, en travaillant sur les déterminants de la qualité de vie et en luttant contre l'isolement social, notamment contre ses conséquences sur la santé.

"Le canton poursuivra l'accompagnement des projets de construction d'EMS et de structures intermédiaires pour répondre aux besoins des personnes âgées qui souhaitent vivre le plus longtemps possible chez elles."

2.6

Le Conseil d'Etat soutient l'enfance et la jeunesse

Pour répondre à de nouveaux enjeux de société tels que les changements de modèles familiaux, les effets de la séparation parentale, le soutien à la parentalité, la politique cantonale pour soutenir l'enfance et la jeunesse doit s'adapter. La protection de l'enfance constitue dans ce cadre une mission prioritaire et sensible.

Harmoniser la protection de l'enfance et de la jeunesse

Initiés en 2020, les travaux pour faire évoluer le dispositif de protection des mineures et mineurs se poursuivent. Ce projet d'envergure nommé HARPEJ (Harmonisation de la protection de l'enfance et de la jeunesse) comprend 4 axes définis pour renforcer et améliorer ce dispositif, dans l'intérêt des enfants, des parents et des professionnelles et professionnels. Il vise une transformation des approches en matière de soutien à la séparation parentale; l'amélioration de l'évaluation de l'enfant en danger; l'adaptation de l'offre de protection dont les placements et les mesures ambulatoires de type action éducative en milieu ouvert (AEMO); la révision du fonctionnement et du rôle du service de protection des mineurs.

Les travaux menés dans ce projet s'appuient sur la complémentarité des points de vue : le croisement des regards entre personnes professionnelles et bénéficiaires doit permettre d'analyser objectivement le fonctionnement existant et d'identifier les points d'amélioration. Ainsi, HARPEJ intègre aussi bien des représentantes et représentants des partenaires du réseau genevois, du pouvoir judiciaire que des membres du personnel de l'office de l'enfance et de la jeunesse ainsi que des bénéficiaires. Dans ce sens par exemple, une enquête de satisfaction des mineures et mineurs placés en foyers à Genève a été conduite au printemps 2021 dans 22 foyers, avec la participation de 173 mineurs.

Lutter contre les hospitalisations sociales

Depuis 2017, plusieurs dispositifs d'accueil ou d'accompagnement sont développés pour éviter les placements et limiter activement le recours aux hospitalisations sociales. En premier lieu, les mesures ambulatoires comme l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) ont été renforcées et adaptées pour répondre aux besoins des familles et favoriser le maintien à domicile des enfants. En outre, des structures parents-enfants comme la Maison OBB permettent d'accueillir de jeunes enfants accompagnés de leur famille (souvent des mères seules), afin de soutenir le développement des compétences parentales avant un retour au domicile. Enfin, des foyers d'urgence ont été créés et à l'automne 2021 une nouvelle campagne pour recruter des familles d'accueil avec hébergement a été lancée. Le déploiement des différents dispositifs énoncés précédemment a permis de diminuer significativement le nombre d'hospitalisations sociales : entre 2017 et 2021, le nombre de journées d'hospitalisations sociales a baissé de 70 % (-15 % entre 2020 et 2021).

"Des foyers d'urgence ont été créés et à l'automne 2021 une nouvelle campagne pour recruter des familles d'accueil avec hébergement a été lancée."

© Shutterstock

2.7

Le Conseil d'Etat renforce le rôle de la culture comme moteur du vivre-ensemble

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat a souhaité mettre en avant le rôle de la culture comme moteur du vivre-ensemble, un enjeu qui s'est révélé primordial dans le contexte de la crise sanitaire, où toutes les mesures pouvant contribuer au renforcement de la cohésion sociale se sont avérées fondamentales.

Indemniser les acteurs touchés

La culture a fait partie des secteurs les plus durement touchés en devant interrompre ses activités du jour au lendemain. Soucieux de préserver au maximum le tissu culturel, l'Etat de Genève a indemnisé à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs de nombreux acteurs et de nombreuses actrices et entreprises culturelles, durement impactés par la crise sanitaire. Ces aides ont pris plusieurs formes : versements d'indemnités, aides pour des projets de transformation, bourses, aides au revenu ou aux organismes professionnels.

Favoriser la concertation

Durant cette période, le canton, la Ville de Genève et les communes ont collaboré efficacement dans l'analyse des demandes d'aide. Cette expérience a permis au canton de confirmer son rôle de coordinateur en matière culturelle.

La dynamique de concertation entre les collectivités publiques ainsi générée ouvre des perspectives prometteuses pour la mise en application de l'initiative 167 « pour une politique culturelle cohérente à Genève ». Parallèlement, de nombreuses consultations avec l'ensemble des actrices et acteurs des milieux culturels ont été menées pour mettre en œuvre cette initiative. Ainsi, les fondements de la politique culturelle cantonale ont pu être consolidés et un projet de loi qui modifie la loi actuelle sur la culture a été rédigé.

Baptiser de nouveaux lieux

Parmi les mesures concrètes favorisant le vivre-ensemble, on peut citer, dans le cadre de la politique du livre, la campagne de sensibilisation à la lecture avec un agenda participatif incitant le public à découvrir le plaisir de lire.

En termes d'infrastructures, le Conseil d'Etat a initié la création d'un lieu dédié à la bande dessinée, le 9e art faisant partie intégrante du patrimoine genevois. Ce lieu s'adresse à un public large et intergénérationnel. En outre, grâce notamment à la participation financière du canton, la Comédie de Genève et le Théâtre de Carouge peuvent désormais remplir pleinement leur fonction de lieux et d'acteurs culturels.

Par ses actions, le Conseil d'Etat a ainsi renforcé le rôle formateur et rassembleur de toutes les formes de culture dans le vivre-ensemble.

« Soucieux de préserver au maximum le tissu culturel, l'Etat de Genève a indemnisé à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs de nombreux acteurs et de nombreuses actrices et entreprises culturelles, durement impactés par la crise sanitaire. »

2.8

Le Conseil d'État accroît la qualité de vie et protège l'environnement

Expérimenter et innover pour améliorer la qualité de vie de la population et rendre le territoire genevois résilient : avec le changement climatique et l'augmentation des périodes caniculaires, les effets indésirables des pics de chaleur en ville se multiplient. Il est impératif de pouvoir donner une réponse aux urgences en testant des solutions innovantes pour préserver une bonne qualité de vie et préserver notre biodiversité.

Lutte contre les îlots de chaleurs en milieu urbain avec le projet de micro-oasis ou encore aménagement d'une pépinière urbaine pour tester de nouvelles essences mieux adaptées et plus respectueuses de l'environnement font partie des expérimentations testées cette année.

Le Conseil d'Etat a adopté au mois de mai sa stratégie cantonale de protection contre le bruit dans le but de réduire les nuisances sonores. Il a également poursuivi ses travaux pour améliorer la qualité de l'air ainsi que pour favoriser les accès au lac, notamment par le biais de l'élaboration d'un projet de loi prévoyant le réaménagement du périmètre du Vengeron. Il a enfin présenté sa nouvelle politique de gestion des déchets et transmis son projet de loi au Grand Conseil en vue d'une réduction des déchets et d'une amélioration du recyclage.

Favoriser la participation citoyenne

Le virage de la transition écologique pourra se réaliser à la condition que l'ensemble de la société civile se sente impliquée et qu'on lui donne les moyens de l'être. Cette année fut ainsi marquée par de nombreuses initiatives qui ont invité la population à s'exprimer et à prendre part au débat public. Le premier « Forum citoyen » du canton a réuni 30 citoyennes et citoyens volontaires tirés au sort, pour produire un avis sur la question : « *Comment voulons-nous habiter le territoire genevois pour mieux vivre ensemble dans le respect de la nature et faire face au changement climatique ?* ». Par ailleurs, « Genève en transition », démarche initiée par le Conseil d'Etat, regroupe tous les projets de concertation qui engagent la population à contribuer à la transition écologique et au développement urbanistique de leur canton. Révision du plan directeur cantonal, consultation du plan climat, stratégie de mobilité multimodale 2050 ou encore le développement du PAV sont autant de projets de concertation initiés cette année.

"Lutte contre les îlots de chaleurs en milieu urbain avec le projet de micro-oasis ou encore aménagement d'une pépinière urbaine pour tester de nouvelles essences mieux adaptées et plus respectueuses de l'environnement font partie des expérimentations testées cette année."

Innovation

3.1

Le Conseil d'Etat vise l'accession de chaque jeune à une formation : un jeune, un diplôme, un avenir

Le Conseil d'Etat constate que la voie suivie depuis plusieurs années pour lutter contre le décrochage scolaire et permettre à chacune et chacun de trouver une voie de formation menant à une certification porte ses fruits. Dans notre canton, le taux de certification augmente, selon l'OFS : en 2019, 89,3 % des jeunes résidant à Genève possédaient à 25 ans un diplôme de niveau secondaire II, alors qu'ils n'étaient que 83,4 % en 2015.

Favoriser la qualification des jeunes

La mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, introduite depuis la rentrée 2018, renforce encore l'accompagnement et le suivi pour l'ensemble des personnes mineures du canton. Elle participe à l'insertion des jeunes en proposant des mesures adaptées à la situation et au projet de chacune et chacun.

A l'issue de leur année dans une mesure FO18, entre 35 % et 40 % des élèves intègrent un apprentissage dual ou plein-temps. Les élèves sans solution qui seraient encore mineurs sont, quant à eux, pris en charge par CAP-Formations qui continue l'accompagnement vers une formation qualifiante.

En 2020, au total, 3,7 % des jeunes qui ont fréquenté les filières du secondaire II menant, en principe, à une première certification n'ont pas poursuivi leur formation jusqu'à l'obtention du titre. Il s'agit d'une baisse significative (4,8 % en 2018-19).

Considérant l'âge, les jeunes âgés de moins de 18 ans au moment de l'interruption de leur formation ne représentent plus que 4 % de l'ensemble des décrocheurs alors qu'ils en représentaient 41% avant la mise en place de FO18. La formation obligatoire jusqu'à 18 ans est donc effective.

Cependant, le décrochage des personnes majeures reste sensible. Même avec le maintien en formation des jeunes jusqu'à 18 ans, il reste une marge de progression pour augmenter l'accès et le maintien des plus fragiles en formation jusqu'au premier diplôme. Le dispositif CAP-Formations renforce d'ores et déjà son action pour cette catégorie et l'augmentation régulière depuis plusieurs années du taux de certification dans le canton montre que ces efforts portent leurs fruits.

Repérer et soutenir en amont

Afin de pouvoir agir en amont, le projet de réforme du cycle d'orientation (L12974), adopté par le Grand Conseil le 12 novembre 2021, vise à mieux répondre aux besoins de tous les élèves et à les orienter vers une voie de formation menant à une certification.
Issu d'un long travail collaboratif avec les partenaires de l'école, il s'appuie sur les résultats de la recherche ainsi que sur l'expérience notamment des cantons du Valais, du Jura et de Neuchâtel. Les principales innovations sont : en 9e et 10e années, la suppression des trois regroupements (R1-R2-R3) au profit de classes « mixtes » avec des niveaux dans certaines disciplines; en 11eannée, deux voies distinctes - maturité et certificat - pour mener de manière adaptée aux différentes filières du secondaire II. En outre, il tient compte de la prise en charge des élèves les plus fragiles : ses objectifs sont en effet de réduire le nombre d'élèves en situation de décrochage par des mesures systémiques comme individuelles. Ces mesures (p.ex. le repérage précoce des élèves fragiles en risque de décrochage, les dispositifs de prise en charge) sont en cours de construction. Finalement et notamment par la possibilité offerte aux élèves ayant le plus de facilité de réaliser leur parcours au CO en 2 ans, il tient compte des besoins et des profils de l'ensemble des élèves.

> « Le projet de réforme du cycle d'orientation prend en compte la prise en charge des élèves les plus fragiles : ses objectifs sont en effet de réduire le nombre d'élèves en situation de décrochage par des mesures systémiques comme individuelles. »

© Shutterstock

3.2

Le Conseil d'Etat développe l'éducation au numérique

Au même titre qu'il a bouleversé nos vies et notre quotidien, y compris professionnel, le numérique se doit d'être présent au sein de l'école pour préparer les élèves aux prochaines étapes de formation et à leur futur professionnel et citoyen. A l'heure où le savoir est partout, le numérique est porteur de changements inéluctables dans la façon d'apprendre, dans le métier d'enseigner ou dans la capacité à collaborer et à créer. C'est pourquoi le Conseil d'Etat soutient l'éducation au numérique à l'école comme un axe fort de la législature.

Se former à évoluer dans une société numérique

Du début à la fin de la scolarité, l'objectif est de préparer les élèves à utiliser les technologies de l'information et de la communication de manière compétente, informée, prudente et créative. Le rapport divers RD1407, adopté par le Conseil d'Etat le 2 juin 2021 en précise les objectifs.

Ce programme a connu en 2021 de nombreux développements.

Dans le domaine pédagogique, la publication officielle au niveau intercantonal du nouveau Plan d'études romand en éducation numérique (PER-EdNum), en mars 2021, a ouvert une nouvelle phase d'activité pour l'enseignement obligatoire de notre canton. Des moyens d'enseignement genevois ont dû être élaborés pour le cycle élémentaire (1P-4P) et seront déployés dans une première phase pilote prévue en janvier 2022. Le déploiement du PER-EdNum se poursuivra progressivement jusqu'en 2025 au primaire et 2023 au CO. A la rentrée 2021, la science informatique a été introduite en 1ère année du Collège et de l'Ecole de culture générale et les travaux se poursuivent en vue de l'intégration de thématiques numériques dans les plans d'étude des différentes disciplines. Pour les filières professionnelles, les adaptations ont lieu au fur et à mesure des changements des ordonnances fédérales. Ce sera le cas en 2022 pour la vente et 2023 pour l'ensemble de la filière commerciale.

Développer l'offre

La formation continue du corps enseignant se déploie. Alors que les enseignantes et enseignants de science informatique à l'enseignement secondaire II ont terminé leur formation complémentaire au premier semestre 2021, le second semestre a connu un développement de l'offre : cycle de conférences sur la « Culture numérique » ; demi-journées numériques de l'ESII, ayant touché environ un millier d'enseignantes et d'enseignants ; offre de formation en ligne sur les usages pédagogiques des outils numériques.

Dans le domaine des équipements, le Conseil d'Etat a adopté deux projets de loi d'investissement, le 25 août 2021. Le PL 13010 vise à équiper d'un réseau sans fil tous les établissements du secondaire I et II. Le PL 13011 regroupe les outils numériques nécessaires à la délivrance des plans d'études.

Pour la seconde année, l'expérimentation d'un nouvel environnement numérique de travail et d'apprentissage, alternatif à l'espace de travail Google, a été poursuivie. Baptisée Pentila Nero, cette solution open source et hébergée en Suisse donne pour l'instant entière satisfaction et l'expérimentation continuera une 3e année supplémentaire. Il s'agira sur la base de ce long test de décider ensuite si l'investissement est souhaitable.

Sensibiliser au numérique responsable

En ce qui concerne la prévention, des travaux sont en cours sur plusieurs plans : développement d'ateliers de compétences informationnelles pour lutter contre les fake news, sensibilisation au numérique responsable et à l'utilisation énergétiquement parcimonieuse des technologies de l'information et de la communication, consolidation de la prévention en matière de santé et notamment de l'usage des écrans, harmonisation des messages de prévention à destination des élèves et des familles, en partenariat avec la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (FAPEO) pour la réalisation d'un guide de prévention à destination des familles.

> « Du début à la fin de la scolarité, l'objectif est de préparer les élèves à utiliser les technologies de l'information et de la communication de manière compétente, informée, prudente et créative »

© Shutterstock

3.3

Le Conseil d'Etat transforme la politique des ressources humaines de l'Etat de Genève

Le déploiement de la stratégie en matière de ressources humaines «Travailler autrement», adoptée fin 2020, a débuté en 2021 avec l'élaboration d'un plan d'action dans lequel chacun des 21 objectifs de la stratégie est décliné en une ou plusieurs mesures.

Le comité stratégique chargé de la mise en œuvre de «Travailler autrement», présidé par la magistrate responsable des ressources humaines et composé de l'ensemble des secrétaires générales et secrétaires généraux des départements ainsi que de la chancelière et du vice-chancelier, a démarré ses travaux.

Faire évoluer les pratiques

La crise sanitaire et les défis qu'elle impose en matière d'organisation du travail continuent de jouer un rôle de catalyseur pour faire évoluer les pratiques de gestion des ressources humaines, à l'Etat de Genève comme ailleurs.

Suite à l'étude diligentée en 2020 auprès du personnel, une réflexion transversale a été menée concernant le cadre à poser à l'avenir sur le télétravail dans la perspective d'un retour à une situation normale. Des formations ont été dispensées par l'office du personnel de l'Etat pour accompagner la généralisation des modes de travail flexibles afin, notamment, de développer les compétences de gestion d'équipe à distance et de management par objectifs.

Suivant l'impulsion donnée par le Conseil d'Etat, le collège spécialisé des ressources humaines a identifié des pistes de simplifications des procédures, dont plusieurs ont pu être immédiatement mises en œuvre. La réflexion se poursuit pour supprimer les formalités administratives superflues et se concentrer ainsi sur le suivi RH et l'accompagnement des collaborateurs et collaboratrices.

"Des formations ont été dispensées pour accompagner la généralisation des modes de travail flexibles afin, notamment, de développer les compétences de gestion d'équipe à distance et de management par objectifs."

3.4

Le Conseil d'Etat modifie le paradigme en matière de retraite dans la fonction publique

Le montant de la recapitalisation de la CPEG à la charge de l'Etat a fait l'objet d'un prêt de la CPEG à l'Etat. Il est prévu de rembourser ce prêt sur une durée de 40 ans. En 2021, un amortissement volontaire supplémentaire de 150 millions de francs a été effectué dans le contexte d'importantes rentrées fiscales et afin de profiter des taux d'intérêt du marché plus favorables que ceux du prêt. Par ailleurs, conformément à l'article 25A de la loi 12228, en 2021 l'Etat a procédé à une cession valant remboursement par transfert d'actifs d'une valeur de 64 millions de francs.

Ainsi, les apports de l'Etat à la CPEG se montent à 1,4 milliard à fin décembre 2021 et la dette de l'Etat auprès de la CPEG s'élève à 3,8 milliards.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a adopté trois projets de loi prévoyant la modification de la répartition des cotisations des employeurs et des employés aux caisses de prévoyance de la fonction publique. Cette mesure structurelle à long terme, qui aurait été appliquée uniquement aux nouvelles et nouveaux assurés, aurait ramené la répartition des cotisations dans la moyenne des institutions de prévoyance (59 % / 41 %). Ces projets de loi ont toutefois été refusés par le Grand Conseil.

"Un amortissement volontaire supplémentaire de 150 millions de francs a été effectué dans le contexte d'importantes rentrées fiscales et afin de profiter des taux d'intérêt du marché plus favorables que ceux du prêt."

3.5

Le Conseil d'Etat positionne l'Etat comme porteur de sens dans la transition numérique

L'accélération des développements technologiques continue année après année. Etant donné l'importance croissante d'enjeux politiques liés à la transition numérique et notamment l'accroissement de la quantité et de la complexité des dossiers stratégiques fédéraux et inter-cantonaux en la matière, le Conseil d'Etat a nommé un délégué au numérique. Celui-ci représente le canton à tous les niveaux fédéraux sur les dossiers relatifs au numérique et coordonne la mise en œuvre de la politique numérique de l'Etat de Genève.

Répondre aux besoins de la population

Depuis le début de la crise COVID, l'administration cantonale continue à s'adapter pour répondre aux besoins de la population en augmentant encore le nombre, la qualité et la fiabilité des prestations numériques (143 e-démarches actuellement au catalogue).

Le télétravail est resté d'actualité et la nouvelle organisation du travail s'est désormais ancrée autant dans les habitudes de la population que dans celles de l'administration. Les simplifications administratives internes, les circuits de traitement plus courts et plus directs, les processus dématérialisés, au moyen de la vidéoconférence, grâce à la signature électronique, par une communication plus ciblée et parfois innovante, sont devenus la norme.

Promouvoir l'innovation

Par ailleurs, parmi les projets d'importance, l'identité électronique genevoise a permis, en 2021, le déploiement du nouveau dossier électronique du patient. La cybersécurité est un enjeu majeur qui a gagné en actualité et nécessite une attention renforcée. Se pose également de manière de plus en plus pressante le besoin de formaliser le droit à l'intégrité numérique.

Les technologies sont un des moyens d'améliorer le fonctionnement de l'Etat. Afin d'ouvrir les processus d'amélioration à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, une démarche de promotion de l'innovation a également été lancée sous l'égide du collège des secrétaires généraux. Un réseau transversal de personnes innovatrices a été mobilisé pour développer ce concept, s'appuyant sur la méthode du «design thinking».

Dans le contexte des mutations rapides et majeures et afin d'améliorer l'alignement entre les objectifs de la transition écologique et de la politique numérique, l'Etat de Genève s'engage dans la voie du numérique responsable.

"Le Conseil d'Etat a nommé un délégué au numérique, qui représente le canton à tous les niveaux fédéraux sur les dossiers relatifs au numérique et coordonne la mise en œuvre de la politique numérique de l'Etat de Genève."

3.6

Le Conseil d'Etat poursuit la transition énergétique vers une société post-carbone

Le Conseil d'État a adopté au mois de juin son plan climat cantonal renforcé afin de répondre à l'objectif de - 60 % de CO2 en 2030 et de la neutralité carbone en 2050. Parmi les 41 mesures structurant les ambitions de ce plan climat renforcé figurent les objectifs suivants à l'horizon 2030 : réduction de 40 % du trafic individuel motorisé, atteinte de 40 % de véhicules électriques et fin du chauffage à mazout. La mise en œuvre de l'ensemble des mesures du plan climat cantonal renforcé appelle des transformations sociétales majeures et une relance économique orientée sur la voie d'une société post-carbone. Elle implique à ce titre l'ensemble des politiques publiques. La mobilité terrestre ainsi que la consommation énergétique des bâtiments représentent aujourd'hui les sources principales d'émissions de CO2. Le gouvernement entend donc doubler le rythme des rénovations des bâtiments d'ici à 2030 et remplacer l'intégralité des chauffages à énergie fossile d'ici à 2050 par des chauffages à énergie renouvelable.

Favoriser la transition écologique et développer les énergies renouvelables

Le gouvernement a mis à jour, en 2021, son plan décennal des investissements (PDI) qui cadre l'ensemble des travaux à réaliser par le canton d'ici à 2031. Le document prévoit une hausse de 37% des investissements, dont la moitié destinée à la transition écologique. Ce seront donc près de 6 milliards qui lui seront alloués d'ici à 2031 en vue de développer les infrastructures de mobilités publiques, rénover et mettre aux normes les bâtiments publics ainsi que pour réaliser la stratégie d'arborisation du canton. Le développement des énergies renouvelables figure également parmi les priorités. Aussi, la campagne de prospection des sous-sols genevois pour développer la géothermie marque une belle avancée. Cette prospection sismique en milieu urbain est une première internationale tant par sa complexité que par son envergure. Ressource locale, renouvelable et faiblement émissive en CO2, la géothermie permettra de diminuer drastiquement la dépendance de notre canton aux énergies fossiles et couvrira 20 % des besoins en chaleur et en froid d'ici 2035.

"Le gouvernement a mis à jour, en 2021, son plan décennal des investissements (PDI), qui prévoit une hausse de 37 % des investissements, dont la moitié destinée à la transition écologique"

3.7

Le Conseil d'Etat valorise l'image de la destination Genève

En 2021, la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) a continué à subir les effets négatifs de la pandémie. L'annulation d'événements de portée internationale a entraîné une réduction significative du nombre de nuitées dans les hôtels genevois. De ce fait, la reprise de l'activité touristique s'est révélée difficile. Néanmoins, cela a permis au tourisme de se réorienter vers une clientèle indigène et locale.

Les activités culturelles, la valorisation du terroir genevois, la gastronomie ainsi que la promotion de la Genève internationale ont été particulièrement mises en avant et promues. Les événements en ligne, comme le Forum ouvert des vins de Genève Innovin, ont permis de renforcer le dialogue entre acteurs de la restauration, de l'hôtellerie ainsi que la population genevoise, afin de mettre sur pied des actions concrètes pour l'œnotourisme.

Mettre en avant des pôles d'excellence

En outre, le Conseil d'Etat a renforcé l'attractivité de la place économique genevoise en mettant l'accent sur la promotion de trois pôles d'excellence : les industries créatives (musique, livre, spectacle, cinéma, radio-télévision-presse, design, architecture, publicité, logiciels et jeux vidéo, artisanat d'art, phonotechnique, etc.), la finance durable et la gouvernance numérique responsable.

La promotion de ces pôles a permis la création de plateformes innovantes, comme Créatives+ (industries créatives) ainsi que l'organisation ou le soutien financier et opérationnel à des événements tel le Forum économie numérique (responsabilité numérique) ou Building Bridges qui a réuni de nombreux acteurs de la finance durable.

Le renforcement de ces trois pôles d'excellence à Genève contribue au rayonnement du canton au niveau régional, national et international. Il permet également d'accompagner la transformation numérique et la transition vers la durabilité.

> "Le Conseil d'Etat a renforcé l'attractivité de la place économique genevoise en mettant l'accent sur la promotion de trois pôles d'excellence : les industries créatives, la finance durable et la gouvernance numérique responsable."

3.8

Le Conseil d'Etat soutient les entreprises par la simplification administrative et l'innovation technologique

La crise engendrée par la pandémie a continué de mobiliser de nombreuses ressources en 2021. Dans le cadre des aides financières aux entreprises, les procédures de demande ont été développées en gardant toujours à l'esprit l'objectif de simplification des procédures administratives.

Le Conseil d'Etat a publié, en partenariat avec la Fédération des entreprises romandes (FER Genève), la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) ainsi que la Banque cantonale de Genève (BCGE), une réédition en anglais du guide du créateur d'entreprise. Cette mise à jour intègre notamment l'ensemble des nouveautés juridiques, réglementaires et fiscales en lien avec la création d'entreprise.

Accompagner la transition vers la durabilité

Dans l'objectif de renforcer la compétitivité des entreprises locales et leur attractivité pour les investissements privés, un fonds de soutien à l'innovation financé par l'Etat de Genève a été lancé le 23 février. Ce fonds, destiné à soutenir des projets permettant notamment d'accompagner la transition de l'économie genevoise vers la durabilité, à travers la création d'emplois de qualité, a été créé en collaboration avec la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT). Doté d'un montant initial de cinq millions de francs, sur la période de 2021 à 2023, il contribuera également à l'accompagnement de la reprise économique en cette période de crise.

"Dans l'objectif de renforcer la compétitivité des entreprises locales et leur attractivité pour les investissements privés, un fonds de soutien à l'innovation financé par l'Etat de Genève a été lancé en 2021."

Partie II

Points forts de l'activité des départements et de la chancellerie d'Etat

A

Autorités et gouvernance

A01

Grand Conseil

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

A02

Conseil d'Etat

Assurer la permanence et la qualité des relations gouvernementales

En dépit de la pandémie de COVID-19 qui perdure, le service du protocole de la chancellerie d'Etat a poursuivi ses activités en faisant preuve d'adaptation à chaque instant pour respecter les normes sanitaires du moment.

Le service du protocole assure au Conseil d'Etat la permanence et la qualité de ses relations avec les autorités fédérales, cantonales, communales, le monde diplomatique et consulaire ainsi que les organisations internationales installées à Genève.

Il organise les événements pour le compte du Conseil d'Etat ; traite les invitations adressées à l'Exécutif cantonal ; accueille les hauts-dignitaires; renseigne le public quant aux règles protocolaires; assure la logistique lors des séances du Conseil d'Etat.

Durant l'année 2021, le service du protocole a œuvré à l'organisation de quatre visites présidentielles sur le territoire cantonal. En juin, en étroite collaboration avec les services de la Confédération et de la Ville de Genève, le protocole a organisé le sommet entre le président américain Joe Biden et le président russe Vladimir Poutine. Responsable de l'aménagement intérieur de la Villa la Grange et du service traiteur, le protocole a su répondre aux besoins des délégations dans des délais serrés. En novembre, le service du protocole a travaillé, à nouveau de concert avec le protocole fédéral, à l'organisation de la visite officielle du président kazakh, Kassym-Jomart Tokaïev, en Suisse. Honneurs militaires à la Cour de Saint-Pierre et dîner à la Fondation Zoubov ont marqué cet événement. En novembre également, le gouvernement genevois a rencontré le président vietnamien Nguyen Xuân Phúc en marge d'une visite officielle.

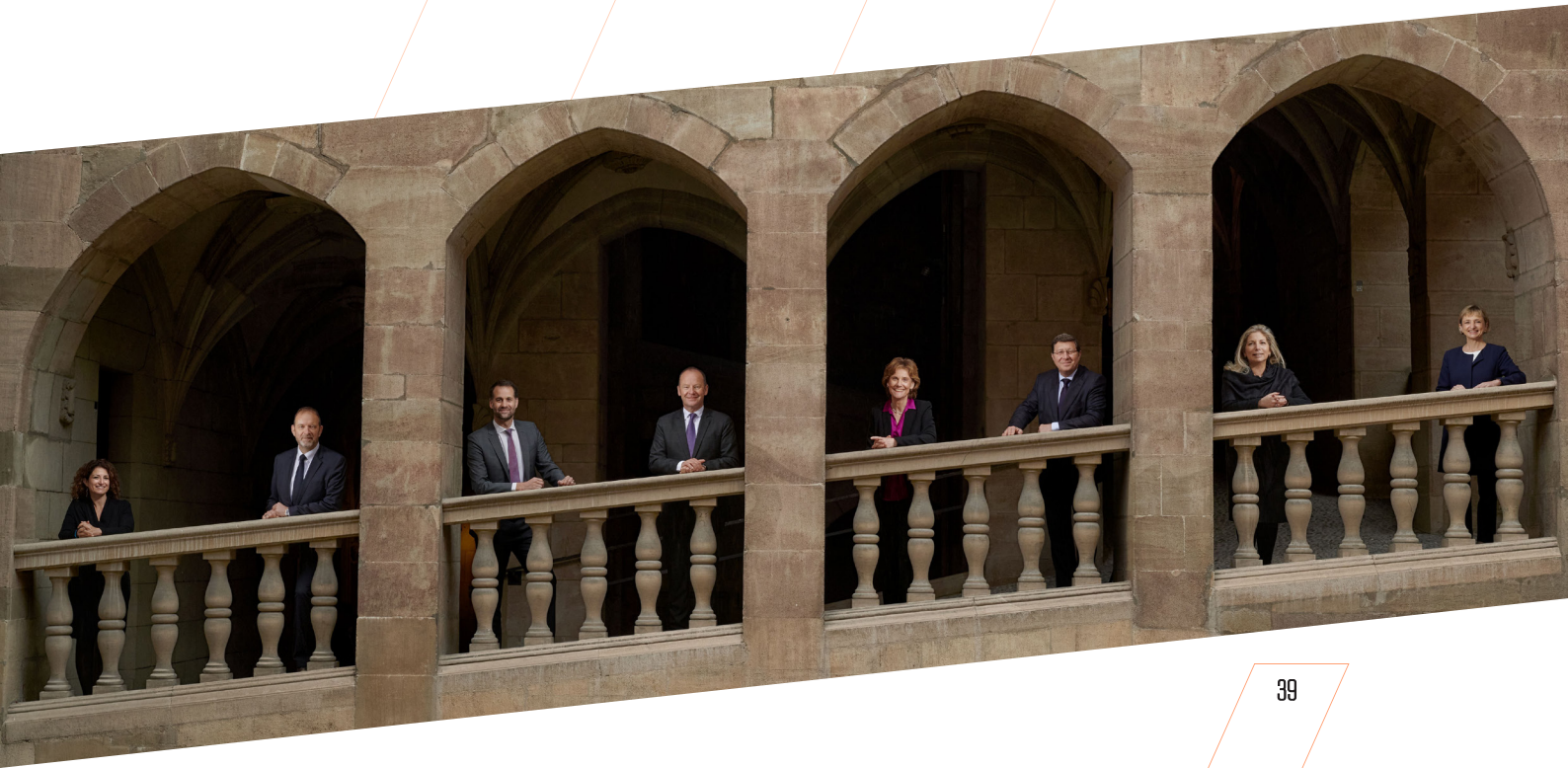

De nombreux déjeuners de courtoisie du Conseil d'Etat ont rythmé ces 12 derniers mois en mettant à l'honneur notamment M. Daren Tang (directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle), M. Roberto Balzaretti (ambassadeur de Suisse en France), M. Wang Shiting (ambassadeur de Chine en Suisse).

Trois commissions du Conseil national sont venues cette année siéger à Genève et ont également été reçues par le gouvernement.

Durant le deuxième semestre de 2021, la communauté internationale a également profité d'événements organisés par le service du protocole comme le brunch du 1er août, le rallye gourmand ou encore le prestigieux concert à l'occasion de la Journée des Nations Unies.

Enfin, le service du protocole a organisé les prestations de serment de l'Ecole de Police EA2-19 et des agentes et agents de détention des promotions E20B et E20C.

L'année 2021 du service du protocole en chiffres

- Environ 300 invitations et demandes adressées au Conseil d'Etat instruites et traitées;
- 55 événements organisés pour le Conseil d'Etat dont 12 visites de courtoisie de consulats ou d'ambassades;
- 18 déjeuners et dîners de courtoisie ou de travail;
- 1 sommet international;
- 2 rencontres présidentielles;
- 72 sorties en cape effectuées par les huissiers du Conseil d'Etat aux côtés des conseillères et conseillers d'Etat;
- 37 séances du gouvernement en présentiel dont la logistique a été assurée par les huissiers du Conseil d'Etat;
- 14 séances en présentiel du collège des secrétaires générales et généraux dont la logistique a été assurée par les huissiers du Conseil d'Etat.

Déterminer la politique extérieure du canton

Tout comme en 2020, la gestion de la crise sanitaire COVID a sensiblement marqué la politique extérieure du canton en 2021. Le Conseil d'Etat a défendu avec succès les enveloppes fédérales en faveur des mesures sanitaires au niveau de l'économie, des transports, de l'accueil extra-familial et de la culture. Grâce aux actions conjointes de toutes les autorités franco-suisses, les régions frontalières ont pu bénéficier de la reconnaissance de leur statut de bassin de vie transfrontalier, et d'un régime dérogatoire par rapport à certaines mesures de restriction décidées par Berne et Paris. La question de la réglementation du télétravail a fait l'objet de négociations actives, n'ayant trouvé à ce jour que des solutions transitoires.

Au niveau européen, l'abandon de l'accord cadre par le Conseil fédéral en juin a engendré une détérioration des relations avec l'Union européenne, dont les conséquences sont dommageables pour les intérêts de la Suisse et notamment du canton de Genève. Le manque de visibilité sur une éventuelle solution engendre un risque de gel de la voie bilatérale, qui fonde depuis 20 ans l'architecture de notre relation avec l'UE. Constatant la nécessité de sortir de cette situation au regard des enjeux majeurs en termes, notamment, de recherche, de capital humain, d'économie et de capacité d'innovation, le Conseil d'Etat œuvre activement sur ce dossier. Il considère que les cantons ont un rôle fondamental à jouer aux côtés du Conseil fédéral, en participant à une réflexion interne de fond sur la politique européenne. Le Conseil d'Etat est déterminé à s'engager dans l'établissement d'une feuille de route qui permette d'assurer l'accès au marché européen pour le tissu économique et académique du canton, garantir le fonctionnement de l'accord sur la libre circulation des personnes et de ses mesures d'accompagnement, ainsi que développer de nouvelles coopérations dans des domaines stratégiques-clés.

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois de quatrième génération a été déposé auprès de la Confédération le 6 juin 2021. Le Conseil d'Etat in corpore s'est déplacé à Berne, accompagné par Mme Christelle Luisier, conseillère d'Etat vaudoise et M. Christian Dupessey, président du Pôle métropolitain du Genevois français. Ce dépôt a été l'occasion d'une rencontre avec M. Ignazio Cassis, conseiller fédéral chargé des affaires étrangères. La Confédération devrait rendre en 2022 ses premières analyses sur les demandes de financement, notamment pour les travaux liés à la gare Cornavin et à l'extension des trams du Grand-Saconnex et d'Annemasse.

Une défense active sur les scènes fédérale et intercantonale a été menée sur les dossiers de baisse des coûts d'hospitalisation, d'administration numérique suisse et de fiscalité, ainsi que sur les nouveaux enjeux de la Genève internationale. L'accueil des commissions parlementaires fédérales à Genève a été grandement mis à profit pour rappeler certaines spécificités cantonales.

Au niveau régional, les travaux de rénovation des gares du Téléphérique du Salève ont été entamés en septembre 2021. Ce dernier devrait rouvrir au printemps 2023. Le Conseil du Léman a lancé son nouveau Prix Cohésion & Solidarité lémanique, qui promeut l'engagement et l'innovation des acteurs socio-économiques de la région lémanique.

"Au niveau européen, l'abandon de l'accord cadre par le Conseil fédéral en juin a engendré une détérioration des relations avec l'Union européenne. Le Conseil d'Etat est déterminé à s'engager dans l'établissement d'une feuille de route qui permette d'assurer l'accès au marché européen pour le tissu économique et académique du canton, garantir le fonctionnement de l'accord sur la libre circulation des personnes et de ses mesures d'accompagnement, ainsi que développer de nouvelles coopérations dans des domaines stratégiques-clés"

Assurer le suivi administratif du gouvernement

Dans le cadre de la planification des séances du Conseil d'Etat, le service administratif du Conseil d'Etat (SACE), rattaché à la Chancellerie d'Etat, a assuré pour 2021 l'organisation et le suivi de 40 séances ordinaires et 12 séances extraordinaires, principalement consacrées à la crise sanitaire.

Sur l'ensemble de l'année 2021, le SACE a traité 6'650 dossiers et pas moins de 2'000 courriers adressés au Conseil d'Etat.

Fournir un soutien juridique au gouvernement

De manière générale, la direction des affaires juridiques et le service de la législation de la chancellerie d'Etat fournissent des prestations de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat et aux départements. Ils suivent de manière régulière les travaux de la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil et ceux de la commission législative. Ils dispensent également divers cours ou séminaires pour les membres du personnel et les personnes en formation à l'Etat.

Comme pour l'année 2020, la direction des affaires juridiques a dû, en 2021, traiter un très grand nombre de dossiers. Elle a poursuivi son appui juridique dans le contexte de la crise sanitaire, notamment au regard de l'application de l'article 113 de la Constitution de la République et canton de Genève sur l'état de nécessité. Avec le département chargé de la santé, elle a suivi l'ensemble des travaux de la commission législative chargée d'examiner les arrêtés du Conseil d'Etat adoptés sur la base constitutionnelle précitée.

Le service de la législation a également été sollicité dans le contexte de la crise sanitaire, pour l'examen dans le cadre du visa législatif, très souvent en urgence, des projets de lois dits « COVID » (notamment pour les aides financières) soumis au Conseil d'Etat avant leur transmission au Grand Conseil.

Dans une perspective d'amélioration de l'information au public, la direction des affaires juridiques et le service de la législation ont encore accru leurs prestations pour offrir l'accès le plus large et le plus complet à la législation genevoise, tant sous forme électronique qu'imprimée. Un nouveau site internet public de la législation a été mis en ligne en avril 2021 (www.ge.ch/legislation). Celui-ci offre en particulier de nouvelles fonctionnalités de recherches avancées. Les textes publiés sur le site public de la législation sont mis à jour en continu dès leur entrée en vigueur.

La législation est en outre accessible au moyen du site Internet www.silgeneve.ch, publication électronique en constante évolution, dotée de milliers de références juridiques, également mis à jour en continu.'

En chiffres	2019	2020	2021
Textes à caractère juridique	891	896	894
Arrêtés de publication	138	153	156
Arrêtés de promulgation	113	136	108
Règlements	111	93	80
Arrêtés divers	11	10	10

Faciliter l'accès au patrimoine archivistique

En 2021, la qualité des prestations des Archives d'Etat (AEG) a été maintenue grâce à un fort accent mis sur les services obtenus en ligne. Les déplacements individuels étant réduits, le public, marqué par sa diversité, change progressivement ses habitudes de travail et mène davantage ses recherches en ligne plutôt qu'en se rendant dans les salles du service. Désormais, il faut donc adapter le fonctionnement des AEG pour répondre à ces nouvelles et légitimes attentes.

Les différents systèmes d'information permettent aux chercheurs et chercheuses de mener une partie de leurs travaux à distance, mais la médiation directe des archivistes reste indispensable. Ces derniers répondent ainsi davantage en ligne que par le passé. Le programme de numérisation s'est poursuivi pour offrir actuellement plus de 781'000 images d'archives numérisées.

Le développement des échanges numériques ne supprime cependant pas la matérialité du patrimoine archivistique. La construction du nouvel Hôtel des archives a débuté à la fin de l'année 2020 et se poursuit dans le respect des délais initialement prévus. Le déménagement des 30 kilomètres d'archives dans un site conçu pour les préserver et les mettre à disposition pourra en principe débuté en 2025.

Assermenter

En 2021, la chancellerie d'Etat a organisé 31 prestations de serment qui ont permis au Conseil d'Etat d'assermenter au total 486 personnes, à savoir 259 personnes hors Etat (avocats-stagiaires, médiatrices et médiateurs, etc.) et 227 collaboratrices et collaborateurs du petit et grand Etat en dehors de la grande prestation de serment de la police et de celle des agentes et agents de détention.

Assurer les relations avec le pouvoir législatif

En 2021, le Conseil d'Etat a proposé 155 nouveaux projets de loi. Il a également répondu à de nombreux objets parlementaires, à savoir 215 questions écrites urgentes, 28 questions écrites et 54 motions. Enfin, il a rédigé 16 rapports divers à destination du Grand Conseil.

"Le programme de numérisation s'est poursuivi pour offrir actuellement plus de 781'000 images d'archives numérisées."

A03

Exercice des droits politiques

En 2021, année riche en événements, la chancellerie d'Etat a conduit de multiples opérations et s'est investie afin de garantir l'exercice des droits politiques malgré des conditions difficiles. L'année a également été marquée par l'achèvement de la rédaction de sa feuille de route stratégique, initiée en 2020, et par les premières réalisations issues de cette feuille de route. Enfin, la direction du support et des opérations de vote (DSOV) a déménagé dans de nouveaux locaux.

Exercice des droits politiques

La chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des votations fédérales, cantonales et communales pour soumettre au peuple genevois 13 objets fédéraux, 8 objets cantonaux et 5 objets communaux (en Ville de Genève ainsi qu'à Bardonnex, Onex et Veyrier). Elle a également organisé l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat.

La moyenne de participation du canton de Genève pour les votations fédérales a été de 52,2 %, alors que celle du reste de la Suisse s'est élevée à 57,1 %. Le service des votations et élections (SVE) a traité 767'562 votes par correspondance durant l'année 2021, ce qui représente 94.6% des votes exprimés (le pourcentage de vote au local s'élevant par conséquent à 5.4%).

Le SVE a procédé au contrôle de 61'612 signatures pour 6 initiatives cantonales, 3 référendums cantonaux, une initiative communale et 4 référendums communaux. Par ailleurs, concernant les initiatives et référendums fédéraux, contrôlés pour le compte de 43 communes genevoises, le SVE a vérifié la validité de 46'957 signatures.

Le SVE a également géré le remplacement de 61 membres de conseils municipaux démissionnaires dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2021.

Le SVE a enfin géré le registre des Suisses de l'étranger ayant le droit de vote dans le canton de Genève, soit 31'000 électeurs et électrices. Cela représente une augmentation de 1'652 inscriptions entre 2020 et 2021.

Fin 2021, la DSOV a concrétisé son déménagement à la rue des Mouettes 13 à Carouge. Cette étape très importante, qui répond à une recommandation de la Cour des comptes, permet également à la chancellerie de se doter d'un outil indispensable au maintien du haut niveau de prestation et de sa capacité à répondre aux enjeux en perpétuelle évolution liés à l'exercice des droits politiques.

Mettre en œuvre la stratégie définie pour les droits politiques

La rédaction de la feuille de route stratégique (« plan directeur métier ») des droits politiques (2021-2030) s'est achevée dans le courant de l'année. Deux grands volets composent ce document stratégique : un premier axé sur les usagères et usagers des droits politiques, un deuxième porté sur les processus métier. Pour concrétiser les ambitions affichées, un projet de loi sur les systèmes d'information a été déposé en 2022 auprès du Grand Conseil genevois pour disposer du budget nécessaire à la réalisation de ce plan stratégique.

Offrir une information adaptée à toute personne titulaire des droits politiques

Comme le souligne le plan directeur, l'information des électrices et des électeurs est un élément démocratique fondamental dans l'exercice des droits politiques. Afin de faciliter la compréhension des objets et du processus de vote, la chancellerie d'Etat a initié deux projets en ce sens en 2021. L'un d'entre eux vise à traduire en français facile à lire et à comprendre (FALC) la partie « comment voter » de la brochure explicative cantonale. L'autre a permis de tester le principe du tirage au sort d'un panel de citoyens et citoyennes représentatif qui a rédigé une notice citoyenne contenant les arguments concernant l'initiative 174 et son contre-projet. Ces deux objets portaient sur la fin de la rente à vie des magistrates et des magistrats et ont été soumis en votation le 28 novembre 2021. Ce projet, intitulé «demoscan», a ainsi été testé pour la première fois à l'échelle d'un canton. L'essai est en cours d'évaluation.

Promouvoir les droits politiques

La chancellerie d'Etat poursuit ses actions de promotion des droits politiques. Le thème de la 7e édition de la Semaine de la démocratie portait sur la « Démocratie en transition ». 21 partenaires ont mis sur pied 32 évènements, auxquels près de 2'000 personnes ont pris part. Dans le cadre de cette nouvelle édition, la chancellerie d'Etat a accompagné le DIP et la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil dans la consultation de 250 jeunes sur l'introduction du droit de vote à 16 ans au niveau cantonal et communal. Le concours CinéCivic proposé par les cantons de Genève, Vaud, Valais et Berne a été relancé pour sa 7e édition en 2021 et s'achèvera courant 2022.

> "Afin de faciliter la compréhension des objets et du processus de vote, la chancellerie d'Etat a initié deux projets en 2021: l'un vise à traduire en français facile à lire et à comprendre la partie "comment voter" de la brochure cantonale, l'autre a permis de tester le principe du tirage au sort d'un panel citoyen représentatif, qui a rédigé une notice citoyenne des arguments concernant l'initiative 174 et son contre-projet."

A05

Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale

Audits et expertises du service d'audit interne (SAI)

Pendant l'année 2021, le service d'audit interne a remis 34 rapports qui peuvent être répartis dans les catégories suivantes :

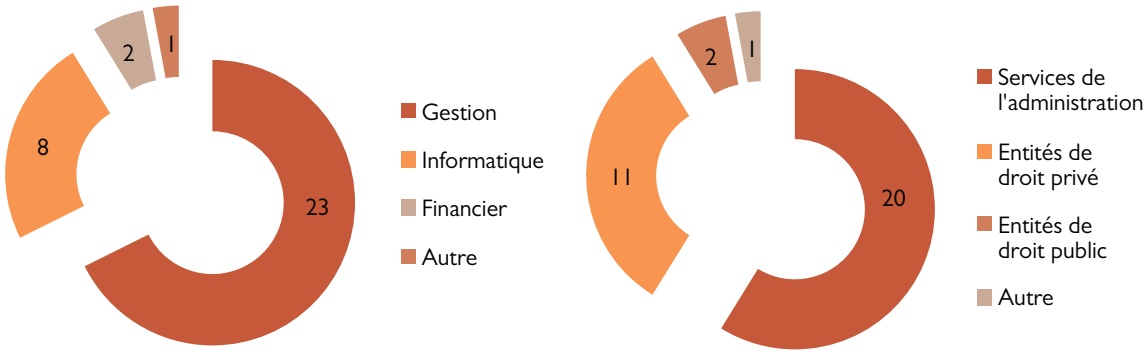

Le SAI a procédé à :

- des audits financiers afin de s'assurer que les comptes sont correctement présentés;
- des audits des systèmes de gestion. Les contrôles ont porté notamment sur l'existence d'objectifs stratégiques et opérationnels, sur la gestion des risques, la formalisation des procédures et des contrôles. Ils ont aussi concerné la gestion des ressources humaines, l'organisation des projets de construction, le respect des lois et l'économicité des moyens utilisés pour délivrer les prestations;
- des audits informatiques concernant les projets informatiques, la disponibilité et la sécurité des applications, la qualité des données et la gestion des systèmes d'information;
- des audits sur mandat du Conseil d'Etat.

Ces rapports contiennent 196 recommandations visant à l'amélioration de la gestion de l'Etat, et à une meilleure économicité de l'utilisation des moyens pour la délivrance de prestations.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la LSurv.

Le SAI procède par ailleurs au suivi des recommandations mises en place par les entités auditées. Il a traité en 2021 plus de 210 suivis.

Investigations du Groupe de confiance

L'année 2021 a été une année chargée pour le Groupe de confiance (GDC), et ce à plusieurs titres. Le nombre de demandes d'investigation s'est élevé à 14 entraînant notamment la mise en place de 86 auditions de parties et de témoins. Sur le plan des prestations informelles, le GDC constate que le nombre de médiations ayant pu être mises en place atteint aussi un niveau jamais atteint : 30 séances de médiation ont eu lieu cette année, dont 3 dans le cadre d'un travail de groupe. La multiplication des interventions a été facilitée par l'agrandissement des bureaux du GDC, qui offre désormais au GDC la possibilité de mener en parallèle un nombre plus élevé de prestations différentes.

Le GDC a activement participé aux Ateliers RH mis sur pied par l'OPE, qui consistent en une sensibilisation à la protection de la personnalité et sont destinés à l'ensemble de la filière RH au sein de l'Etat. Le GDC s'y est présenté au terme de chacune des 7 sessions ayant eu lieu en 2021, et poursuivra cette collaboration en 2022 pour les derniers ateliers prévus.

En 2021, le GDC a également étroitement collaboré avec la direction des affaires juridique de la chancellerie (DAJ), la chancellerie elle-même, l'office du personnel de l'Etat (OPE) et le service d'audit interne (SAI) par le biais de séances de travail régulières aux fins de la rédaction d'un règlement d'application de la loi sur la protection des lanceurs d'alerte (LPLA), votée début 2021 par le Grand Conseil, et plus largement de la mise en œuvre de la loi. Le GDC se voit confier trois nouvelles missions par la LPLA : informer et orienter les potentiels lanceurs d'alerte, traiter les alertes relevant de son champ de compétences et protéger les lanceurs d'alerte qui subissent des représailles du fait de leur démarche. Il a de ce fait été impliqué dans les réflexions juridiques mais aussi dans celles portant sur les aspects pratiques liés à la mise en application de la loi, ou encore à la coordination avec les différentes entités concernées par la LPLA.

Le nombre de nouvelles situation pour l'année écoulée est de 282, y incluses celles des établissements affiliés, sur un total de 344 dossiers en cours au Groupe de confiance en 2021. Il en ressort que 62 situations ont été ouvertes avant 2021 et ont donc perduré au-delà d'une année.

"Le GDC constate que le nombre de médiations ayant pu être mises en place atteint aussi un niveau jamais atteint : 30 séances de médiation ont eu lieu cette année, dont 3 dans le cadre d'un travail de groupe."

Evolution des nouvelles situations	2019	2020	2021
Etat de Genève	57 %	64 %	64 %
Etablissements affiliés	43 %	36 %	36 %

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2021, l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a diffusé une quinzaine de publications de la collection « Informations statistiques » et environ 160 « Actualités ». La plupart présente des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires.

L'OCSTAT a également mis en valeur des résultats en publiant trois analyses approfondies : « Enquête sur les familles et les générations 2018 » ; « 80 ans d'évolution des loyers à Genève » ; « Le personnel soignant dans le canton de Genève de 2010 à 2019 ».

Enfin, l'observatoire statistique transfrontalier (OST) a élaboré une mise à jour des indicateurs relatifs aux impacts de la pandémie de coronavirus sur le territoire franco-valdo-genevois, la « Synthèse 2021 », qui commente les chiffres clefs de la région, et une fiche thématique : « L'enseignement supérieur dans le territoire franco-valdo-genevois élargi ».

La révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton s'est également poursuivie, en collaboration avec les services partenaires. Dans le cadre de ce projet, qui a démarré il y a plusieurs années, l'OCSTAT a effectué les développements nécessaires permettant de gérer les nouvelles informations demandées par la Confédération et celles du nouveau modèle de données de la direction de l'information du territoire (DIT). Les travaux ne sont pas terminés.

L'OCSTAT a élaboré de nouveaux scénarios pour les perspectives de population à l'horizon 2050 pour le canton de Genève, l'Espace transfrontalier genevois ainsi que le Grand Genève. La diffusion des résultats est prévue d'ici à fin janvier 2022 pour le canton de Genève et à mi-2022 pour ses régions avoisinantes.

Enfin, les premiers résultats statistiques sur les négociants en matières premières pour le canton de Genève (2019) ont été diffusés par l'OCSTAT en décembre 2021.

OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER

Observatoire statistique transfrontalier

CRFG comité régional franco-genevois

StatistiqueGenève

SYNTHÈSE 2021

Promotion de l'égalité et lutte contre les violences et les discriminations

L'année 2021 a été marquée par plusieurs anniversaires en matière de promotion de l'égalité. Dans le cadre des 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes au niveau fédéral, le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) a piloté, dans son rôle de présidence de la conférence romande des bureaux de l'égalité, la publication de l'ouvrage *Femmes et politique en Suisse : luttes passées, défis actuels, 1971-2021*, dont le vernissage s'est tenu le 21 octobre. Cet ouvrage a été co-édité par la conférence romande en collaboration avec les éditions Alphil.

Dans le cadre des 25 ans de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), plusieurs actions de communication ont été réalisées, notamment la mise à jour et la diffusion du *dossier pédagogique LEg*, destiné à l'enseignement secondaire I et II, et du *guide LEg, mode d'emploi*, qui s'adresse aux milieux professionnels et aux personnes concernées. Dans ces deux publications, les enjeux LGBTIQ ont été intégrés.

Une nouvelle collaboration s'est également développée avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), pour la remise du prix de l'égalité, venu compléter pour la première fois les grands prix de l'économie. Le prix de l'égalité a ainsi récompensé la société de services Loyco qui a mis en œuvre des principes d'égalité entre femmes et hommes.

En matière de violence domestique, le BPEV a assuré l'accompagnement de la mise en œuvre du projet pilote *Service externe de soutien (SES)*. Cette nouvelle prestation à l'intention des victimes de violences domestiques hébergées temporairement à l'hôtel ou par des proches a été développée par l'Association Foyer Arabelle, à la demande du DF.

Enfin, le BPEV a assuré le suivi du déploiement du nouvel outil de récolte des données au sein de chacune des 14 institutions participant à l'observatoire des violences domestiques, en collaboration avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et l'office cantonal de la statistique (OCSTAT).

© Lundi13 – Nicolas Righetti

Genève internationale et solidaire

En 2021, la Genève internationale et solidaire a été marquée par les restrictions et les incertitudes liées à la pandémie. En matière de réunion et de travail, les formats virtuels et hybrides ont poursuivi leur développement, laissant une empreinte durable sur les modes de fonctionnement. Si les statistiques publiées par l'OCSTAT en 2021 montrent une légère hausse des effectifs et des dépenses, on note une diminution du nombre de réunions, mais pas du nombre de déléguées et délégués, qui a considérablement augmenté grâce à la prise en compte, pour la première fois, des personnes participant à distance.

Dans cette situation d'incertitude, le canton a poursuivi son soutien à la Genève internationale et solidaire. Il a œuvré, en collaboration avec la Confédération et la Ville de Genève, à maintenir des conditions d'accueil adéquates. Le Grand Conseil a approuvé le prêt de 42,6 millions de francs destiné à la rénovation de l'Union Internationale des Télécommunications. Le Centre international de conférences de Genève a été l'objet d'importants travaux de modernisation (22 millions de francs) afin de l'adapter aux exigences actuelles. Les projets des organisations internationales bénéficiant d'un prêt octroyé par la Suisse ont été peu impactés par les mesures sanitaires. Ainsi, les chantiers du bâtiment H de l'ONUG (125 millions de francs prêtés) et du nouveau bâtiment de l'OMS (140 millions de francs) ont été achevés en 2021, ainsi qu'un immeuble de 90 logements pour les internationaux réalisé par la fondation Terra&Casa (45 millions de francs).

Malgré le développement du virtuel et ses avantages en matière d'inclusivité, la pandémie a rappelé l'importance des rencontres face-à-face et les atouts de Genève en la matière, ainsi que démontré par la rencontre des présidents Poutine et Biden, qui a requis une forte mobilisation des services du canton. La qualité du territoire étant un facteur clé, le canton a piloté une étude interdisciplinaire afin d'élaborer une stratégie de développement commune des collectivités publiques pour le quartier des Nations.

2021 a marqué les 20 ans de l'adoption de la loi sur la solidarité internationale, une opportunité de dresser le bilan de l'action du canton. Avec un budget annuel actuel de près de 0,2 % des dépenses de l'Etat, ce sont 342 associations et plus de 2000 projets qui ont été soutenus depuis 2001. En 2021, le canton a continué à faire preuve de flexibilité afin d'accompagner les ONG dans la réalisation de leurs projets, perturbés par la pandémie. En tant que troisième pilier de la Genève internationale et acteurs clés de la coopération internationale, les ONG font l'objet d'une attention particulière. Il s'agit, en effet, de faciliter leur présence à Genève grâce à des mesures d'aide au loyer (9 bénéficiaires en 2021) et au soutien fourni par le CAGI dans le cadre du contrat de prestations qui le lie au canton.

Afin de renforcer les compétences et l'efficacité de la Genève internationale, le canton a poursuivi son soutien aux plateformes innovantes dans le domaine, tel le Geneva Science and Diplomacy Anticipator, qui a tenu son premier sommet international sur la diplomatie scientifique, ou le Geneva Cities Hub. Il a aussi consolidé ses activités d'information via son site consacré à la Genève internationale, qui a connu une augmentation significative du nombre de vues.

"2021 a marqué les 20 ans de l'adoption de la loi sur la solidarité internationale, une opportunité de dresser le bilan de l'action du canton. Avec un budget annuel actuel de près de 0,2 % des dépenses de l'Etat, ce sont 342 associations et plus de 2000 projets qui ont été soutenus depuis 2001."

Réformes institutionnelles

Le 28 novembre 2021, le peuple a approuvé une modification constitutionnelle réformant l'exécutif des 23 communes de moins de 3000 habitantes et habitants. Au lieu du régime actuel d'un ou d'une maire et de deux adjoints ou adjointes, chaque commune disposera dès la prochaine législature d'un exécutif composé de trois conseillères ou conseillers administratifs, disposant de responsabilités et de prérogatives équivalentes.

2021 a aussi été marquée par l'adoption d'une loi fixant les responsabilités du canton et des communes dans l'aide aux personnes sans abri. Cette loi renforce la solidarité intercommunale en matière d'hébergement d'urgence. S'agissant de l'aide aux seniors, qui nécessite des clarifications depuis l'entrée en vigueur de la LRT-1 en 2017, un projet de loi et un règlement d'application sont en cours d'élaboration avec les communes. Ces travaux devraient aboutir début 2022.

Le Grand Conseil a approuvé un projet de loi déposé à la demande des communes, visant à assouplir les règles budgétaires communales afin de tenir compte de la crise COVID-19 en plus de l'entrée en vigueur de RFFA. Enfin, le Grand Conseil a approuvé une loi permettant à l'avenir aux conseils municipaux de se doter de membres suppléants.

En collaboration avec l'Association des communes genevoises, le département a proposé des formations aux membres élus des conseils municipaux et des exécutifs communaux sur les tâches communales et les compétences de l'exécutif et du délibératif.

Le service des affaires communales (SAFCO) a examiné la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et les a transmises aux différents services ou départements concernés, comme objet de leur compétence, pour information ou pour préavis (voir tableau ci-dessous). Il a aussi procédé à l'examen des budgets 2021 et des comptes 2020 des 45 communes.

Type	2019	2020	2021
Nbre de résolutions	117	77	147
Nbre de communications	148	249	168
Délibérations traitées	1'091	956	1012
Total actes communaux traités	1'356	1'282	1327
Nbre de pris acte	263	348	333
Nbre de transmis pour suite	71	38	36
Décisions exécutoires	259	299	245
Délibérations approuvées par décision départementale	756	591	710
Délibérations approuvées par arrêté du Conseil d'Etat	7	3	3
Nbre d'actes communaux annulés		14[1]/2[2]	101[1]

[1] Par demande du Conseil municipal

[2] Par arrêté du Conseil d'Etat

A05

Médiation administrative

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

A05

Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

A05

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

B

Etats-majors et prestations transversales

B01

Etat-majors départementaux

Présidé par la chancelière d'Etat, le collège des secrétaires généraux prépare chaque mardi matin les séances hebdomadaires du Conseil d'Etat qui se tiennent le lendemain.

Durant l'année 2021, il a en outre pu tenir 10 réunions complémentaires, 7 en visioconférence et trois en présentiel lorsque les conditions sanitaires l'ont permis. Ces séances d'une demi-journée ont permis d'étudier divers thèmes transversaux et de suivre les travaux menés par les différents collèges spécialisés.

Dans le cadre d'auditions, le collège a fait un point de situation sur le projet de réforme G'Evolue (système d'évaluation et de rémunération), qui a remplacé SCORE, ainsi qu'un état de la situation à la suite de la migration de SIRH (système d'information en ressources humaines). Le collège a également organisé la 1ère séance du comité stratégique en politique RH «Travailler autrement» en présence de la conseillère d'Etat chargée du DF. Les 4 réunions suivantes de ce comité auront lieu l'an prochain.

Le CSG a initié plusieurs séances afin de mettre en œuvre le projet du Conseil d'Etat relatif à l'amélioration du fonctionnement de l'administration avec l'aide de la cellule d'expertise constituée à cet effet. Un coup d'envoi de ce projet a été organisé, réunissant une centaine de personnes en visioconférence. Les travaux se poursuivront jusqu'à la fin de la législature.

Parmi les projets informatiques importants, les différentes étapes relatives au projet de refonte Aigle ont été présentées au CSG. Par ailleurs, le CSG a priorisé comme chaque année les besoins informatiques des départements.

Le comité de pilotage du système de management environnemental (SME) a tenu une séance durant cette année au sein du collège.

Ce dernier a aussi validé deux directives transversales : la première sur la tenue des inventaires mobiliers et immobiliers avec valeur patrimoniale, la seconde sur la communication inclusive (communication orale, visuelle ou écrite).

Des travaux ont enfin été menés avec le gestionnaire des risques Etat sur les plans de continuité au sein de l'Etat.

La 4e cérémonie de remise des diplômes aux managers ayant suivi le cursus de formation aux nouveaux managers organisée avec l'office du personnel de l'Etat a dû être repoussée à l'an prochain, pour des motifs sanitaires.

B02

Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Politique d'apprentissage

Le Conseil d'Etat a validé une nouvelle politique de l'apprentissage ainsi que sa gouvernance réunissant le petit Etat et les entités autonomes et subventionnées. Cela facilitera et favorisera l'atteinte des objectifs liés aux besoins de formation professionnelle des jeunes.

Cadre normatif

Un projet de modification de la loi sur le personnel (LPAC) a été élaboré par le service juridique de l'OPE. Il vise à adapter la loi aux évolutions du monde du travail. Ce projet est en discussion avec les organisations représentatives du personnel. Les évolutions du cadre législatif fédéral en matière de congé sont entrées en vigueur au 1er juillet et le règlement du personnel a été adapté en conséquence (enfants gravement atteints dans leur santé, hospitalisation du nouveau-né).

Développement des compétences

Le service du développement professionnel a mis en place des formations pour faciliter la pratique du télétravail. La réflexion se poursuit pour faire évoluer les technologies de la formation dans la limite des contraintes liées à la sécurité et à la protection des données. Une formation obligatoire sur la prévention du harcèlement a également été diffusée à l'ensemble du personnel de l'administration

Evaluation des fonctions

S'agissant de la réforme G'Evolue, les travaux avec les associations représentatives du personnel ont débuté en mars avec pour objectif de signer un protocole d'accord début 2022. Dans l'intervalle, les demandes d'évaluation de fonction sont parvenues à l'OPE a un rythme soutenu. En 2021, 135 évaluations ont été réalisées sur 194 demandes reçues.

Migration du SIRH

La refonte technique du système d'information des ressources humaines (SIRH) s'est concrétisée par une mise en production au 1er janvier 2021. Compte tenu de l'ampleur de ce projet, la stabilisation a duré 11 mois et le projet a été clos en novembre. Cette migration a été l'occasion de faire évoluer l'outil d'informatique décisionnelle des responsables RH. Le volet de suivi des données est progressivement déployé à l'échelle de l'ensemble de l'administration.

Rémunération au sein des établissements de droit public

Faisant suite à une recommandation du service d'audit interne, l'OPE a établi un rapport sur les rémunérations versées en 2020 aux membres des directions générales des établissements de droit public. Ce rapport aura dorénavant une fréquence annuelle.

Santé et sécurité au travail

Protection de la maternité, pratique concernant l'évaluation du port d'armes, ergonomie sont les dossiers traités en dehors des activités habituelles du service de santé (SPE). La Care Team a été renforcée avec l'arrivée de nouvelles personnes formées et intégrées dans l'équipe. Pour continuer à répondre aux exigences sanitaires liées à la pandémie et aux recommandations de l'OFSP, le SPE a mis à jour en permanence les outils et informations à disposition des entités.

"Le service du développement professionnel a mis en place des formations pour faciliter la pratique du télétravail. La réflexion se poursuit pour faire évoluer les technologies de la formation dans la limite des contraintes liées à la sécurité et à la protection des données."

B03

Gestion financière transversale et départementale et gestion des achats

En 2021, l'activité de la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a de nouveau été fortement marquée par la crise sanitaire.

Evaluer l'impact de la crise sanitaire

En sus des aspects opérationnels liés aux décisions du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat, la DGFE a mené des contacts réguliers avec les départements et les entités du Grand Etat afin d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur les besoins de soutien financier immédiat ou à moyen terme. La DGFE a notamment contribué à l'élaboration des projets de loi 12857 et 12876 accordant des prêts en faveur de Palexpo et de l'Aéroport international de Genève.

La DGFE a également été fortement sollicitée en raison des très nombreux projets de lois et règlements d'aide aux cas de rigueur et crédits supplémentaires liés à la pandémie. Elle a aussi continué à traiter les dossiers des différentes caisses de retraite de l'Etat et apporté un support technique aux départements (par exemple : convention de concession avec Pôle Bio, juste prix de l'énergie thermique).

Enfin, dans le cadre de groupes de travail, la DGFE a développé de nouvelles règles d'activation de charges avec les offices concernés et continue de travailler sur la problématique des fonds propres des établissements publics autonomes.

Trouver des alternatives à la pénurie

En 2021, la centrale commune d'achats (CCA) a permis à l'Etat de réaliser une économie globale de 45 millions de francs. À titre de comparaison, le budget de fonctionnement de la CCA s'est élevé à 4,7 millions en 2021.

L'année 2021 a été marquée par la difficulté à obtenir certains produits dans des délais usuels et à des conditions habituelles. Les effets des mesures sanitaires prises au niveau mondial ont conduit à une baisse de l'offre par rapport à la demande. Cela a entraîné une très forte augmentation de certains coûts tels que le transport et les matières premières ainsi qu'un fort allongement des délais.

Afin d'assurer la prestation, la CCA a œuvré à trouver des solutions et des alternatives tout en maîtrisant au maximum les coûts. Les marchés de l'informatique et de l'audiovisuel ont été particulièrement touchés par ces pénuries, ce qui a demandé de changer de stratégie d'achat et de diversifier les sources d'approvisionnement. La situation de pénurie se généralisant, les fournisseurs sont de moins en moins aptes à proposer des délais fiables et des prix stables.

En parallèle, la CCA a lancé les différentes études afin d'améliorer la valorisation des entreprises formatrices dans ses demandes d'offres et collabore étroitement avec le service cantonal du développement durable à la création d'un label «consommer durable» qui sera visible dans le catalogue de produits CCA.

« La DGFE a mené des contacts réguliers avec les départements et les entités du Grand Etat afin d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur les besoins de soutien financier immédiat ou à moyen terme. »

B04

Gestion des locaux et logistique

Dans un contexte sanitaire fragile, les prestations ont été pleinement assurées dans les domaines de la gestion du patrimoine foncier et immobilier, de l'optimisation du parc de véhicules et du support logistique départemental.

L'ancienne Ecole de médecine rénovée a été mise en service. Les travaux de rénovation de la salle du Grand Conseil se sont poursuivis; ceux du Collège Rousseau et de l'Hôtel des Archives d'Etat à l'Arsenal ont débuté.

Deux centrales photovoltaïques ont été mises en service. La rénovation de l'éclairage de plus de 15 bâtiments s'est poursuivie, ce qui générera 60% d'économie.

Le gros œuvre du centre d'instruction des troupes de sauvetage sur le site d'Epeisses est terminé.

Des études ont été menées pour les projets d'école secondaire II à Meyrin, de cycle d'orientation et de centre de formation professionnelle santé et social à Bernex et de rénovation des bâtiments HUG à Loëx.

Des subventions ont été versées pour la rénovation des blocs opératoires HUG, les établissements publics pour l'intégration et la reconstruction des bâtiments emblématiques de la Nouvelle Comédie et du Théâtre de Carouge.

La mise en conformité des embrasures s'est déployée sur 58 projets en phase d'étude ou de réalisation.

La rénovation de trois bâtiments à la Pointe Nord du PAV, propriétés de la CPEG, s'est poursuivie pour accueillir des services du DI, DCS et DIP en mars 2023. Les travaux sont menés dans l'optique d'une mutualisation des espaces, du déploiement du smart office et du *coworking*.

Trois nouvelles locations ont été conclues par l'office cantonal des bâtiments (OCBA):

- rue du Rhône 19 (cellule COVID);
- Arcenter à Vernier (centre cantonal de biométrie);
- rue des Mouettes 13 (direction du support et des opérations de vote).

Des analyses visant à mettre en place une flotte mutualisée de véhicules de l'Etat à David-Dufour ainsi que leur géolocalisation (vision de leur utilisation) ont été menées.

Les services logistiques de l'Etat ont accompagné les utilisateurs et les utilisatrices des lieux publics et des espaces de travail afin de tenir compte de l'évolution des nouveaux modes de travail et des mesures sanitaires.

Finalement, l'OCBA a élaboré son « Plan Directeur Métier » pour appréhender les multiples enjeux à venir, qu'ils soient environnementaux, financiers, organisationnels ou politiques. Il se fonde notamment sur une gestion innovante du patrimoine, sur la qualité de vie au travail et sur une organisation transversale et agile.

"L'office cantonal des bâtiments a élaboré son plan directeur métier pour appréhender les multiples enjeux à venir, qu'ils soient environnementaux, financiers, organisationnels ou politiques. Il se fonde notamment sur une gestion innovante du patrimoine, sur la qualité de vie au travail et sur une organisation transversale et agile."

© Morand

B05

Systèmes d'information et numérique

En juin 2018, le Conseil d'Etat a approuvé la politique numérique du canton de Genève, à la suite d'une large consultation publique, permettant à la population genevoise de contribuer à la transformation numérique de l'Etat.

En 2021, la mise en œuvre de cette politique numérique s'est notamment traduite par une soixantaine de projets relatifs aux priorités du Conseil d'Etat et par la mise en service de 21 nouvelles e-démarches, portant leur nombre total à 143.

Malgré la pandémie, l'année 2021 a permis à l'administration cantonale de mener bon nombre de projets stratégiques, en particulier dans les domaines de l'action sociale, de la police, de l'administration fiscale ainsi que de la population et des migrations.

Enfin, l'année 2021 est également caractérisée par une démarche numérique responsable en vue de faire labelliser le canton de Genève en 2022 auprès de l'institut du numérique responsable suisse (INR suisse).

"En 2021, la mise en œuvre de la politique numérique s'est notamment traduite par une soixantaine de projets relatifs aux priorités du Conseil d'Etat et par la mise en service de 21 nouvelles e-démarches, portant leur nombre total à 143."

Evénements d'ampleur et autorisations de construire

En 2021, et comme chaque année, l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) a accompagné la police dans le déroulement d'événements d'ampleur et sensibles, dont le sommet Biden-Poutine en juin. Outre la mise en œuvre des dispositifs habituels, ces événements ont été précédés par une analyse des risques complète, accompagnée d'un plan d'action pour les réduire.

Plus globalement, le programme B05 voit chaque année se concrétiser plus de 300 projets. Dans le lot, depuis désormais trois ans, l'administration cantonale traite de manière complètement dématérialisée les demandes d'autorisation de construire en procédure accélérée. Plus de 80% des dépôts se font aujourd'hui de manière électronique. En 2021, l'office des autorisations de construire et l'OCSIN ont complété cette démarche avec les demandes d'autorisation définitive. Ces demandes, dont certaines atteignent plusieurs milliers de pages et comprennent de nombreux plans, sont déposées en ligne, puis instruites numériquement pour préavis, réunissant offices de l'Etat, communes, organismes publics et Confédération dans un mode de travail collaboratif. Les échanges avec le requérant et la constitution de l'autorisation s'en trouvent ainsi largement facilités.

Les systèmes d'information et des services numériques en chiffres

En 2021, le programme B05 concerne notamment :

- 83 systèmes d'information et de communication, comprenant 1 566 applications;
- 431 000 comptes utilisateurs et utilisatrices, dont 333 000 pour l'administration en ligne et 55'000 pour l'école en ligne;
- Un réseau métropolitain constitué de 450 km de fibre optique, 42 000 prises informatiques et téléphoniques actives, réparties sur 600 sites géographiques;
- 35 700 ordinateurs - dont 18 500 pour le secteur pédagogique - et 7 500 imprimantes;
- 15 000 téléphones et 2800 tablettes;
- Plus de 5 000 serveurs informatiques;
- 28 700 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 122 millions de messages par an;
- 33 millions de pages par an imprimées et expédiées par notre service éditique;
- 5 000 000 Go de stockage brut.

En matière de sécurité:

- 123 milliards d'événements techniques ont été captés, puis analysés, permettant d'identifier 104 000 alertes de sécurité traitées par des systèmes automatiques ainsi que 104 incidents résolus par le personnel de l'OCSIN;
- 30'000 vulnérabilités, dont 1 200 à risque élevé ou critique ont été traitées par nos équipes;
- L'antivirus a également détecté 431 500 nouvelles menaces, dont 2 000 se sont avérées malveillantes et réglées par l'OCSIN.

600 sites

35 700 ordinateurs

7 500 imprimantes

15 000 téléphones

2 800 tablettes

B05

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

C

Cohésion sociale

C01

Cohésion sociale

Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

En 2021, les services de l'administration ont poursuivi leurs activités relatives aux affiliations et subsides d'assurance-maladie, à l'action sociale et au soutien à la formation.

En raison de la crise sanitaire, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale demeure élevé.

Assurance-maladie

En 2021, le service de l'assurance-maladie (SAM) a vu le nombre de ses bénéficiaires légèrement augmenter en lien avec les conséquences sociales de la crise sanitaire et les effets résiduels de la mise en œuvre, début 2020, de la loi 12416 (contreprojet à l'IN 170 « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage ! »). Le nombre de bénéficiaires du subside ordinaire est ainsi passé de 172'942 à 184'492 entre 2020 et 2021. Pour 2021, les modalités d'attribution des subsides en cas de baisse des revenus avaient été simplifiées pour mieux s'adapter à l'impact économique de la crise sanitaire sur une partie de la population.

Le SAM a envoyé 22'240 lettres aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à Genève en 2021, afin de contrôler leur affiliation au système d'assurance-maladie suisse (LAMal). Cette démarche a entraîné 3'168 affiliations d'office. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, le SAM a envoyé 15'199 lettres de contrôle d'affiliation aux personnes frontalières exerçant une activité lucrative à Genève, dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français). 4'007 d'entre elles ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France. 982 ont fait le choix de s'assurer en Suisse selon la LAMal.

Subsides d'assurance-maladie

La contribution de l'Etat à la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie constitue un élément important d'une politique sociale équitable.

Le nombre de personnes ayant perçu des subsides couvrant leur prime d'assurance-maladie (plafonnée à la prime moyenne cantonale) ou une partie de cette dernière est de :

Subsides	Nombre de personnes	En francs
Personnes bénéficiant de l'aide sociale (subside 100%)	25'482	118'010'104
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI (subside 100%)	27'890	181'287'063
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI (subsides partiels)	193	698'521
Personnes ayant droit à un subside partiel* en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU)	130'927	247'867'176
Total	**184'492**	**547'862'864**

* En 2021, le subside partiel calculé en fonction du RDU est de 40, 70, 90, 130, 160, 200, 250 et 300 francs par mois pour les adultes, 188 francs pour les jeunes adultes et 102 francs pour les enfants à charge.

Concernant les subsides aux personnes assurées, l'augmentation globale du montant des subsides de 6 % constatée entre 2020 et 2021 découle de l'évolution des primes d'une part (prime moyenne cantonale passée de 602 francs en 2020 à 605,5 francs en 2021, pour les adultes) et de l'accroissement du nombre de personnes au bénéfice d'un subside complet d'autre part (bénéficiaires de l'aide sociale et de prestations complémentaires). Aussi, le montant total des subsides alloués est de 547'862'864 francs en 2021 (contre 517'306'290 francs en 2020).

Couverture des primes en cas d'insolvabilité

L'obligation d'assurance inscrite dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie implique l'intervention du canton dans le paiement, à hauteur de 85%, des primes arriérées, des participations aux coûts échus, ainsi que des intérêts moratoires et des frais de poursuite des personnes assurées insolvables domiciliées à Genève (art.64a LAMal).

Cette intervention financière permet de garantir à ces personnes une couverture d'assurance-maladie, un accès aux soins et un remboursement ininterrompu de leurs frais de santé. La prise en charge des actes de défaut de biens de l'assurance obligatoire des soins LAMal a entraîné une dépense totale de 61'377'336 francs en 2021 (contre 69'263'414 francs en 2020

Aide sociale

En 2021, le nombre de dossiers de l'aide sociale avec soutien financier a diminué de 2,1 %. A fin décembre 2021, il se monte à 14'347 unités (diminution de 311 par rapport à fin décembre 2020).

La pandémie de COVID-19 a eu, dès le début, d'énormes répercussions sur la santé, l'économie et la société. La crise sanitaire et son cortège de mesures de protection ont fragilisé l'existence de nombreuses personnes. Les premières victimes de la crise ont été les personnes à faibles revenus et aux conditions d'emploi et statuts de séjour précaires, mais aussi les travailleuses et travailleurs indépendants.

L'évolution du nombre de dossiers en 2021 est, en photo entre le 31.12.20 et le 31.12.21, à la baisse, contrairement aux chiffres projetés en début d'année, du fait de la reprise rapide de certains secteurs économiques et des décisions prises par la Confédération et le canton, qui ont permis la prolongation de certaines assurances sociales en amont de l'aide sociale.

Le nombre élevé de personnes au chômage de longue durée et les répercussions à long terme redoutées de la crise font néanmoins craindre une possible future augmentation. De plus, même si le nombre de dossiers aidés à l'aide sociale a diminué en 2021 (en photo), il a augmenté en volume (plus d'entrées et de sorties dans l'année) et reste supérieur à décembre 2019 de plus de 1'000 unités.

Le nombre de personnes exerçant une activité lucrative indépendante soutenues par l'aide sociale a commencé à s'infléchir depuis le milieu 2021 pour atteindre 241 travailleuses et travailleurs indépendants aidés à fin décembre. Cela reste un nombre plus élevé qu'avant la crise sanitaire. Les prestations nettes versées aux usagères et aux usagers s'élèvent à 374 millions de francs. Cela représente une hausse par rapport à 2021 car, bien que le nombre de dossiers à fin 2021 soit inférieur à celui de 2020, la moyenne des dossiers aidés mensuellement en 2021 est bien supérieure à celle de 2020 (moyenne de 14'251 en 2020 contre 14'687 en 2021).

Action sociale	**2019**	**2020**	**2021**
Dossiers d'aide sociale et financière (ASF)	13'397 + 0,65 %	14'658 +9 %	14'347 - 2,1 %
Dossiers d'accompagnement social	1'813	1'797	1'889
Nombre total de dossiers totaux	15'210	16'455	16'236
Nombre total de personnes suivies	24'805 + 15 %	26'786 +8 %	26'331 - 7,1 %
Total des prestations sociales versées (en mios de francs)	**3'295** **+ 5 %**	**348** **+6 %**	**374** **+ 7 %**

Soutien financier individuel à la formation

Durant l'année scolaire 2020/2021, le nombre de demandes de bourses et prêts d'études a augmenté de 10,5 % par rapport à l'année scolaire précédente. Les réponses positives sont en augmentation de plus de 8 %. Cette augmentation importante est liée à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID-19, qui a fortement impacté les revenus de certains ménages.

Nombre de demandes reçues et accordées

Année scolaire	2019/2020	2020/2021
Demandes reçues	7'760	8'578
Soutiens octroyés	4'894	5'297

Répartion des bourses par niveau de formation

Niveau de formation	2020/2021
Université et École polytechnique fédérale	1'192
École de maturité gymnasiale	767
Autre formation générale	1'125
Apprentissage plein temps	519
Apprentissage et formation professionnelle pratique	896
Hautes écoles spécialisées	602
Formation professionnelle supérieure	139
Maturité professionnelle	58

Autres aides financières versées

En plus des bourses et prêts d'études stricto sensu, le service des bourses et prêts d'études (SBPE) verse plusieurs prestations destinées à soutenir la formation.

- Le soutien scolaire permet à des jeunes n'ayant pas acquis les compétences nécessaires pour commencer une formation (AFP/CFC) de combler cette lacune.
- La participation aux frais d'écolage pour les écoles artistiques accréditées permet chaque année à plus de 800 enfants vivant dans une situation de précarité financière d'accéder à une formation dans le domaine artistique.
- Les chèques annuels de formation (CAF) représentent un soutien important et une incitation à la formation continue des adultes. En 2021, le SBPE a reçu 10'204 demandes de CAF et en a octroyé 6'319

Prestations (en francs)	2020	2021
Bourses d'études	44'762'955	46'091'207
Soutien scolaire	513'803	498'300
Participation aux frais d'écolage pour les écoles artistiques accréditées	1'069'699	867'764
Chèques annuels de formation	3'546'837	4'652'082

Insertion socioprofessionnelle

- En 2021, 22.1 % des dossiers d'aide financière ont connu une reprise d'emploi et sont sortis de l'aide sociale, soit une augmentation de 1.3 % par rapport à 2020 (ces chiffres sont provisoires et dans l'attente de l'extraction annuelle du service statistique de l'HG).
- 1'137 personnes en moyenne (1149 en 2020) ont été accompagnées par le service de réinsertion professionnelle de l'Hospice général (SRP), dont 388 par mois (368 en 2020) ont bénéficié de MMT (mesures du marché du travail) telles que des formations, des stages de requalification, des placements, etc.. Depuis la mise en place du SRP, 33 % des personnes ayant bénéficié d'un suivi par ce service se sont réinsérées professionnellement au terme de leur suivi dans l'unité (sortie de l'aide sociale pour un retour à l'emploi).

Aide personnalisée au logement

Les éléments relatifs aux allocations de logement figurent dans la partie relative à la politique publique G Aménagement et logement.

Aide aux victimes

En 2021, le Centre LAVI a traité 2'164 dossiers, dont 1'583 nouvelles situations. La crise sanitaire continue d'avoir un impact sur les activités du Centre LAVI, qui est fortement sollicité par des personnes victimes de violences domestiques.

Soutenir les personnes souffrant d'addictions

En 2021, le Conseil d'Etat a soutenu financièrement l'association ARGOS et la fondation Phénix pour ses activités de prise en charge sociale en faveur des personnes en situation d'addiction.

Le pôle résidentiel de l'association ARGOS a accueilli 50 personnes en 2021, ce qui représente un taux d'occupation de 63.55%. Le taux d'occupation des ateliers d'insertion professionnelle a été, lui, de 88 % (82 % en 2021) et pour le semi-résidentiel (uniquement en journée) il a été de 52.2 %.

Quant au pôle ambulatoire, il est de plus en plus sollicité et a connu un taux d'occupation de 150.3 % (115.83 % en 2021).

Revenu déterminant unifié (RDU)

En 2021, il n'y pas eu d'évolution notable du dispositif du RDU. En revanche, le centre de compétences du RDU (CCRDU) a fait face à une augmentation massive de sa charge de travail en comparaison avec l'année 2019, avant la crise sanitaire. Le CCRDU a répondu à 4'073 appels téléphoniques (+58 %), et reçu 3'905 courriers (+34 %) et 2'226 courriels (+148 %). L'augmentation est en grande partie liée au changement de pratique de la Gérance immobilière municipale (GIM) qui demande l'attestation RDU à ses locataires depuis 2021.

Le SI RDU (système d'information du RDU) a également connu une augmentation de son utilisation. En moyenne, sur un total de 588 personnes disposant d'un accès au système d'information du RDU (+23 % par rapport à 2020), plus de 100 collaborateurs et collaboratrices l'utilisent quotidiennement dans le cadre de la délivrance de leurs prestations, ce qui représente pas moins de 22'600 dossiers consultés en moyenne chaque mois dans le système (+26 %). A cela s'ajoutent encore 27'200 utilisations mensuelles du SI RDU (+5%) par les services tarifaires pour établir la tarification des prestations dont ils ont la charge et par les services compétents pour traiter les dossiers des personnes faisant l'objet d'un mandat de protection.

C02

Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

Le soutien financier individuel aux personnes en âge AVS se manifeste à travers les rentes et prestations versées par l'AVS et par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

Prestations complémentaires AVS

Aussi bien pour les prestations complémentaires fédérales que cantonales, le nombre de dossiers a augmenté entre 2020 et 2021, passant de 10'216 à 10'497 (soit + 2,75 %) pour les prestations complémentaires fédérales (PCF) et de 9'097 à 9'296 (soit + 2,18 %) pour les prestations complémentaires cantonales (PCC).

Le nombre de personnes bénéficiant de prestations d'assistance en faveur des personnes âgées versées par le service des prestations complémentaires a augmenté de 13,75 %, passant de 240 en 2020 à 273 en 2021.

C03

Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

Accueillir les personnes en situation de handicap

Quinze établissements pour personnes handicapées (EPH) sont actifs dans le domaine de l'accueil des personnes en situation de handicap et sont au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département de la cohésion sociale. En 2021, le canton a versé 193'242'106 francs de subventions à ces quinze institutions pour un total de 3'165 places d'accueil au 31 décembre 2021.

A ce titre, 99 nouvelles places ont été créées dans les établissements durant l'année 2021.

Ces nouvelles places contribuent à répondre aux besoins de personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux enjeux liés au vieillissement d'une partie d'entre elles. Par ailleurs, en lien avec le renouvellement du plan stratégique cantonal du handicap, deux tables rondes ont été organisées pour intégrer à ce dernier les points de vue des différentes parties prenantes.

Orienter les personnes : la commission cantonale d'indication (CCI)

La commission cantonale d'indication (CCI) permet d'orienter les personnes en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la solution de prise en charge la plus adaptée.

La CCI a rendu 181 décisions au cours de l'année 2021, relatives aux admissions et aux transferts internes lors d'un changement de prestations.

Définir les règles de compensation : la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)

La convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), à laquelle le canton de Genève a adhéré au 1er janvier 2008, fixe des règles de compensation des coûts entre cantons pour les séjours extra-cantonaux en institution. Pour les placements de personnes adultes en provenance d'autres cantons au sein de ses propres institutions, la compensation financière en faveur de l'Etat de Genève s'élève à 1'459'317 francs en 2021.

Soutenir les associations proposant des prestations aux personnes en situation de handicap

Douze associations proposent des prestations diverses à l'intention des personnes en situation de handicap, telles que par exemple conseils, vacances, séjours de loisirs ou activités culturelles. En 2021, le canton a versé 2'377'869 francs de subventions à ces douze associations.

Prestations complémentaires AI

Le soutien financier individuel aux personnes en situation de handicap se matérialise à travers les rentes et les prestations versées par l'assurance-invalidité (AI) et par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

Le nombre de dossiers concernant des personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement a augmenté, puisqu'il est passé de 7'404 en 2020 à 7'587 en 2021 pour les prestations complémentaires cantonales AI, et a également augmenté pour les prestations complémentaires fédérales AI, puisqu'il est passé de 7'393 en 2020 à 7'627 en 2021.

C04

Soutien à la famille et à l'intégration

Conseiller les familles

Huit associations proposent des prestations diverses de consultation, de médiation, d'animation ou encore d'information permettant de soutenir et conseiller les familles du canton de Genève. En 2021, le canton a versé 685'569 francs de subventions à ces huit associations.

Soutenir financièrement les familles

Après plusieurs augmentations du taux de cotisation entre 2012 et 2016 consécutivement à la mise en œuvre de l'IN 145 « Pour des allocations familiales dignes de ce nom ! », le taux de cotisation des allocations familiales est resté stable par rapport à son niveau des années précédentes, soit 2,45 %.

Le nombre de prestations complémentaires familiales octroyées est resté stable, avec 1'676 dossiers pour 5939 bénéficiaires à fin 2021 contre 1'686 dossiers pour 5'918 bénéficiaires à fin 2020, soit une légère hausse du nombre de bénéficiaires de 0.3 %). Ces prestations permettent de favoriser le maintien de ménages avec enfants sur le marché du travail et d'éviter un recours aux prestations d'aide sociale pour des familles exerçant une activité lucrative.

Avance et recouvrement des pensions alimentaires

L'ensemble des activités déployées par le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) en 2021 ont été maintenues dans tous les domaines. L'augmentation du taux de recouvrement, initiée depuis plusieurs années, s'est confirmée cette année encore.

Intégrer les personnes étrangères, lutter contre le racisme

Durant l'année 2021, le bureau de l'intégration des étrangers a continué la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (2018-2021) et a déployé avec l'ensemble des partenaires le nouveau dispositif d'Agenda Intégration Suisse pour accompagner efficacement les personnes relevant du domaine de l'asile en matière d'intégration sociale et professionnelle. Dans ce cadre, 824 personnes ont pu bénéficier de mesures tant en matière d'évaluation des compétences que de formation de base. 124 personnes sont en outre prises en charge dans les hautes écoles (Université et HES), 62 personnes sont en formation professionnelle et 91 personnes sont en emploi. Par ailleurs, plus de 216 enfants de moins de 5 ans ont pu être suivis ainsi que leur famille dans leur développement et leur intégration.

Tandis que plus de 200 projets ont été soutenus dans les différents domaines du Programme d'intégration cantonal, plusieurs nouvelles initiatives ont pu voir le jour dans les domaines de la lutte contre les discriminations et pour le développement de la participation et de la cohésion sociale dans les quartiers.

	2019	2020	2021
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'215	3'326	3'153
Avec avances	604	601	535
Sans avances	2'611	2'725	2'618
Pension facturées (CHF)	20'821'389	20'698'308	19'696'935.78
Avances payées (CHF)	5'400'733	5'322'050	4'796'272.55
Encaissements s/pensions (CHF)	10'133'904	10'052'134	10'126'639.07
Taux recouvrement s/pensions	**61,21 %**	**61,23 %**	**61,28 %**

C05

Actions en matière d'asile et de migration

En 2021, le nombre d'entrées dans le dispositif d'aide aux migrants (AMIG) de l'Hospice général a augmenté de 35% par rapport à l'année 2020 (+ 373 individus).

L'AMIG constate une augmentation du résultat des prestations nettes en matière d'asile de 7 %, principalement due à la baisse des recettes liée au forfait de la Confédération. Par ailleurs, elle note une légère augmentation du nombre de personnes prises en charge en 2021, principalement les personnes étrangères sans autorisation de séjour (ETSP).

La mission de l'AMIG consistant à assister et/ou héberger une personne en lien avec la procédure d'asile, une sortie du dispositif AMIG signifie une fin d'assistance et/ou une fin d'hébergement. En 2021, en matière d'hébergement, l'Hospice général a réduit son offre d'appartements sous bail en son nom de 49 appartements, soit une baisse de 200 places.

Asile	**2019**	**2020**	**2021**
Nombre de personnes prises en charge	6'240	6'265	6'355
Evolution N-1 *dont assistées et logées* *dont logées seulement*	- 3% *5'151* *1'089*	0 % *5'169* *1'096*	+ 1 % *5'001* *1'354*
Nombre d'arrivées	1'012	1'081	1'454
Nombre de sorties AMIG (fins d'assistance et/ou d'hébergement)	1'200	1'056	1'364
Total des prestations versées (en mios de francs)	29,6 0 %	29,4 0 %	32,2 + 9,4 %

C06

Protection des personnes adultes sous curatelle

La hausse du nombre de mandats actifs suivis par le service de protection de l'adulte (SPAd) sur mandat du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) a été continue et le SPAd a terminé l'exercice 2021 avec 3642 mandats sous sa responsabilité.

Le SPAd a poursuivi la mise en œuvre de son projet de service en 2021, en particulier en créant des cellules spécialement dédiées à l'ouverture et à la clôture des mandats confiés par le TPAE, conformément à l'une des recommandations de la Cour des comptes. Ce dispositif a permis de contenir l'augmentation nette des mandats actifs, en faisant diminuer le lot des mandats à clôturer. La charge de travail du service reste néanmoins trop élevée. En effet, la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), recommande 60 mandats par curatrice ou curateur, alors que le SPAd termine l'exercice 2021 avec une moyenne de 71.14 mandats par personne (clôtures en cours non comprises).

Chiffres clés	**2019**	**2020**	**2021**
Dossiers actifs & en cours de clôture	3'502	3'640	3'642
dont en cours de clôture	*322*	*483*	*447*
Nouveaux mandats	404	346	349
Opérations financières (nombre)	662'050	897'711	1'309'849

C06

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

D

Culture, sport et loisirs

D01

Culture

Mettre en œuvre l'initiative 167 « Pour une politique culturelle cohérente à Genève »

Afin de répondre au cadre défini par le nouvel article 216 de la Constitution genevoise, le département de la cohésion sociale a mené d'importants travaux afin de faire évoluer les fondements de sa politique culturelle, ceci en collaboration avec les autres départements cantonaux concernés.

Sur le plan législatif, un projet de loi modifiant la loi sur la culture a été élaboré ; des lignes directrices ont également été établies afin de définir les missions et les objectifs pour la période à venir et de positionner le canton de manière lisible dans son rôle de coordinateur de la politique culturelle cantonale. Dans le but d'orienter et nourrir la réflexion en tenant compte des besoins de ses partenaires, le département a mené des ateliers de concertation avec les milieux culturels et les communes au mois de juin 2021. Plus de 250 personnes y ont participé. Les textes finalisés seront soumis à consultation début 2022.

Accompagner l'ouverture de la Nouvelle Comédie et du Théâtre de Carouge

Afin de répondre aux nouveaux enjeux artistiques et aux attentes de la population, les deux principales institutions théâtrales genevoises ont fait peau neuve. Grâce à une participation financière du canton, la Nouvelle Comédie et le Théâtre de Carouge sont désormais en capacité de proposer une programmation variée et de niveau international au public de toute la région. Le département de la cohésion sociale a célébré, aux côtés respectivement des Villes de Genève et de Carouge, ces nouvelles opportunités de faire rayonner la scène artistique genevoise tout en proposant également une accessibilité accrue à la culture pour les publics de proximité.

Créer un projet culturel dédié à la culture émergente

Le département de la cohésion sociale a piloté les travaux menés entre plusieurs départements cantonaux, la Ville de Vernier et l'association Porteous afin de réhabiliter le bâtiment Porteous. Un premier espace ouvert au public verra le jour dans le bâtiment en 2022.

COVID-Culture

Mettre en œuvre le dispositif d'aide de la Confédération

Dans la continuité du dispositif mis en place en 2020, le Conseil d'Etat a poursuivi l'indemnisation des entreprises, actrices et acteurs de la culture. Au total, 474 indemnisations ont pu être versées pour un total d'environ 12 millions, dont la moitié est prise en charge par la Confédération. 191 entreprises culturelles ont également pu être soutenues pour des projets de transformation visant à s'adapter à la crise sanitaire pour un montant total de près de 10 millions, dont la moitié est également financée par la Confédération.

Aides complémentaires

Afin d'éviter une dégradation durable du paysage culturel et de maintenir une offre culturelle diversifiée à la population, le canton a mis en place une série de mesures complémentaires aux mesures fédérales. Ainsi, 179 professionnelles et professionnels du domaine culturel ont reçu des aides complémentaires au revenu, 30 bourses ont pu être attribuées, 13 projets culturels dans des contextes innovants ont été soutenus et 8 organisations professionnelles ont été encouragées. L'ensemble de ces mesures complémentaires a été réalisé sur la base d'un budget de 4,95 millions.

Maintenir le rayonnement culturel de Genève

Une centaine de projets de diffusion (tournées, réseaux, programmes) ont été soutenus. Les critères d'octroi ont été adaptés pour tenir compte des nouveaux enjeux et priorités en matière de déplacement et pour mieux venir en aide à des projets permettant d'atteindre des nouveaux publics dans le canton.

Le dispositif de résidences a également évolué avec une nouvelle résidence transfrontalière. La résidence à Berlin s'est poursuivi de même que l'accueil d'artistes à la Maison Baron. Les … conventions de subventionnement dans le domaine des arts de la scène ont été renouvelées et des nouveaux contrats régionaux ont été établis.

Faire rayonner l'art dans l'espace public et soutenir la création locale

Dans le cadre du projet MIRE (productions de vidéo dans les gares du Léman express), le Fonds cantonal d'art contemporain a accueilli deux œuvres de la Biennale de l'image en mouvement (BIM) qu'il a coproduites. Durant l'année 2021 et pour répondre aux enjeux posés par la crise sanitaire, les 30 acquisitions du Fonds n'ont porté que sur des œuvres d'artistes genevois.

Faire aboutir le projet de Maison Rousseau Littérature

Initié en 2009, cet important projet a ouvert ses portes au public au printemps 2021 au cœur de la Vieille-Ville dans un édifice patrimonial propriété du canton. Il s'agit de la première maison de la littérature en Suisse romande, située dans le lieu de naissance de Jean-Jacques Rousseau. Le projet de loi accordant une aide financière à la Fondation de la Maison Rousseau et de la Littérature pour les années 2021 à 2024 a été voté par le Grand Conseil.

Piloter le projet de Musée de la bande dessinée

Plusieurs étapes d'avancement du projet de musée dédié au 9e art ont été franchies : le lieu, soit la Villa Sarasin au Grand-Saconnex, a été confirmé par une étude de faisabilité et a obtenu l'accord des différentes parties ; le projet culturel a été précisé par des ateliers participatifs. Un événement inaugural a eu lieu sur place en décembre avec l'ensemble des milieux culturels intéressés et les partenaires dans le contexte des Prix Töpffer pour la bande dessinée.

Promouvoir l'accès au livre et le goût de la lecture

Le département a lancé, en partenariat avec le Cercle de la librairie et de l'édition, le projet Ge-lis visant à attirer l'attention du public sur le plaisir de la lecture. A travers un agenda participatif regroupant tous les événements consacrés au livre sous toutes ses formes et à la littérature à Genève, Ge-lis souhaite favoriser l'accès au livre pour le plus grand nombre.

Soutenir un tissu institutionnel fort

En dehors du dispositif COVID-Culture, le canton a poursuivi ses soutiens aux institutions à fort rayonnement en maintenant ses subventions malgré l'annulation ou le report de manifestations (OSR, Concours de Genève, Musée international de la Croix-Rouge, MAMCO, la Fondation Bodmer et Cinéforom).

D02

Sport et loisirs

Construire la future patinoire du Trèfle-Blanc

Après avoir fixé les contours du projet en 2020, le Conseil d'Etat a adopté en août 2021 un crédit d'étude s'élevant à 11,7 millions de francs, qui servira au concours d'architecture prévu durant l'année 2022. Le projet de loi a été déposé devant le Grand Conseil, qui l'a voté en janvier 2022.

Relocaliser l'académie du Servette FC

Afin de libérer le site de Balexert, le Conseil d'Etat a choisi le site des Evaux pour l'accueil de l'académie du Servette FC (structure cantonale de la relève élite du football), notamment en raison des terrains déjà existants. Les coûts d'investissement entièrement à la charge du canton se montent à 20 millions de francs pour cette phase provisoire.

Une convention tripartite a été signée en juin 2021 par le canton de Genève, la Fondation des Evaux et l'association du Servette FC afin de fixer les principes applicables à la planification, à la réalisation et à l'exploitation de ce pôle football temporaire.

Soutenir la Fondation du Stade de Genève

Un contrat de prestations limité à l'exercice 2021 a été négocié avec la Fondation du Stade de Genève (FSG) dans l'attente d'un accord avec le Servette FC 1890 (SFC) concernant la mise à disposition du stade. La FSG et le SFC ont finalement signé une convention réglant les conditions financières et opérationnelles de l'utilisation des infrastructures et de la pelouse du Stade de Genève. Cet accord financier avec le club, couplé au soutien du canton de Genève, permettra à la FSG d'assumer pleinement ses responsabilités dans la gestion structurelle du Stade de Genève ainsi que les charges d'exploitation et d'entretien.

Genève-Plage

Le nouveau contrat de prestations négocié avec l'association Genève-Plage sera limité aux exercices 2021-2022. Parallèlement, une réflexion générale a été entamée concernant le suivi des activités commerciales déléguées au sein d'organismes subventionnés, ce qui permettra de compléter et préciser les dispositions y relatives.

Aider les clubs et les associations sportives

Le canton de Genève s'est à nouveau associé au Fonds cantonal de l'aide au sport, à la Ville de Genève et à l'Association des communes genevoises pour venir en aide aux associations sportives en difficulté financière. Un nouveau fonds de soutien s'est ajouté au précédent adopté en 2020, doté lui aussi de un million de francs, et destiné à atténuer les effets de la crise sanitaire.

En parallèle, une campagne de promotion « trouve ton club » a été créée pour encourager les adhésions dans les clubs de sport. Les associations ont été éprouvées par la pandémie et la baisse d'adhésions en est une des raisons. Cette campagne visait à inciter la population à pratiquer et à reprendre une activité régulière au sein d'un club.

Prévenir la violence dans le football amateur

Le canton de Genève, en partenariat avec la Ville de Genève et l'Association cantonale genevoise de football (ACGF), a mis en application un programme de prévention issu des états généraux sur la violence dans le football amateur visant à empêcher au maximum tout type de violence et d'incivilités dans la discipline.

Il s'agit d'un déploiement de dix mesures fortes et préventives pour lutter contre toutes les formes d'incivilité, qui n'ont pas leur place dans une installation sportive. Parmi elles, un module de formation à la médiation a été créé à l'intention des entraîneurs et entraîneuses, ou encore une campagne de communication a été déployée dès octobre 2021, notamment avec des banderoles autour de tous les terrains du canton.

Le nombre de dossiers concernant des personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement a augmenté, puisqu'il est passé de 7'404 en 2020 à 7'587 en 2021 pour les prestations complémentaires cantonales AI, et a également augmenté pour les prestations complémentaires fédérales AI, puisqu'il est passé de 7'393 en 2020 à 7'627 en 2021.

Former les moniteurs et monitrices à travers Jeunesse + Sport

Après une année 2020 bouleversée par la pandémie, la plupart des formations de moniteur et monitrice J+S ont pu se dérouler normalement en 2021. Une cinquantaine de cours ont été organisés avec plus de 1'200 personnes formées.

Favoriser les activités extrascolaires

En 2021, plus de 3000 jeunes de 4 à 16 ans ont participé à des activités culturelles, sportives, scientifiques et environnementales du programme GE DECOUVRE. Plus de 230 cours ont été organisés dans le cadre de cette offre riche et variée ayant pour objectif de faciliter l'accès aux domaines de la culture et du sport.

Activité physique et sportive des populations à besoins spécifiques et des très jeunes enfants

La politique cantonale d'accès au sport pour tous et toutes a pour but de rendre accessible au plus grand nombre une activité physique et sportive adaptée. Durant l'année 2021, une douzaine de projets en lien avec le handicap, les jeunes publics et les personnes en situation de migration ont ainsi été soutenus.

Soutenir l'élite individuelle

Le soutien au sport d'élite individuel du canton de Genève repose sur le programme Team Genève. Unique en Suisse, il vise à offrir des soutiens financiers, médicaux et en communication aux athlètes d'élite du canton. La sélection était composée de 32 athlètes en 2021. 12 d'entre eux ont participé aux Jeux olympiques de Tokyo. La délégation genevoise y a remporté 2 médailles de bronze et 2 diplômes olympiques.

Encadrer la relève sportive d'élite

Le soutien à la relève sportive d'élite s'appuie sur le développement des centres cantonaux de la relève. Ce dispositif est destiné à offrir aux jeunes athlètes un encadrement professionnel, tant sur le plan sportif, scolaire que médical. Pour l'année 2021, un 11e centre s'est ajouté à la liste avec la grimpe, nouvelle discipline olympique.

Fonds du sport

Le canton a soutenu les domaines du sport associatif, de la relève, de l'élite et des manifestations et projets liés au sport pour un montant global de 5,2 millions de francs, attribués via le Fonds de l'aide au sport.

D02

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

E

Environnement et énergie

E01

Protection de l'environnement

L'accompagnement environnemental de la planification et de la construction des grandes infrastructures et des nouveaux quartiers se poursuit (trams Genève-Saint-Julien et Nations-Grand-Saconnex-Ferney, élargissement de l'autoroute de contournement, barreau Montfleury, Communaux d'Ambilly, Bernex Nord et pôle football).

La refonte complète du règlement sur l'évaluation environnementale (études de l'impact sur l'environnement) a été menée à terme et validée par l'Office fédéral de l'environnement pour une adoption par le Conseil d'Etat en 2022. Corollaire de ces travaux, un guide pratique destiné aux autorités compétentes, aux praticiens et porteurs de projets sur l'évaluation environnementale stratégique (EES) est en cours de production et à bout touchant.

Réviser la gestion des déchets

L'année 2021 a vu la concrétisation de la nouvelle politique de gestion des déchets. En effet, le plan de gestion des déchets 2020-2025 (PGD) a été adopté par le Conseil d'Etat en juin 2021 et le projet de loi sur les déchets (LD) est en examen au Grand Conseil. Ce projet devrait être adopté au cours du premier semestre 2022.

Protéger l'air

Concernant la qualité de l'air, la mise en œuvre du Plan des mesures OPair 2018-2023 s'est poursuivie en 2021 avec comme objectifs prioritaires la poursuite de l'assainissement de la zone à émissions excessives et la lutte contre les particules fines. En particulier, un projet de modification du règlement sur la protection de l'air a été soumis au Conseil d'Etat pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions fédérales sur le contrôle des chauffages au bois. La collaboration transfrontalière en matière de qualité de l'air continuera à se développer sous l'égide du programme « PACT'Air ». Ainsi en 2021, afin d'améliorer en permanence les connaissances sur la qualité de l'air, la dispersion locale des polluants et leurs impacts pour notre canton, les campagnes de mesure ponctuelles ont porté sur un suivi renforcé de trois sites de l'agglomération caractérisés par la présence d'axes de transports aérien (Bellevue) et routier (Genève et Carouge) pouvant avoir une influence sur la qualité de l'air. Enfin, depuis 2021, l'application Smartphone sur l'ensemble du Grand Genève (Air2G2) offre de nouveaux services à la population pour l'informer de manière ciblée sur la qualité de l'air en tout point du territoire et sur les mesures mises en place en cas de pics.

Protéger contre le bruit, les vibrations et les rayonnements non ionisants

Novatrice à l'échelle d'un canton, la Stratégie Bruit 2030 a été adoptée par le Conseil d'Etat le 26 mai 2021. Elle fixe 3 axes principaux : assurer des ambiances sonores de qualité, réduire les émissions sonores et piloter la coordination cantonale, visant ainsi à limiter l'impact du bruit qui affecte la santé et la qualité de vie des Genevoises et Genevois.

En matière de rayonnement non-ionisant, le Conseil d'Etat a levé, en date du 28 avril 2021, la suspension provisoire de toutes les autorisations de construire pour l'extension du réseau de téléphonie mobile, suite à la publication des éléments techniques par l'autorité fédérale : le canton applique dès lors le droit fédéral, dont l'aide à l'exécution sur les antennes adaptatives.

Protéger les sols et le sous-sol

L'année 2021 a permis de continuer les investigations sur les possibilités de traitement du perchlorate présent dans la nappe du Genevois. La technique de traitement a été définitivement sélectionnée et devra être testée « grandeur nature » sur un puits qu'il s'agit de sélectionner.

Pour ce qui est des sites contaminés, six sont assainis et sont sous surveillance post-assainissement, un est en cours d'assainissement et quatre sont en cours d'investigations de détail.

Exploiter les ressources du sous-sol

En 2021 encore, c'est le programme GEothermies qui a concentré l'essentiel de l'activité. Cette année a vu la mise en œuvre d'une campagne de sismique 3D sur une très grande partie du territoire genevois ainsi que sur les communes riveraines de France voisine. Cette campagne, qui est une première européenne à cette échelle, permettra d'améliorer la connaissance de notre sous-sol jusqu'à 3'500 m de profondeur et au-delà lorsque les données auront été compilées et valorisées, d'ici un an environ.

Développement durable et climat

En 2021, le déploiement des mesures du plan d'actions développement durable s'est poursuivi de même que la mise œuvre des mesures du plan climat cantonal. Suite à la déclaration de l'urgence climatique en 2019, le Conseil d'Etat a adopté en 2021 le plan climat cantonal de 2e génération. Les mesures présentées dans ce plan climat renforcé doivent permettre d'atteindre une diminution de 60 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050.

E02 Energie

L'office cantonal de l'énergie (OCEN) a poursuivi la mise en œuvre des tâches d'accompagnement et d'encouragement ainsi que celles, régaliennes, afin d'amener les acteurs du système énergétique genevois vers plus de durabilité.

A ce titre, l'exercice 2021 a été rythmé par les assainissements des simples vitrages, les audits obligatoires et travaux d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants, l'engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique et le dispositif de contrôles du respect des dispositions légales des projets tant sur dossiers qu'en exploitation. En parallèle aux instruments contraignants, des subventions pour favoriser les économies d'énergies et les énergies renouvelables ont été délivrées à hauteur de 34 millions de francs, issus de la taxe fédérale sur le CO_2 et du budget cantonal.

Les destinataires de la politique énergétique ont ainsi bénéficié d'une simplification de l'accès aux aides financières et d'une meilleure visibilité de celles-ci grâce à la plateforme GEnergie, réalisée en collaboration avec le programme éco21 des SIG depuis 2017.

Accélérer la transition énergétique

L'adoption du Plan directeur cantonal de l'énergie et des énergies de réseaux par le Conseil d'Etat pour la période 2020-2030 (PDE 2030) constitue une pièce centrale pour répondre aux défis de l'urgence climatique. Ce document cadre fournit les orientations et mesures en vue de réduire drastiquement la consommation d'énergie - notamment d'origine fossile - et de valoriser les ressources renouvelables du territoire.

Cet outil au service de la transition énergétique et de la protection du climat remet au centre de l'action étatique la nécessité de baisser les besoins thermiques des bâtiments, de gérer durablement la production et la consommation de l'électricité et de déployer les grandes infrastructures énergétiques. Son programme d'actions se décline selon cinq grands axes : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, les ressources, le stockage et la gestion des infrastructures.

Conformément aux orientations donnée par le PDE 2030, le Conseil d'Etat a adopté deux projets de loi, l'un modifiant l'article 168 de la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE), l'autre modifiant l'article 22 de la loi sur l'énergie (LEn). De la sorte, l'exécutif cantonal dote le canton de Genève d'outils supplémentaires afin de maximiser le recours aux énergies renouvelables, indigènes et de récupération de manière coordonnée à l'échelle du territoire genevois ainsi que de réduire la consommation énergétique cantonale d'origine fossile : concrètement, il s'agit, par la mise en œuvre de ces bases légales, de créer un vaste réseau thermique structurant, dont la réalisation est confiée aux SIG.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs poursuivi les travaux afin de modifier le règlement d'application de la loi sur l'énergie (L 2 30.1; REn). Le but : opérer une refonte du dispositif IDC (indice de dépense de chaleur) favorisant la transition du parc bâti et fixant une part d'énergie renouvelable et de récupération lors du changement ou de la transformation d'une installation de production de chaleur.

En matière de prestations opérationnelles, l'OCEN a délivré 37 préavis relatifs à des procédures d'aménagement du territoire (modifications de zones, plans localisés de quartiers, plans directeurs communaux, etc.) et a validé 2 concepts énergétiques territoriaux (CET). Le recul des CET (-7 par rapport à 2020) s'explique par la diminution du nombre de procédures d'aménagement du territoire déposées en 2021.

L'office a également délivré 1'828 préavis d'autorisation de construire, instruit 220 demandes d'installations de climatisation et 136 chauffages d'endroits ouverts. Ce dernier chiffre traduit principalement le recours massif au chauffage de terrasse dû à l'augmentation de la fréquentation de ces dernières, en lien notamment avec la situation sanitaire.

En outre, 190 contrôles de conformité des dossiers ont été effectués sur site pour un taux de conformité de 33 %. Les contrôles ont presque doublé par rapport à l'année 2020, du fait de l'adaptation à la situation COVID (reprise des chantiers, confinement moins strict) ainsi que l'embauche d'une personne au poste d'inspecteur depuis septembre 2020.

Enfin, 1'027 requêtes en subventions destinées à des mesures d'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, au développement des énergies renouvelables ainsi qu'aux audits énergétiques ont été traitées. Dans le cadre de la collaboration GEnergie, 22 entreprises - dont 20 sont des grands consommateurs - se sont engagées dans une démarche d'efficacité énergétique.

E03

Gestion des eaux

Renforcer la coopération transfrontalière au sein des bassins-versants du Rhône et de l'Arve

Outre le démarrage des premières actions du plan 2021-2030 de la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), la coopération transfrontalière a connu un développement certain en rapport avec le renforcement des contacts pour l'établissement d'une planification transfrontalière dans le domaine de la gestion des ressources en eau (potable en particulier). Un séminaire avec les régies responsables de l'approvisionnement en eau potable a notamment impliqué toutes les collectivités publiques concernées du bassin franco-valdo-genevois. Ce travail se poursuivra dans le cadre du projet PACTE au sein du Grand Genève.

Planifier dans le domaine de l'eau au niveau cantonal et réguler les usages de la ressource

Le sixième et dernier schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) portant sur le bassin-versant de Champagne-La Laire a fait l'objet des consultations nécessaires et pourra dès lors être soumis au Conseil d'Etat pour approbation.

Trois usages importants de la ressource impliquent de plus en plus fortement le régulateur dans le contexte des transitions écologiques, énergétiques et climatique actuelles : l'eau potable, l'irrigation agricole, et l'usage thermique de l'eau. À la suite de l'audit de la Cour des comptes de fin 2019, l'OCEau a publié avec le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) une brochure précisant les rôles de l'administration cantonale en ce qui concerne l'eau potable, en plus de ceux connus des SIG, qui a été distribuée aux partenaires au début de l'année 2021; par ailleurs, des travaux sont menés avec les SIG pour internaliser les coûts environnementaux et augmenter les incitations à l'économie de consommation de ce bien précieux. La demande pour des solutions d'irrigation agricole différentes et adaptées au contexte climatique qui s'annonce s'est également concrétisée sous la forme d'études et de premières idées d'action sous la houlette de l'OCAN et en discussion avec la profession.

Animer la gestion territoriale autour des rivières

Deux cours d'eau font l'objet d'un renforcement des moyens dans la gestion des espaces, essentiellement ruraux, et du territoire qui les entourent : le nant d'Avril et l'Aire. En effet, pour le premier, une charte a été signée entre les partenaires concernés pour conduire une série d'actions dans les 5 ans à venir.

Pour l'Aire, suite au cahier de doléances émis par plusieurs associations, une gouvernance incluant le canton, les communes genevoises concernées, ainsi que la Communauté de communes du Genevois (français) a été mise sur pied. Un plan d'actions touchant les questions liées à l'eau, à l'agriculture, à la biodiversité, aux activités de plein air, aux incivilités, à la protection du site et à l'urbanisation est en cours de constitution et les premières actions de court terme ont déjà été réalisées. L'interface avec la société civile est instaurée à travers une réunion annuelle et une intégration de représentantes et représentants dans les groupes de travail thématiques.

Poursuivre la démarche Eau en Ville

En tant que mesure du Plan climat cantonal 2018-2022, la démarche Eau en Ville a fait l'objet d'une large promotion, en particulier auprès des communes, des professionnelles et professionnels de la planification à l'échelle des quartiers et des bâtiments, ainsi que des mandataires concernés. Le maître-mot qui semble fédérer de nombreuses initiatives est de pouvoir reconnecter grâce à cette approche le petit cycle de l'eau (urbain), avec le grand cycle hydrologique, biologique et atmosphérique de cet élément. Un atelier très largement fréquenté à l'automne 2021 a permis de cerner les besoins dans la poursuite de ce programme auprès des acteurs concernés et motivés, que cela soit en conseils directs, en formation ou en échange de bonnes pratiques.

Valoriser/rénover les infrastructures nautiques et offrir des espaces de baignade

Plusieurs infrastructures supplémentaires ont pu être nouvellement mises à disposition de la population genevoise en 2021, et d'autres ont été rénovées. Ainsi, 80 mètres linéaires de pontons ont été construits aux Bains des Pâquis, et le port de Nautica, ainsi que la plage située au droit du bâtiment de la Console des Conservatoire et Jardin botanique, ont été rendus plus praticables et attractifs. Un soin particulier à la mise en place de milieux naturels continuera d'être apporté en parallèle à ces aménagements à l'exemple de la roselière développée le long du quai de Cologny.

Dans le cadre du grand chantier de dragage de Port Choiseul, une réorganisation des places a également été entreprise amenant une plus grande cohérence dans la gestion de cette infrastructure et plus de confort pour les navigateurs et navigatrices. Enfin, 2021 a connu un développement notoire du projet concernant le site du Vengeron qui réussit la gageure de proposer un port élargi pour les professionnelles et professionnels du lac, une zone de loisirs et de détente de belle capacité, ainsi qu'une zone dédiée à la nature sous la forme d'îlots notamment. L'examen approfondi par le Grand Conseil des projets de loi consacrés à la modification de zone ainsi qu'au crédit de réalisation est quasi terminé.

Enfin, l'établissement de la directive concernant le non-transfert des places d'amarrages avec la vente d'un bateau a permis de rappeler la pratique concernant la gestion de ce bien commun qu'est le lac.

Renaturer et sécuriser les rivières

Plusieurs chantiers reportés les années précédentes ont enfin pu avoir lieu. Ainsi en ce qui concerne le Foron, le village de Puplinge a été sécurisé par la renaturation de la rivière sur près d'un kilomètre et demi. Grâce à une excellente coordination des travaux dans le cadre du Contrat Territoire transfrontalier, une belle série de milieux naturels ont été recréés à l'aval du village. De l'autre côté du canton, c'est aussi le réaménagement de la berge du Rhône à la Plaine pour la protection de Firmenich qui a bien avancé en 2021 par la création d'une digue séparant le fleuve du site de l'entreprise.

Très attendu puisqu'il représente l'aboutissement du projet plébiscité dès le début des années 2000, les travaux de la 4^{e} étape pour la renaturation de l'Aire ont démarré en 2021. Plusieurs étapes cruciales entre la frontière et Certoux ont ainsi pu être menées, dont la reprise en sous-œuvre du Pont de Certoux et l'ouverture à l'aval de ce dernier d'un nouveau secteur de divagation pour la rivière selon la technique déjà bien éprouvée des losanges. Enfin, la remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize dans le PAV est entrée dans une phase majeure qui conduira à la réalisation de 2,7 kilomètres de cours d'eau en plein cœur de ville dans les 20 ans à venir. En 2021, un appel d'offres a permis de choisir les mandataires qui ont déjà dessiné l'avant-projet du linéaire complet.

Sensibiliser aux bons comportements et aux liens avec les milieux naturels

L'année 2021 a vu naître l'agenda des sorties nature qui permet à la population de connaître l'offre et de s'inscrire pour les activités délivrées par les institutions et associations de la place, un peu sur le même mode que l'agenda culturel; il suffit de visiter https://dansmanature.ch/que-faire/. La campagne « Oh mon eau » poursuit quant à elle ses objectifs de sensibiliser chacun et chacune aux cycles de l'eau - derrière une grille, il y a une rivière - et aux conséquences de certains gestes sur le devenir de certains produits.

E04

Agriculture et nature

Les outils transversaux que sont la stratégie biodiversité cantonale (SBG2030) et son plan d'actions 2020-2023 (PB1) ont été adoptés par le Grand Conseil conformément à la loi sur la biodiversité (LBio) fin 2020 et ont permis de déployer, en 2021, l'infrastructure écologique transfrontalière garante d'une biodiversité riche et variée, de renforcer la prise de conscience des enjeux de la biodiversité à tous les niveaux, notamment les prestations écosystémiques qu'elle fournit au bénéfice de la population. Enfin, ils stimulent le « réflexe biodiversité » au sein des services de l'administration.

Soutenir l'investissement pour protéger les ressources naturelles

Le canton encourage les agriculteurs et agricultrices qui choisissent de produire autrement pour mieux protéger les ressources naturelles. Une nouvelle mesure initiée en 2020 s'est développée en 2021 avec un double objectif : diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires en soutenant l'achat de machines permettant un désherbage mécanique d'une part et maximiser le captage du CO2 dans le sol ainsi que la biodiversité en soutenant l'achat de machines permettant un semis sans labour d'autre part. Cet encouragement a rencontré un grand succès, puisque 55 outils novateurs pour les grandes cultures, la viticulture ou l'arboriculture ont été acquis par les producteurs et productrices avec ce soutien à fonds perdus.

Favoriser l'innovation dans l'agriculture

Les projets de développement régional (PDR) permettent de soutenir l'innovation à travers le développement d'infrastructures agricoles durables. Un nouveau PDR orienté sur la production animale de proximité est en préparation. D'autre part, la multifonctionnalité de l'agriculture a été soutenue en 2021 par le versement de paiements directs à hauteur d'environ 22,4 millions de francs versés aux agricultrices et agriculteurs genevois. Les principaux programmes sont toujours le soutien à la sécurité de l'approvisionnement, la promotion de la biodiversité, la production biologique, le bien-être des animaux et l'efficience des ressources. Finalement, à travers les crédits d'investissement, le canton a poursuivi son encouragement à l'adaptation des structures des exploitations agricoles et des entreprises de transformation.

Mettre en valeur Genève Région - Terre Avenir

L'année 2021 a été marquée par un audit de gestion de la marque Genève Région-Terre Avenir (GRTA) par le service d'audit interne (SAI) de l'Etat de Genève. Cet audit, dont les conclusions sont très positives, a mis en évidence des pistes d'amélioration concernant la gouvernance, la stratégie et le financement de la marque. Il a également été relevé qu'une réflexion devait être menée sur l'organisation des contrôles et le suivi des non-conformités.

La commission technique GRTA a notamment travaillé sur les évolutions de la directive générale et la directive d'étiquetage. Les directives poisson et bois énergie ont été finalisées créant ainsi deux nouvelles filières GRTA.

Soutenir la viticulture et les productions locales

Initiée en 2020, l'opération des bons d'achat de vin en faveur de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés s'est terminée en 2021. L'enveloppe budgétaire à disposition a permis de distribuer 6'269 bons de 200 francs auprès de plus de 500 établissements de la restauration.

Toujours dans le contexte de pallier les effets économiques engendrés par le coronavirus, une loi a été adoptée au printemps 2021 dans l'optique notamment de favoriser la vente directe de produits locaux. Cette opération incitative destinée au grand public vise à encourager la population à privilégier l'achat de produits du terroir genevois directement auprès des producteurs et productrices par l'octroi d'un rabais de 20 % et le versement en faveur de ces derniers d'un supplément de 10 % financés par l'Etat.

Marque de garantie	2019	2020	2021
Nombre de restaurants labellisés proposant 2-3 produits certifiés/jour	374	413	430
Nombre d'entreprises agréées (producteurs.trices, transformateurs.trices et distributeurs.trices)	354	355	353
Nombre d'entreprises agréées contrôlées (renouvellement de certification)	104	116	181

Vulgariser et réduire les risques phytosanitaires

En 2021, 31 organismes ont été surveillés dont le scarabée japonais, qui fait déjà de gros dégâts au Tessin, la chrysomèle du maïs, examinée pour la première fois en 2020 à Genève, mais absente en 2021 et la flavescence dorée dont le premier cas a été observé cette année à Dardagny dans une nouvelle plantation. Ces surveillances favorisent la mise en place de stratégies de lutte préventive pour réduire autant que possible l'impact des bio-agresseurs et diminuer ainsi les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires.

S'agissant des mesures visant à réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires décrites dans le rapport phytosanitaire cantonal, 44 d'entre elles sont en cours

Améliorer les conditions de détention des animaux de rente

L'agriculture évolue rapidement et les outils de production doivent être adaptés pour permettre cette mutation. De lourds investissements sont parfois nécessaires et le canton les soutient par des prêts sans intérêts. C'est ainsi qu'à la descente de l'alpage à l'automne 2021, une centaine de vaches laitières genevoises n'ont pas repris leurs quartiers dans l'ancienne écurie où elles étaient détenues à l'attache, mais dans un tout nouveau bâtiment fonctionnel où elles peuvent déambuler librement à l'intérieur comme à l'extérieur.

E04

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

F

Formation

F01

Enseignement obligatoire

La mission première de l'enseignement obligatoire est de permettre à chaque élève d'atteindre les attentes fondamentales du Plan d'études romand (PER) en aménageant, si nécessaire, les conditions d'apprentissage aux besoins individuels et de poursuivre sa formation dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II.

Compte tenu de la situation épidémiologique et d'une nouvelle hausse importante des effectifs au primaire à la rentrée 2021, la priorité est donnée au maintien des conditions d'enseignement et d'apprentissage. De plus, une attention particulière est portée à l'encadrement et au soutien des élèves fragilisés notamment par la crise sanitaire, afin de prévenir les risques d'échec scolaire.

Développer les moyens d'enseignement

Afin de permettre le déploiement complet du PER, l'école doit disposer de moyens adaptés aux objectifs d'apprentissage dans toutes les disciplines et d'instruments d'évaluation. C'est dans ce contexte que le développement des moyens d'enseignement romands se poursuit.

À la suite de son adoption au niveau intercantonal, l'Éducation numérique du PER complète les programmes dès la rentrée 2021. Afin d'expérimenter les moyens d'enseignement genevois, une phase pilote est organisée au cycle élémentaire (1P-4P) et en 9e année du cycle d'orientation.

Dans le domaine des sciences humaines et sociales, des moyens d'enseignement supplémentaires ont été introduits en 7P et 8P pour l'enseignement du fait religieux dans le cadre des cours d'Histoire et en 11e année afin d'adapter l'enseignement du latin.

Destiné à développer les compétences scientifiques des élèves et l'orientation, en particulier des jeunes filles, vers les filières scientifiques, le déploiement du plan Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) se poursuit. Dans ce contexte, les moyens d'enseignement romands de Mathématiques ont été introduits en 4P et le profil Sciences appliquées a été proposé aux élèves de 11e Langues vivantes et communication (LC).

L'introduction de ces moyens d'enseignement est accompagnée de formations continues pour le personnel enseignant.

Renforcer l'éducation physique et l'orientation des élèves

Une 3e période d'Éducation physique a été introduite en 11e année et, dans le but d'améliorer l'orientation des élèves à l'issue du CO, une 2e période d'IOSP a été inscrite à la grille horaire en 10e et 11e CT et LC.

Améliorer les transitions

Le projet de réforme du cycle d'orientation est en cours et vise à s'assurer de l'atteinte des attentes fondamentales par l'ensemble des élèves, même les plus faibles, et de permettre à chacun et chacune de trouver une voie de formation menant à une certification.

La priorité est toujours portée sur l'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II. Le processus de suivi de l'élève et de transmission d'informations entre les degrés secondaires I et II, notamment pour le suivi des élèves de 11e en difficulté, a été renforcé.

Go-Apprentissage a pour vocation d'aider à la construction d'un projet professionnel avant la sortie du cycle d'orientation et de valoriser l'orientation vers l'apprentissage en voie duale. Ainsi, dans les 13 cycles bénéficiant déjà de ce dispositif, on enregistre un taux de signature de contrat d'apprentissage de 5 % à la rentrée 2021. Ce taux est deux fois plus élevé que celui, de 2,4 %, obtenu dans les établissements non couverts par le dispositif. Pour l'ensemble du CO, avec un taux de 3,9 %, le taux se situe dans la moyenne de ces dernières années. La pandémie a certainement affecté négativement le processus de recherche de places d'apprentissage.

En parallèle, le processus d'harmonisation/standardisation des évaluations communes (épreuves cantonales et EVACOM) se poursuit dans le but d'améliorer la comparabilité des résultats et de renforcer la cohérence des évaluations communes avec le PER. L'objectif visé est de mieux identifier la proportion d'élèves n'atteignant pas les attentes fondamentales en fin de cycles et d'apporter les mesures nécessaires de régulation du système.

> « Une attention particulière est portée à l'encadrement et au soutien des élèves fragilisés notamment par la crise sanitaire, afin de prévenir les risques d'échec scolaire. »

© Shutterstock

FO2

Enseignement secondaire II et formation continue

Soutenir l'apprentissage

Le plan de soutien à l'apprentissage, mis en place en 2020 durant la crise, a été reconduit à la rentrée 2021 avec notamment la prolongation du délai de signature des contrats au 31 octobre et la possibilité pour les candidates et candidats à une place d'apprentissage de suivre des cours théoriques et bénéficier d'une aide au placement jusqu'à la signature d'un contrat.

Deux mesures financières ont également été relancées : la prise en charge des 3 premiers mois de salaire pour les entreprises rencontrant des difficultés économiques, ainsi que la prime unique de 3'000 francs pour toute nouvelle entreprise formatrice.

Grâce aux mesures déployées et aux efforts de toutes les parties, 2'338 contrats d'apprentissage ont été signés en vue de l'année scolaire 2021-22, soit un nombre comparable à celui des deux dernières années (- 20 par rapport à 2020 et - 17 par rapport à 2019). Quant au nombre de jeunes en apprentissage à l'Etat, il est passé de 198 en 2013 à 300 en 2021 (+ 51 %).

L'année scolaire 2020-2021 a aussi vu la première cohorte de réfugiées et réfugiés ayant bénéficié d'un pré-apprentissage d'intégration (PAI) se présenter aux examens en vue d'obtenir une AFP. 20 d'entre eux (74 %) ont obtenu leur titre. 10 jeunes supplémentaires sont en formation CFC. A la rentrée scolaire 2021, ce programme fédéral s'est ouvert aux personnes hors asile récemment arrivées en Suisse, y compris les Suisses de l'étranger. 80 jeunes ont été sélectionnés.

Marchés publics favorables aux entreprises formatrices

Dans l'objectif de valoriser l'engagement des entreprises formatrices d'apprenties et d'apprentis, le personnel de l'administration cantonale doit dorénavant se référer à la liste interactive des entreprises formatrices et les solliciter en priorité lors d'acquisitions de fournitures, services et travaux dans les procédures de gré à gré et sur invitation.

Maintenir les jeunes en rupture dans le système

Dédié à l'inclusion des jeunes en décrochage scolaire dans un cursus de formation qualifiant ou préqualifiant, le dispositif de formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) est consolidé dans l'objectif de favoriser la perméabilité au sein des différentes offres FO18 en se centrant sur le parcours et le projet de l'élève, de renforcer les liens avec le monde professionnel et de trouver des solutions alternatives pour les élèves les plus fragiles.

Ainsi, par exemple, les stages dans les centres de formation professionnelle ont été ouverts à l'ensemble des élèves FO18 le désirant. Par ailleurs, une collaboration a été mise en place avec la Fédération romande des entreprises (FER Genève) dans le but de développer une vingtaine de stages d'immersion préprofessionnelle en entreprise. Enfin, pour les élèves les plus fragiles, une collaboration étroite a été mise en place avec des dispositifs externes proposant des prises en charge éducatives, thérapeutiques ou axées sur l'insertion.

Cette année, FO18 sort de sa phase pilote pour ses tabiliser dans le périmètre ordinaire des prestations : toutes les offres de FO18 seront regroupées dans un seul *service parcours individualisés*, dès janvier 2022.

© Shutterstock

Adapter la formation aux besoins

Au niveau gymnasial, afin de respecter la contrainte fédérale, les travaux nécessaires ont été réalisés et l'informatique a été introduite au collège de Genève ainsi qu'à l'école de culture générale. Notamment afin d'adapter la grille horaire à cette nouvelle obligation, les options spécifiques du collège (OS) commencent désormais en première année.

La nouvelle ordonnance des formations commerciales est en cours de déploiement, et ses premiers effets apparaîtront à la rentrée 2022 pour le domaine de la vente (commerce de détail) et en 2023 pour l'ensemble des autres formations commerciales.

Dans la formation continue, les travaux se poursuivent pour donner la priorité aux adultes sans qualification initiale afin qu'ils puissent s'insérer professionnellement ou valoriser leurs expériences professionnelles à travers une certification. Cette année, le dispositif Qualifications+ suit plus de 2000 adultes engagés dans ce processus. De même, le Centre de bilan de Genève (CEBIG) permettant aux adultes de réaliser un bilan de compétences en vue d'une réorientation ou une insertion professionnelle, a vu ses prestations s'accroître.

"Grâce aux mesures déployées et aux efforts de toutes les parties, 2'338 contrats d'apprentissage ont été signés en vue de l'année scolaire 2021-22, soit un nombre comparable à celui des deux dernières années"

F03

Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

Répondre aux besoins croissants

Depuis environ cinq ans, l'office médico-pédagogique (OMP) constate une hausse des troubles de l'apprentissage chez les enfants. Cette tendance se poursuit de manière prononcée en 2021, conduisant à une croissance exponentielle des demandes de mesures de soutien pour les élèves de l'enseignement régulier, notamment lors de l'entrée en scolarité, et à une forte augmentation des élèves orientés en enseignement spécialisé. Cette croissance est difficilement gérable pour l'OMP, que ce soit en termes budgétaires, ou pour trouver le personnel qualifié ainsi que les locaux nécessaires.

Face à ce constat et pour répondre à l'augmentation observée des besoins, une réflexion large sur l'organisation des prestations réalisées par le DIP ou déléguées est menée : elle devrait être consolidée dans le futur plan cantonal de pédagogie spécialisée, préparé en partenariat avec divers acteurs concernés. Cette démarche transversale inclura également les réponses à définir vis-à-vis des situations complexes des foyers rattachés à l'OMP.

Cette année, les différents types de soutien spécialisé pour les élèves de l'enseignement régulier (soutien pédagogique en enseignement spécialisé-SPES, soutien pour surdité ou déficits visuels) concernent 434 élèves scolarisés dans l'enseignement primaire, le secondaire I et II (364 en 2020). En outre, 19 élèves présentant des troubles du spectre autistique bénéficient du CIPA inclusion et 109 élèves de 1P et 2P sont soutenus par une mesure d'éducation précoce spécialisée (EPS-école).

Le soutien des équipes enseignantes par des professionnelles et professionnels spécialisés se poursuit au sein des établissements de l'enseignement régulier (voir aussi F01), ces ressources sont au bénéfice de l'ensemble des élèves dans un but de prévention et de lutte contre l'échec scolaire. Une attention toute particulière est destinée aux élèves présentant des risques d'échec plus importants.

Dans l'enseignement spécialisé, la rentrée scolaire a été marquée par une augmentation des effectifs (+ 101 élèves, soit + 5%). Afin de répondre à une forte demande pour l'accueil d'élèves du cycle élémentaire ayant des déficiences intellectuelles ou des troubles du spectre autistique, deux écoles de pédagogie spécialisée du cycle élémentaire ont été ouvertes. En outre, cette année a vu l'ouverture de deux classes intégrées dont une au cycle élémentaire et l'autre au cycle moyen ainsi que d'une classe intégrée au cycle d'orientation et d'une école de formation préprofessionnelle pour les jeunes d'âge adolescent.

Le manque de lieux de vie à Genève pour personnes mineures en situation de handicap, en particulier avec retard mental et autisme, a conduit à poursuivre les travaux pour la création d'une prestation de soutien à domicile spécifique, destinée à éviter que certaines situations se péjorent et nécessitent un placement, voire une hospitalisation.

© Shutterstock

Prestations médico-psychologiques

Concernant les prestations médico-psychologiques, le nombre d'enfants traités présente une légère augmentation (7'082, soit + 2,8 % par rapport à 2020). Le nombre de nouvelles situations accueillies progresse quant à lui significativement avec une hausse de 22 %, accélération certainement due aux conséquences sur le plan psychique du contexte de la pandémie (3'713 demandes de consultation en 2021). A noter toutefois que 695 demandes étaient en liste d'attente au 15 novembre 2021.

Les psychologues détachés de l'OMP ont rencontré 20,94% des élèves du CO et 15% des élèves du secondaire II.

Ouvert en février 2020, le foyer thérapeutique, destiné à l'accueil de jeunes âgés de 12 à 18 ans présentant des troubles psychiques sévères, accueille 4 jeunes encadrés par du personnel éducatif, des psychologues, des psychothérapeutes, ainsi que du personnel de soin et médical.

"Afin de répondre à une forte demande pour l'accueil d'élèves du cycle élémentaire ayant des déficiences intellectuelles ou des troubles du spectre autistique, deux écoles de pédagogie spécialisée du cycle élémentaire ont été ouvertes."

F04

Suivi éducatif et soutien aux familles

Cette année encore, le principal défi a été de faire face aux besoins croissants pour assurer la protection des personnes mineures. En particulier, il s'est agi de poursuivre les efforts afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales, avec une évolution positive : entre 2020 et 2021, la diminution totale est de 200 journées environ (soit -15 %, et -70 % entre 2017 et 2021).

Même si elle est en baisse, l'arrivée persistante à Genève de jeunes personnes migrantes mineures non accompagnées a nécessité de maintenir le dispositif pour leur suivi et prise en charge, mis en place en concertation interdépartementale.

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) a été renforcée afin d'accompagner les parents en difficulté, éviter tant que possible les placements et favoriser un retour rapide de l'enfant au sein de sa famille, dans la mesure du possible. A fin novembre 2021, 320 AEMO en faveur de familles ont été exercées pour 545 enfants suivis. Cette année, l'accueil de première intervention du service de protection des mineurs (SPMi) a ouvert plus de 1'000 nouveaux dossiers dont plus de 600 ont été classés et réorientés, le cas échéant, vers les services compétents.

Afin d'intervenir en amont, dans une optique de prévention, des outils propres à favoriser la résolution extrajudiciaire de conflits ont été développés ou renforcés.

Cette année est entré en vigueur le règlement d'application de la loi sur l'enfance et la jeunesse. En sus, en septembre 2021, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi pour modifier les dispositions relatives à la clause péril de la loi sur l'enfance et la jeunesse.

Sur le plan sanitaire, le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a poursuivi, en accord avec le service de la médecin cantonale (SMC), sa mission d'élaboration et révision des plans de protection pour l'ensemble des degrés d'enseignement ainsi que pour l'accueil parascolaire et préscolaire. En soutien du SMC, le personnel du SSEJ a aussi été appelé à participer aux dépistages réactifs au CO depuis fin septembre 2021 et, durant les fêtes de fin d'année, a été mobilisé en urgence en soutien à la campagne de vaccination de la population.

En 2020-2021, ont été réalisés 36'750 entretiens de santé infirmier (+ 28%) et 2'472 entretiens médicaux pour des enfants et élèves. En outre, 741 élèves de 9CO ont été vaccinés contre le papillomavirus et 231 contre l'hépatite B. Une campagne de vaccination COVID-19 a permis de vacciner 988 élèves au sein des CO du canton. Les projets d'accueil individualisé (PAI), destinés aux enfants avec des besoins d'accompagnement et de soutien, en raison d'une maladie ou d'un handicap, sont en augmentation constante (+ 10%).

En 2020-2021, le SSEJ a pratiqué plus de dépistages systématiques (+ 10,3%) de la vue (24'678) et de l'ouïe (19'934) pour rattraper ceux non réalisés en 2020. Le service dentaire scolaire a réalisé 35'003 dépistages des affections bucco-dentaires auprès des enfants scolarisés en primaire et dans le spécialisé. 89 classes de 8P ont bénéficié des cours donnés par les éducatrices en santé bucco-dentaire.

Le déploiement du plan de prévention et de lutte contre le (cyber)harcèlement, qui devait se terminer en 2019-2020, a dû être prolongé en raison de la crise sanitaire. La formation complémentaire à la technique d'entretien de préoccupation partagée a permis de former 180 enseignantes et enseignants en plus des campagnes de formation précédentes.

Durant l'année 2021, avec l'entrée en vigueur du règlement sur la pédagogie spécialisée, le secrétariat est devenu le service de la pédagogie spécialisée (SPS). Du 1er janvier au 18 novembre 2021, le SPS a reçu 7'963 demandes d'octroi de prestations de pédagogie spécialisée ainsi réparties : 4'153 décisions d'octroi en logopédie, 2'068 en enseignement spécialisé, 808 en psychomotricité, 498 en soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé (SPES), 377 en éducation précoce spécialisée (EPS) et 12 en langage parlé complété. En outre, 6 institutions subventionnées de pédagogie spécialisée ont été accréditées, ainsi que 11 logopédistes et 10 psychomotriciennes et psychomotriciens. En ce qui concerne les mesures d'aménagement, 545 demandes ont été traitées et 350 sont en attente de traitement.

S'agissant du suivi des jeunes sous mesures d'assistance personnelle, le nombre de situations confiées par le tribunal des mineurs à l'unité d'assistance personnelle (UAP), tout au long de l'année 2021, est resté stable (environ 55 jeunes suivis en permanence).

Dans le domaine de l'accueil préscolaire, suivant la recommandation de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP), le Conseil d'Etat a fixé à 44% le taux d'offre d'accueil préscolaire à atteindre à l'horizon 2029. Cet objectif représente la création par les communes d'environ 2800 places d'accueil en crèche et en structure de coordination de l'accueil familial de jour.

"L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) a été renforcée afin d'accompagner les parents en difficulté, éviter tant que possible les placements et favoriser un retour rapide de l'enfant au sein de sa famille"

© Shutterstock

F05

Hautes écoles

Dans le contexte de la crise sanitaire, les hautes écoles ont dû faire preuve d'adaptation pour respecter les mesures de protection et mener à bien leurs activités, comme notamment la conduite de recherches, la gestion des laboratoires, la délivrance de cours ou encore la passation des examens.

A la rentrée 2021, 18'865 étudiantes et étudiants ont été comptabilisés à l'Université de Genève, 5'846 à la HES-SO Genève et 1'278 à l'IHEID. Des actions de soutien diverses ainsi que des aides financières d'urgence ont été déployées pour répondre aux situations vécues par la population étudiante, aussi bien sur le plan social, psychologique que financier. De même, une offre de repas à bas prix a été mise en place en réponse à la motion M 2772 et grâce à un financement supplémentaire du Conseil d'Etat.

L'Université de Genève a poursuivi la mise en œuvre de la convention d'objectifs 2020-2023. Elle a ainsi lancé ses premiers projets pour consolider son profil dans les domaines numériques et du développement durable. Elle s'est également engagée afin de maintenir son excellence en matière de recherche scientifique. En outre, elle a mis en place des actions en matière de gestion des ressources humaines, notamment afin d'améliorer les outils de lutte contre le harcèlement ou encore de soutien à la relève académique et scientifique.

Pour ce qui est de l'IHEID, celui-ci s'est doté d'une nouvelle charte issue d'une importante mobilisation de sa communauté. Celle-ci confirme sa vocation d'institution produisant et partageant des connaissances académiques et de l'expertise sur les relations internationales, les questions de développement, la gouvernance et les défis mondiaux. Par ailleurs, l'IHEID a entamé la première phase de sa convention d'objectifs 2021-2024. Il poursuit son expansion tant par le nombre d'étudiantes et d'étudiants, de membres du corps professoral et du personnel de l'enseignement et de la recherche qu'il accueille. Enfin, l'institut a ouvert au début 2021 sa nouvelle résidence étudiante Grand Morillon.

Au début de l'été, les sept cantons partenaires de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale et le Rectorat ont renouvelé leur convention d'objectifs quadriennale avec pour priorités l'ancrage dans le tissu régional, l'intégration du développement durable et du numérique dans la formation et dans la recherche, la flexibilisation de l'offre de formation, et le déploiement de l'Open Science. Cette convention est déclinée en un mandat de prestations entre le Rectorat et la HES-SO Genève et des mandats de prestations dans les domaines d'enseignement et de recherche (Design et Arts visuels, Economie et Services, Ingénierie et Architecture, Musique et Arts de la scène, Santé, Travail social).

© IHEID- Gerald Sciboz

En outre, la HES-SO Genève a mis en œuvre le contrat de prestations 2021-2024 qui précise les axes spécifiques relevant de la stratégie cantonale (renforcement de la filière de formation en soins infirmiers) ainsi que les prestations fournies par la HES-SO Genève qui ne relèvent pas des missions HES (programmes des modules complémentaires santé et de la maturité spécialisée santé). A noter que le nombre d'étudiantes et étudiants admis en 1ère année de bachelor en soins infirmiers est passé de 125 en 2013 à 214 en 2021.

Enfin, à la suite de la rupture des négociations sur l'accord institutionnel avec l'Union Européenne en mai 2021, la Suisse a acquis un nouveau statut, celui d'Etat non associé dans le cadre du 9e programme-cadre de recherche et d'innovation « Horizon Europe ». Le Conseil d'Etat soutient avec force l'association pleine de la Suisse à Horizon Europe, seule garante d'une recherche de pointe et d'une innovation porteuse de progrès. Il poursuivra ses démarches auprès des instances fédérales et intercantonales afin de rappeler ces principes essentiels à l'essor économique, social et culturel du canton de Genève.

> "Le Conseil d'Etat soutient avec force l'association pleine de la Suisse à Horizon Europe, seule garante d'une recherche de pointe et d'une innovation porteuse de progrès."

Horizon Europe

F06

Programme transversal à la politique F

Service écoles-médias

Pour le service écoles-médias (SEM), l'année 2021 a, comme la précédente, été fortement marquée par la pandémie. Cela s'est traduit notamment par un support accru aux écoles et au personnel enseignant, par une forte implication technique au projet culturel du DIP Mars contre-attaque, ainsi que par la poursuite de l'opération « ordinateurs portables reconditionnés » pour les élèves.

Le SEM a été largement impliqué dans la rédaction des deux projets de loi en lien avec le programme d'éducation au numérique. Le secteur de la formation a également participé à la formation des enseignantes et enseignants d'informatique du CO avec une offre de cours et d'atelier; à la phase pilote de la mise en œuvre du volet numérique du plan d'études romand pour les degrés 1P à 4P de l'école primaire; au lancement, avec l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), du renforcement de la formation initiale au numérique.

Une importante partie de l'action du SEM a consisté à simplifier l'accès du personnel enseignant aux outils en ligne mis à disposition par le service. Un nouveau portail Ecole en ligne a été mis en place et de nouvelles applications ont été proposées (p.ex. H5P ou Ge Picto). Le SEM a en outre élaboré, en collaboration avec les directions générales des différents degrés, le site Enseignement destiné à regrouper, à terme, l'essentiel des ressources pédagogiques numérisées du DIP.

Le SEM et l'OCSIN ont mené des projets visant à faire converger les environnements informatiques administratif et pédagogique, afin de simplifier l'utilisation de l'ensemble des outils informatiques. Parallèlement, l'infrastructure permettant la gestion du parc informatique a été modernisée.

Le processus de prêt de tablettes numériques a été simplifié et le SEMLab, devenu opérationnel, accueille les enseignantes et enseignants qui peuvent notamment créer des objets en 3D à l'aide des technologies numériques.

Au niveau documentaire, le SEM a mis à disposition des caisses de livres pour 9 établissements primaires participant au projet Silence, on lit !; créé un nouveau fonds de 1'500 livres en langues étrangères dans les 20 premières langues de la migration des élèves du primaire; éliminé des pièces potentiellement toxiques de la collection des animaux naturalisés; intégré des prestations liées au conseil et support dans le domaine documentaire.

"Une importante partie de l'action du SEM a consisté à simplifier l'accès du personnel enseignant aux outils en ligne mis à disposition par le service. Un nouveau portail Ecole en ligne a été mis en place et de nouvelles applications ont été proposées."

© Shutterstock

Service de médiation scolaire SMS

Le service de médiation scolaire met en œuvre des projets et des actions visant à prévenir et lutter contre les formes de violence à l'école et, plus généralement, à renforcer le climat relationnel pour assurer des conditions d'apprentissage satisfaisantes pour l'ensemble des élèves.

Cette année, le SMS a ouvert une nouvelle prestation à destination des familles et des élèves en élargissant sa mission. Depuis la rentrée scolaire 2021, les élèves et leur famille, ainsi que l'ensemble des usagères et usagers du département, ont la possibilité de s'adresser à l'espace de soutien et de médiation du service, lorsqu'aucune solution n'est trouvée pour apaiser les tensions en cas de conflit ou de problèmes de communication persistants avec un établissement scolaire ou un service de l'institution.

En sus, les actions prioritaires ont porté sur le renforcement de la cohésion des équipes professionnelles au sein des établissements dans l'application du cadre scolaire et la prise en charge des situations complexes afin de renforcer le bien-vivre ensemble et le climat relationnel; et la suite du déploiement du plan d'actions et de prévention cantonal des situations de harcèlement à l'école.

Finalement, le service de médiation scolaire a pu maintenir l'ensemble de son activité. Il a particulièrement été sollicité pour soutenir les collaborateurs et collaboratrices et apaiser les tensions avivées par le contexte difficile et la nécessité d'adapter l'activité professionnelle. Il a notamment été appelé en fin d'année scolaire en soutien des équipes enseignantes dans un rôle de médiation et d'accompagnement dans une période de grand épuisement et parfois de fortes tensions avec certaines familles.

"Depuis la rentrée scolaire 2021, les élèves et leur famille, ainsi que l'ensemble des usagères et usagers du département, ont la possibilité de s'adresser à l'espace de soutien et de médiation du service, lorsqu'aucune solution n'est trouvée pour apaiser les tensions en cas de conflit ou de problèmes de communication persistants avec un établissement scolaire ou un service de l'institution."

Service de l'enseignement privé

En 2021, le service de l'enseignement privé (SEP) a poursuivi sa mission d'autorisation et de surveillance générale de l'enseignement privé, conformément aux dispositions légales et réglementaires. Parmi ces activités, on peut relever : l'octroi de deux nouvelles autorisations d'exploiter et deux autorisations complémentaires, la reconduction de leur autorisation à 19 écoles dans leurs trois premières années d'activité, le retrait de trois autorisations (cessation d'activité ou structures ne répondant plus aux dispositions). 15 écoles ont changé de direction durant cette année, dont 5 concernent l'enseignement primaire. Le nombre d'écoles privées recensées à fin 2021 se monte à 178.

Le SEP a poursuivi sa mission d'autorisation, de surveillance et d'information des écoles privées. La poursuite de la crise sanitaire liée au COVID-19 a continué à mobiliser une bonne partie de ses ressources (22 communications transmises à tout ou partie des écoles privées, 250 demandes d'informations traitées).

Le premier cycle des inspections pédagogiques pour les écoles privées relevant de l'instruction obligatoire (4-18 ans), selon la nouvelle procédure, s'est terminé et a fait l'objet d'une analyse détaillée.

Sur demande du secrétariat général, une réflexion sur le fond de la mission et sur l'avenir du service a été initiée, occupant un groupe de travail interne au DIP sur l'ensemble de l'année 2021. Les résultats et la mise en œuvre progressive de ces travaux sont attendus pour l'année 2022.

Service de la recherche en éducation

Le service de la recherche en éducation (SRED) a poursuivi l'analyse des parcours de formation jusqu'à 18 ans ainsi que l'analyse des parcours et trajectoires des jeunes en formation professionnelle avant et après leur certification, notamment l'AFP.

Par ailleurs, le SRED continue l'évaluation des dispositifs de l'école inclusive notamment sous l'angle des parcours de formation des élèves de l'enseignement spécialisé au CO ou dans le cadre de la mise en place de la procédure d'évaluation standardisée (PES). Dans la perspective du plan cantonal de pédagogie spécialisée, le SRED a posé les jalons d'un infocentre qui permettra de produire de nouveaux indicateurs dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Il s'intéresse en outre à l'analyse des parcours des personnes mineures sous protection, ainsi qu'aux difficultés que peuvent connaître les élèves à l'entrée en scolarité à travers des projets d'étude ad hoc. Le SRED a également mené des recherches portant sur la violence en milieu scolaire, notamment au CO, et a participé aux travaux de refonte du monitorage des faits de violence. Il a par ailleurs réalisé l'exploitation et la valorisation du sur-échantillonnage commandé par le canton de Genève à l'occasion de l'enquête Health Behaviour in School-aged Children (HBSC). Il a également entrepris une grande étude sur les discriminations à l'école ainsi qu'une enquête sur les goûts et pratiques artistiques des élèves à l'école primaire.

Dans le domaine de l'évaluation des compétences des élèves, le SRED continue de participer aux enquêtes internationales PISA et nationales COFO et aux outils de monitorage cantonaux (EVACOM, TAF). Il a en outre débuté une étude relative à l'effet des pratiques enseignantes sur l'acquisition des compétences au cycle d'orientation.

Le service développe les statistiques relatives à l'enseignement et à la formation dans le canton de Genève, la production d'indicateurs et repères statistiques (RIS) ainsi que les prévisions d'effectifs d'élèves. Il a poursuivi la mise à jour annuelle des indicateurs du décrochage scolaire. Depuis 2020, l'observatoire cantonal de la petite enfance, ancré au SRED, contribue à la réalisation de certaines missions de la fondation pour le développement de l'accueil préscolaire.

"Le service de la recherche en éducation (SRED) a poursuivi l'analyse des parcours de formation jusqu'à 18 ans ainsi que l'analyse des parcours et trajectoires des jeunes en formation professionnelle avant et après leur certification, notamment l'AFP."

Service écoles et sport, art, citoyenneté

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SÉSAC) a pour mission de faciliter et d'encourager l'accès et la participation active des élèves et des jeunes dans les domaines de la citoyenneté, de la culture, du développement durable et du sport, en collaboration avec ses partenaires internes et externes.

A la rentrée 2021, le dispositif Sport-art-études a poursuivi son implémentation dans tous les degrés du cycle d'orientation et les deux premières années de l'enseignement secondaire II. La grande majorité des talents intégrés dans le dispositif bénéficient désormais de quatre après-midis par semaine pour se consacrer à leur pratique artistique ou sportive.

Malgré la pandémie et les adaptations nécessaires requises par les mesures de protection en place, les activités de sensibilisation et de découverte pour les élèves ont pu continuer à être proposées particulièrement dans le format 1:1, une classe et un ou une intervenante. De plus, le service a organisé un festival en six semaines à la programmation riche et diversifiée, Mars contre-attaque !, proposant 165 activités en ligne ou en présentiel suivies par 66'000 élèves du DIP.

Les offres culturelles en établissement, tout particulièrement au secondaire I et II, ont été encouragées afin de continuer à œuvrer en faveur de l'accès à la culture pour tous les publics scolaires. A noter que la reprise des activités a été plébiscitée par le corps enseignant, notamment primaire et, depuis la rentrée 2021, plus de 400 activités, de la visite-atelier pour une seule classe au concert au Victoria Hall pour 25 classes, ont pu avoir lieu jusqu'à la fin décembre, tous domaines culturels et artistiques confondus.

Depuis la rentrée 2021, le dispositif « Le Livre à l'école » a continué à se développer, en lien avec le SEM, les médiathèques et les centres de documentation, avec notamment la poursuite du *projet Silence on lit !* qui concerne dorénavant 30 établissements du primaire au secondaire II (17 de plus que fin 2020). Par ailleurs, les visites ou ateliers en lien avec le monde du livre se sont déployés dans les classes (60 classes ont participé au projet Ge-Lit et 45 classes sont parties à la découverte du monde éditorial). Quant au Prix BD Zoom, l'édition 2020-2021 a pu être menée jusqu'au bout par les 49 classes inscrites et le lancement de nouvelle édition a rencontré le même succès.

Dans le cadre d'Ecole&Sport, grâce à la reprise des sorties scolaires, plus de 5'000 élèves ont découvert le Stade de Genève lors du match de Ligue des Champions féminine opposant le Servette FC Chênois Féminin au club de Chelsea, marquant le développement d'activités nouvelles en lien avec le domaine du sport pour les élèves.

Dans le domaine des enseignements artistiques de base, le SESAC poursuit la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes et a procédé au lancement de la nouvelle phase d'accréditation des écoles déléguées.

Le programme DIP 21 pour une éducation en vue d'un développement durable s'est également poursuivi, et des exemples de projets peuvent être dorénavant consultés sur DIP21.

Le SÉSAC reste également responsable de la bonne gestion des subventions ponctuelles du DIP et a géré plus de 150 dossiers de demandes dont 56 ont été soutenus par un financement.

Enfin, dans le domaine des nouveautés, le SÉSAC a organisé le lancement du Conseil de la Jeunesse (CJGE) dont les membres devraient être nommés fin janvier 2022 par le Conseil d'Etat. Le SESAC soutient aussi le déploiement des structures participatives des élèves au sein des établissements scolaires du canton.

F06

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

G

Aménagement et logement

G01

Logement et planification foncière

L'art. 4A de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (ci-après LGZD), qui fixe les catégories de logements à construire en ZD, fruit d'un accord politique large, est entré en vigueur le 1er janvier 2021.

Les premiers cas d'application concrets de ce nouvel article ont donc été opérés dans le courant de l'année. Un outil cartographique a été créé afin d'évaluer le pourcentage de catégories de logements sur un périmètre donné, puisqu'il existe des variations temporelles entre les droits à bâtir d'ores et déjà réalisés et ceux restant à construire. Il sera mis à disposition des développeurs courant 2022.

La construction de logements d'utilité publique, qui avait déjà connu un record en 2020 avec 712 nouvelles unités, voit en 2021 sa croissance se poursuivre de manière encore plus soutenue. Cette production a permis à de nombreux ménages à revenus modestes de trouver dans notre canton un appartement répondant à leurs besoins.

La lutte contre la pénurie de logement, qui passe notamment par des restrictions à la location de courte durée, en limitant à 90 jours par an la possibilité de louer un logement au travers de plateformes de location, a également occupé l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) en 2021. Elle devra être poursuivie voire intensifiée en 2022 avec les premiers cas d'infraction actuellement en cours de traitement qui devront être sanctionnés.

Développement et mise en œuvre des activités foncières

L'OCLPF a contribué à la régularisation foncière des dossiers suivants :

- 30 arrêtés du Conseil d'Etat autorisant la signature d'actes authentiques ont été adoptés. L'activité illustre la diversité des opérations traitées, notamment celles relatives à la mise en œuvre des projets d'équipements publics (tramway, échanges fonciers pour la mise en œuvre des plans localisés de quartier, des opérations d'acquisitions, etc.) ainsi qu'à des opérations de transferts d'actifs d'envergure, avec notamment :
- le transfert par l'Etat de Genève à la Fondation Praille Acacias Vernets (FPAV) de 156 immeubles situés dans le secteur Praille Acacias Vernets (PAV), d'une valeur totale de 431,7 millions de francs;
- le transfert par Etat de Genève à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) de 21 immeubles, d'une valeur totale de 64,2 millions de francs;
- 126 actes authentiques signés, formalisant notamment la constitution ou la radiation de servitudes et les cessions au domaine public cantonal;
- 64 actes signés sous seing privé et réquisitions au registre foncier ont été dénombrés;
- 234 requêtes parvenues par les notaires ou autres tiers sur la boîte générique de la direction de la planification et des opérations foncières (DPOF) et traitées par les préposés aux actes;
- 7 nouveaux contrats de droits distincts et permanents (DDP) ont été signées, soutenant différentes politiques publiques (formation, logements, mobilité, énergie). 3 DDP concernent la réalisation ou l'intégration de 116 nouveaux logements d'utilité publique, représentant 14'000 m2 de surface brute de plancher (SBP) logements pour 386'292 francs de nouvelles rentes en faveur de l'Etat de Genève. Une ratification d'une cession de DDP et un rachat d'un DDP par l'Etat de Genève sur le domaine de Penthes ont également été effectuées cette année.

Aide à la personne en matière de logement

L'augmentation des foyers bénéficiant de subventions personnalisées HM se confirme encore en 2021. Cette croissance, observée ces dernières années, est liée à la mise sur le marché de nouveaux immeubles HM. On remarque cependant que cette année le nombre de ménage bénéficiant d'une allocation de logement ne diminue pas (+1,5 %), ce qui s'explique notamment par l'augmentation du parc HBM en 2021.

Mesures d'aide à la personne	2019	2020	2021
Logements octroyés	104	164	279
Foyers bénéficiant d'allocations	6957	6742	6844
Foyers bénéficiant de subventions HM	3437	3614	4174
Foyers surtaxés	603	1689	1743
Procédures judiciaires en cours	4	5	7
Procédures judiciaires ayant abouti	15	16	14
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	15	16	14
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires	728	710	659
Décisions sur demandes de remises notifiées aux locataires	81	104	81
Décisions de reconsidération notifiées aux locataires	21	25	29

Gestion et développement de l'offre de logements

Le parc de logements d'utilité publique (LUP) compte, au 31 décembre 2021, 19'554 logements (+4,4 %, +824 unités), ce qui correspond à environ 11,57 % du parc locatif cantonal, contre 11,27% à fin 2020 et 10,93 % à fin 2019. Le fonds LUP a permis l'acquisition de 3 parcelles par la FPLC, représentant 3'740 m2 de terrain pour un potentiel de 34 logements. Par ailleurs, le fonds LUP a financé la construction de 339 nouveaux logements et l'acquisition par des fondations immobilières de droit public de 3 parcelles pour y réaliser les LUP.

Au niveau de la loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR), une nette augmentation du nombre de requêtes en autorisation de construire est constatée en 2021, confirmant la tendance des deux précédentes années, tant en ce qui concerne les demandes définitives que les autorisations en procédures accélérées.

Gestion et développement de l'offre de logements	2019	2020	2021
Logements ayant reçu un accord de principe	1'940	3'157	1063
Décisions portant sur une modification des conditions d'exploitation des immeubles	62	68	71
Décisions sur réclamations	4	2	0
Procédures judiciaires en cours	5	5	6
Procédures judiciaires ayant abouti	13	5	10
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	13	5	9
Nombre de préavis LDTR relatifs à une DD	232	208	277
Nombre de préavis LDTR relatifs à une APA	2'088	2'357	2959

G02

Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

Office de l'urbanisme – Direction générale

La fonction d'urbaniste cantonal a été instaurée le 1er janvier 2021 dans le cadre de la nouvelle organisation de l'office de l'urbanisme. Globalement, sa mission vise au renforcement d'une culture de la qualité urbaine au sein de l'administration et plus largement de la société.

Planification cantonale

La première mise à jour du Plan directeur cantonal (PDCn) 2030 a été approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021.

Le Conseil d'Etat a par suite validé en décembre 2021 la « **Feuille de route pour le nouveau Plan directeur cantonal - Vision territoriale transfrontalière 2050** » destinée à encadrer la révision du PDCn 2030 et coordonner les différentes politiques publiques ayant un impact sur le territoire.

En matière de paysage, une démarche conjointe a été élaborée par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et l'office de l'urbanisme (OU). Une première version de la conception cantonale du paysage fera l'objet d'une consultation auprès de différentes instances au sein de l'administration cantonale, mais aussi auprès de commissions officielles.

Planification communale

Dans le but de mieux accompagner les plans directeurs communaux, un guide thématique a été mis à jour en collaboration avec l'office cantonal de l'environnement (OCEV). Ce guide doit permettre aux communes de poser leur vision territoriale et les principes directeurs qui en découlent. Le plan directeur de Meyrin a été approuvé par le Conseil d'Etat. Les communes de Bardonnex, Chancy, Chêne-Bougeries, Vernier, Veyrier, Collonge-Bellerive ont, quant à elles, leur PDCom en cours de validation par les autorités communales et cantonales. A noter que les communes de Bellevue, Thônex, Vandoeuvres et Cologny, ont initié une mise à jour partielle de leur PDCom, afin d'adapter la stratégie d'évolution de la zone 5 aux nouvelles dispositions légales (LCI) en vigueur depuis janvier 2021.

Quartiers en transition

Initiée début 2021, la démarche « Quartiers en transitions » matérialise l'ambition du canton de planifier des quartiers tournés vers les enjeux de transition écologique et de solidarité, ainsi que de proposer un cadre de vie de qualité aux habitantes et habitants. Interdisciplinaire et systémique, l'objectif de ce processus est de développer un outil d'aide à la conception de projet.

Développement urbain : Région Lac-Nord

Les différents développements urbains en cours de réalisation au sein du périmètre du grand projet Châtelaine se sont accompagnés, durant l'année 2021, d'études d'avant-projets sur le futur bus à haut niveau de service (BHNS) en site propre reliant la gare Cornavin à Vernier, ainsi que sur l'aménagement du parc des écoles et du parc des Tritons. L'ultime secteur du périmètre de Concorde, dont l'évolution a été prévue par le plan directeur de quartier, a par ailleurs fait l'objet d'un concours d'architecture et d'urbanisme jugé en novembre 2021.

Le secteur du « Jardin des Nations » a été en 2021 le lieu d'une activité intense, que ce soit en termes de rénovation ou d'extension d'organisations internationales, mais aussi de nouveaux projets à l'image de la Cité internationale du Grand Morillon en cours de réalisation. Au cœur du périmètre des organisations internationales, la place des Nations sera, à terme, mieux connectée au Grand-Saconnex, grâce au futur Tram des Nations, qui desservira les nouveaux quartiers (Carantec, Marronniers, Susette, P47) et dont les études se sont poursuivies en 2021.

Développement urbain : Région Drize-Lac

Dans le nouveau quartier des Communaux d'Ambilly à Thônex, les premiers habitantes et habitants (670 logements) sont arrivés fin 2021. Pour rappel, cette première étape concerne la mise en service d'une vingtaine d'hectares d'espaces publics, de parcs, la mise en service du nouveau maillon routier cantonal appelé « Chaussée des Cornouillers » ou encore la réalisation des mesures routières d'accompagnement.

L'accompagnement des communes plus rurales de la rive gauche s'est poursuivi avec notamment 140 logements mis à disposition de trois coopératives par la commune de Presinge suite à l'adoption d'un plan localisé de quartier sur le nouveau village, ainsi que la planification de logements à Corsier et Anières, dont les procédures sont en cours.

Projets d'espaces publics

En tant que maître d'ouvrage, l'OU est toujours engagé dans la réalisation des dernières phases des espaces publics des gares et haltes Léman Express de Lancy-Pont Rouge, du Bachet et de Chêne-Bourg. L'office de l'urbanisme s'est aussi investi via sa nouvelle *direction des projets d'espaces publics* dans la requalification d'espaces publics identifiés comme « îlots de chaleur » et a conduit les premières expérimentations : un projet pilote est en cours dans le préau du cycle d'orientation de Sécheron.

Concertation et participation citoyenne

Le développement des démarches de concertation s'est poursuivi en 2021 sur l'ensemble des projets de l'office de l'urbanisme (voies vertes, BHNS, tram des nations, PLQ, etc.). La concertation est un vecteur indispensable d'augmentation de la qualité et de la durabilité de ces derniers. Elle rassemble plusieurs milliers de personnes par an à travers divers types d'événements (ateliers, séances publiques, diagnostic participatif).

Le travail de fond sur l'implication citoyenne d'une part, et la montée en capacité des acteurs en matière de concertation d'autre part, s'est poursuivi par le développement des projets EXPLORE et 3DD-espace de concertation. EXPLORE a réuni plus de 4'500 personnes sur la deuxième quinzaine d'octobre 2021 autour d'une trentaine d'événements de diverses natures, mobilisant une grande diversité de publics utour des thèmes du territoire et de l'implication citoyenne dans un contexte de transition écologique. Le 3DD espace de concertation a, quant à lui, renforcé son positionnement de pôle ressource sur la participation citoyenne et de coopération sur les thématiques territoriales et de transition écologique.

Projet Praille Acacias Vernets

En 2021, les démarches de planification se sont poursuivies parallèlement à la mise en œuvre des premiers projets, avec un renforcement des objectifs environnementaux à toutes les échelles - notamment ceux issus du plan climat cantonal révisé en 2021 - et avec une collaboration accrue avec les communes (en charge des infrastructures et équipements), la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), en charge du relogement de nombreuses entreprises, et la Fondation Praille Acacias Vernets (FPAV), en charge de la mise en valeur des terrains publics propriété du canton. Cette coordination étroite a été notamment rendue possible par la mise en place de la FPAV marquée en janvier 2021 par l'entrée en fonction de son directeur général, puis par l'engagement des premiers collaborateurs et collaboratrices.

Dans les planifications menées par la direction du projet Praille Acacias Vernets (DPAV) :

- le PLQ Etoile 1 est en cours de mise en œuvre;
- le PLQ Acacias 1 (2'400 logements) a franchi les étapes de l'enquête technique et de l'enquête publique en juin 2021 à la suite de quoi un projet révisé a été élaboré rapidement : il intègre le résultat de ces consultations ainsi que les réserves exprimées par la Ville de Genève. Ces réserves de la commune ont pu être levées en septembre 2021;
- dans le périmètre de la Pointe Nord, les chantiers de rénovation des premiers bâtiments à destination de l'administration cantonale sont en cours. Une large concertation a notamment été menée en 2021 en vue de l'élaboration d'un PLQ dès 2022;
- dans le secteur de Grosselin, de nombreux réglages du plan d'ensemble ont été validés par le canton et la commune à l'automne 2021, ce qui a permis de relancer l'élaboration du PLQ Grosselin 2;
- quant au quartier des Vernets (1500 logements destinés aux familles, seniors et étudiantes et étudiants dont deux tiers sont d'utilité publique et un tiers à loyers libres contrôlés), les autorisations de construire avaient été délivrées en juin 2020; les bâtiments existants ont été démolis en 2021 et les recours ont un effet suspensif sur le démarrage des chantiers de constructions. La procédure judiciaire suit son cours.

Autorisations de construire

En matière de conformité des constructions et des chantiers, les efforts sur la qualité, la rapidité et l'efficience des processus d'autorisation de construire issus des réformes sont demeurés très soutenus en 2021, avec un fort accent sur les démarches visant l'amélioration de la qualité du traitement des demandes ainsi que du service rendu au public. En effet, le nombre de dossiers déposés en ligne a atteint fin 2021 plus des 90 % du total, toutes procédures confondues. Quant à la procédure ordinaire (DD), les efforts ne cessent de se poursuivre sur la qualité dans le traitement des dossiers importants et dans le pilotage des grands projets complexes. Un important travail de développement relatif à la numérisation des procédures ordinaires a été réalisé avec les associations professionnelles et les services préaviseurs, afin de permettre l'ouverture au public de la plateforme numérique AC-démat qui a eu lieu en octobre 2021, permettant ainsi le traitement de l'ensemble des procédures d'autorisation de construire de façon dématérialisée.

S'agissant des activités de police des constructions, les efforts visant à rétablir l'autorité de l'Etat en matière de constructions, d'affectations et d'aménagement du territoire se sont poursuivis de manière soutenue comme le démontre le nombre de dossiers d'infractions ouverts dans le courant de l'année. En outre, l'inspection de la construction et des chantiers a travaillé en étroite collaboration et de manière intense avec les partenaires sociaux à la réécriture du règlement des chantiers.

	2019	2020	2021
Demandes d'autorisations construire déposées	5'658	5'168	**6'495**
Réponses positives [1]	4'378	4'204	**5'399**
Procédures de recours achevées contre des décisions LC [2]	361	425	**400**
Infractions constatées à la LCI	235	151	**169**
Nombre de personnes reçues à la réception de l'office des autorisations de construire (OAC) et envois électroniques [3]	14'524	8'174	**7'542**
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité et salubrité (police du feu) [4]	115	84	**129**
Nombre de dossiers préavisés par la police du feu [5]	3'941	3'832	**4'362**
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité chantiers	114	209	**223**
Visites de contrôle des chantiers	3'936	3'873	**3'904**

[1] Hors renvois, refus d'entrées, abandons et refus de fin de piste. Cela concerne les autorisations délivrées dans l'année, sans relation avec les demandes déposées dans l'année.

[2] S'agissant des procédures de recours, sur les 400 procédures achevées en 2021, 359 jugements ont confirmé la décision du département et 41 l'ont annulée.

[3] Soit environ 31 personnes par jour. 67% sont des personnes qui viennent sur place, pour des renseignements, des dépôts ou des consultations, tandis que le 33% restant correspond uniquement à des envois électroniques de dossiers pour consultation. Globalement 1 personne sur 2 souhaite une consultation de dossier.

[4] 97 dossiers sécurité incendie, 32 dossiers salubrité.

[5] Hors dossiers instruits par d'autres instances que l'OAC (PLQ, PS, MZ, procédures fédérales, etc.).

Total des sanctions administratives et des émoluments	**Francs**
Détails des sanctions administratives (*montants hors dégrèvements) :	
- inspection de la construction	**906'427**
- police du feu : sanctions et émoluments (sécurité/salubrité)	**40'000**
- inspection des chantiers (sécurité)	**406'000**

G03

Information du territoire et garantie des droits réels

En 2021 la direction de l'information du territoire (DIT) a assuré la mise à jour des données de référence du territoire en traitant les dossiers de mutations et en intégrant de nouvelles géodonnées mandatées à des tiers.

Elle a poursuivi la mise en place du programme de Building Information Modelling (BIM) de l'Etat dans les domaines d'autorité de contrôle et de gestionnaire de son patrimoine et de son territoire. Outre les standards et documentations en cours de construction pour l'ensemble des domaines, les aspects du BIM pour les autorisations de construire ont fait l'objet de développements informatiques spécifiques et les premières fonctionnalités concrètes seront disponibles aux partenaires professionnels de la construction en 2022.

2021 fut l'année de l'adoption de Smart Geneva par le Conseil d'Etat et de l'ouverture de la plateforme smart-geneva.ch. En fédérant les acteurs de l'écosystème Smart City, Smart Geneva devient le canal de l'innovation au service de la transition écologique du Grand Genève.

En sa qualité d'organe de surveillance du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF), la DIT a essentiellement piloté les travaux de développement en vue du futur organe officiel de publication.

La DIT a également mis en production, en collaboration avec l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) et l'office cantonal des systèmes d'informations et du numérique (OCSIN), les modifications de modèle de données afin de répondre aux nouvelles exigences des registres fédéraux des bâtiments et des logements, tout en préservant les systèmes d'information cantonaux se basant sur ces données de référence.

En tant que responsable des géodonnées de l'Etat et centre de compétence géomatique, la DIT a établi le projet de stratégie de la géoinformation cantonale et a poursuivi la démarche de mise en œuvre de la feuille de route du SITG.

Dans le cadre de la convention-programme 2020-2023 conclue avec la Confédération, la DIT a poursuivi à l'interne des travaux de transformations locales de données cadastrales afin d'améliorer leur qualité et leur adaptabilité au nouveau système de référence géographique (MN95).

	2019	2020	2021
Nombre de mutations traitées	1'320	1'110	1'605
Pourcentage de dossiers de géomètres déposés sans défaut	80 %	76 %	73 %
Nombre d'adresses projet attribuées	791	607	770
Nombre de bâtiments projetés saisis en base de données (2D/3D)	1'529	1'268	1'929
Nombre de mutations traitées du cadastre technique du sous-sol	156	15	1
Plans MO remis via eCadastre	27'021	20'464	22'608
Rapports tirés du cadastre RDPPF	11'119	11'025	11'063
Nombre de géodonnées mise à disposition au travers du SITG	940	965	1'009
Nombre d'appels aux cartes en ligne par jour (site cartographique SITG et geoservices)	340'000	335'000	365'000

Consolider le système d'information de l'office du registre foncier

Dans le domaine de la tenue, de la publicité, de la protection et de la sécurité des données du registre foncier, l'office du registre foncier a poursuivi ses travaux de consolidation et d'amélioration de son système d'information.

Une nouvelle version de l'application métier « Capitastra», permettant d'assurer sa maintenance corrective et évolutive, a notamment été introduite. Diverses évolutions continues, intercantonales et standardisées de cette même application ont également été intégrées. L'étude nécessaire à la mise en œuvre du projet fédéral « eGris », visant notamment à instaurer les transactions électroniques et à introduire, à l'échelle nationale, un portail de renseignements permettant aux personnes autorisées d'accéder aux données du registre foncier, s'est poursuivie en 2021.

Mis en production en 2019, le système de numérisation de pièces justificatives (réquisitions et documents annexés), qui permet concrètement de visualiser lesdites pièces dans «Capitastra» et «Intercapi» (version en ligne), a été progressivement étendu aux affaires relatives aux années antérieures. A ce stade, l'office du registre foncier a ainsi numérisé, en plus des pièces validées chaque jour, toutes les pièces déposées depuis le 1er janvier 2019 ainsi que les pièces déposées en 2018 et 2017.

Le transfert des données pour la sauvegarde à long terme et l'établissement de statistiques concernant l'indice des prix de l'immobilier et le type de propriétaires immobilier a été réalisé auprès de la Confédération, soit respectivement auprès de l'office fédéral de la justice et de l'office fédéral de la statistique.

La procédure d'inscription au registre foncier fédéral de l'ensemble des communes genevoises étant terminée, l'office du registre foncier procède désormais, par études préalables au fil des dépôts de réquisitions d'inscription portant sur des modifications parcellaires, à une mise à jour des opérations d'épuration de servitudes menées antérieurement sur les secteurs Genève-Plainpalais et Genève-Cité.

	2019	2020	2021
Réquisitions enregistrées	13'917	13'745	14'806
Réquisitions traitées	12'533	11'833	15'252
Extraits délivrés	8'546	9'411	9'742
Plans délivrés	3'006	3'650	3'131
Renseignements fournis	6'411	4'440	5'298

G04

Protection du patrimoine bâti et des sites

En 2021, l'office du patrimoine et des sites a pris congé de son quatrième archéologue cantonal depuis la création de cette fonction en 1920. C'est ainsi que M. Jean Terrier a pris une retraite méritée après 24 années dédiées à la découverte, à la connaissance et à la transmission des traces historiques de notre canton. M. Nathan Badoud lui a succédé au 1er mai 2021.

Afin de rendre la politique du patrimoine plus claire, le Conseil d'Etat a déposé le projet de loi 12986 visant à ancrer le recensement architectural dans la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites.

Recenser et étudier les monuments

Le service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire a poursuivi le recensement architectural du canton suivant un rythme toujours aussi soutenu, et a atteint cette année 73,3 % de l'objectif initial réparti sur la période 2015-2023. Il a conduit parallèlement près de 70 études et expertises, et mené une cinquantaine d'actions de sensibilisation (conférences, cours, visites, publications) auprès de professionnelles et professionnels, d'étudiantes et d'étudiants et de personnes passionnées du patrimoine. S'ajoute la publication sur le SITG de 2'559 fiches de recensement. Ce service a assuré par ailleurs les procédures de mise sous protection et conduit des projets de réaffectation des bâtiments à valeur patrimoniale, en particulier concernant l'ancien abri de la Treille.

	2019	2020	2021
Bâtiments recensés (RAC)	5'166	3'871	4'187

Protéger les sites

Le Conseil d'Etat a déposé au Grand Conseil deux projets de loi de modification de zones pour créer des zones hameaux à Jussy et le département du territoire a ouvert les procédures d'opposition des deux plans de sites correspondant.

Dans son effort de sensibilisation, le service des monuments et des sites élabore un nouveau guide pour les installations solaires conjointement avec l'office cantonal de l'énergie. Il sera mis en consultation début 2022.

Afin d'intensifier et de rendre plus accessible l'information sur le patrimoine et sa conservation, il a entrepris de redéfinir ses missions. Il a clarifié sa gestion des demandes en autorisation de construire avec une nouvelle répartition des secteurs par collaborateur ou collaboratrice rendue publique sur le SITG.

En 2021, le service a délivré 3'600 préavis, soit 510 de plus que l'année précédente à ressources inférieures. Il a assuré le secrétariat pour le traitement et la rédaction des 714 préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites.

	2019	2020	2021
Préavis délivrés	2878	3090	3600

Mettre en valeur les découvertes

Le service archéologique intervient en amont des travaux d'aménagement du territoire afin de protéger les vestiges enfouis, lesquels font ensuite l'objet d'études diffusées auprès des spécialistes et du grand public. En rapport étroit avec l'ensemble de l'office du patrimoine et des sites, le service archéologique réalise également des analyses du bâti, destinées à éclairer d'autres pans du patrimoine genevois.

Le cas du bâtiment sis au 3, rue de l'Hôtel-de-Ville est exemplaire de cette double approche. D'un côté, les sondages ouverts en 2021 faisaient successivement apparaître le decumanus d'époque augustéenne et les niveaux de l'âge du Fer sous-jacents. De l'autre, l'étude des murs en place permettait de ressaisir l'histoire d'un édifice aujourd'hui classé. Dans la foulée des travaux réalisés au 3 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, un chantier similaire s'est ouvert début novembre au numéro 9 ; une brève campagne d'analyse du bâti a également été réalisée au numéro 2 dans le courant de l'été.

Parmi les autres interventions du service, la plus notable est celle qui a permis de retrouver, à Versoix, la route qui reliait Genève à Nyon dans l'Antiquité.

Patrimoine en chantier

Au terme de cette année 2021, d'importants chantiers suivis par nos services se sont achevés ou sont en voie d'être remis à leurs utilisateurs et utilisatrices : le Conservatoire de musique de Genève et l'Hôtel de Ville dans sa première phase liée à la rénovation de la salle du Grand Conseil. C'est l'occasion de rappeler que par le biais de ces chantiers de restauration, l'office du patrimoine et des sites entretient des liens étroits avec de nombreux acteurs culturels de Genève et avec l'office cantonal des bâtiments. Les collaborations avec l'Etat propriétaire s'intensifient au fil d'une liste rouge des bâtiments à haute valeur patrimoniale dont la réaffectation, la restauration et la mise aux normes s'avèrent aujourd'hui urgentes et nécessaires.

En collaboration avec l'architecte cantonal, les premières stratégies de chantiers de remploi de matériaux de construction sur des objets à valeur patrimoniale se sont également mises en place au cours de cette année.

Fortement encouragé par l'OPS, l'Etat s'est porté acquéreur du dernier quart de l'espace du rez-de-chaussée de l'immeuble Clarté; donné en droit de superficie à la Fondation Clarté, le développement d'un projet culturel et d'ouverture au public de ce patrimoine emblématique du XXe siècle est dorénavant possible. L'avancement du plan de site de la Terrassière permettra également de répondre à la demande de création d'une zone tampon autour de cet objet inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Partager le patrimoine

Une nouvelle fois la pandémie COVID a grandement impacté les manifestations organisées par l'OPS.

Les Journées européennes du patrimoine les 11 et 12 septembre ont, elles, pu être maintenues avec des conditions spécifiques à la situation sanitaire. Toute l'organisation a été de nouveau adaptée en raison de la mise en place d'inscriptions pour toutes les visites en intérieur, les conférences ont été quant à elles soumises au contrôle du certificat COVID et les procédures de gestes barrières ont été scrupuleusement appliquées. Ces mesures exceptionnelles ont réduit la jauge à 3'800 visiteurs et visiteuses, qui ont pu apprécier la pertinence des vingt sites et activités sur le thème « Faire et savoir-faire ».

Pour la première fois l'OPS a collaboré avec Patrimoine suisse Genève pour développer un programme destiné aux enfants des écoles du canton. Ce programme, intitulé « Journées découverte du DIP » et inclus dans l'offre Ecole et Culture du DIP, a remporté un grand succès. 12 classes se sont inscrites aux ateliers sur le patrimoine bâti, soit plus de 270 élèves sensibilisés cette année.

Enfin, le succès de l'actualité du patrimoine par le biais des réseaux sociaux et de la communication électronique ne se dément pas, multipliant les opportunités de contacts avec le public, avec pour conséquence de nécessiter plus de contenus faciles d'accès et de qualité.

G04

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

H

Sécurité et population

Sécurité publique

L'axe 5 de la politique criminelle commune 2021-2023 (PCC) porte sur la lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir. Des enquêtes ont mis en évidence la présence d'une mendicité organisée (un cas a impliqué 32 victimes et 5 prévenus de traite d'êtres humains) et d'exploitation (dans le cadre d'une affaire de prostitution, une mineure de 14 ans à Genève versait le montant des prestations sexuelles à son «mari», à qui elle a été vendue par sa grand-mère pour la somme de 5'000 euros).

Pandémie COVID-19 et retour de la Genève internationale

Après 2020, les mesures liées à la pandémie ont continué à occuper la police, certes dans une moindre mesure, notamment pour le contrôle du respect des quarantaines et des établissements publics, en particulier des bars et discothèques. En parallèle, l'activité régulière de la police s'est poursuivie sur le volume habituel retrouvé dès l'été 2020.

Le fait marquant est le retour des activités liées à la Genève internationale, concrétisé par la rencontre Biden-Poutine le 16 juin. Cette rencontre a mobilisé l'entier des forces de police genevoises, renforcées par des policières et policiers de toute la Suisse et l'armée.

Un dispositif sécuritaire a en outre été monté et engagé pour la 12e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, prévue du 30 novembre au 3 décembre. La décision de report a été annoncée le 26 novembre 2021, en raison du nouveau variant Omicron.

MyABI : déploiement de la phase 1

MyABI est le système de gestion des affaires de police. La partie des données de base ou «Journal» de myABI est déployée à la police cantonale depuis le 18 août 2021 et dans la version mobile sur smartphones et tablettes, en lecture seule, depuis le 15 décembre dernier. Dans ce contexte, les véhicules de patrouille ont été dotés de tablettes. La prochaine étape, prévue pour la mi-février 2022, consiste à déployer myABI pour les polices municipales. Avec cette prochaine mise en production, la phase 1 du projet myABI sera terminée.

La phase 2, déjà en chantier, porte sur le paramétrage de myABI pour répondre aux directives du Ministère public en matière de processus et de génération de rapports. Le premier processus qui sera déployé permettra de générer le rapport de contravention, qui répond tant aux besoins des polices municipales que de la police cantonale. Les différents processus et rapports seront ensuite déployés au fil de l'eau.

Les réalisations en cours dans le cadre de myABI constituent une étape importante dans la mutualisation des ressources informationnelles entre la police cantonale et les polices municipales.

H02

Privation de liberté et mesures d'encadrement

Le projet de construction des Dardelles ayant été refusé par le Grand Conseil fin 2020, mettant fin à la planification de 2012, le Conseil d'Etat a mandaté l'office cantonal de la détention (OCD) et l'office cantonal des bâtiments (OCBA) pour préparer un nouveau plan directeur pénitentiaire.

En conséquence, l'OCD, prenant en compte les recommandations du Grand Conseil, a entrepris l'évaluation de faisabilité d'une nouvelle planification pénitentiaire qui sera présentée au Conseil d'Etat début 2022.

Faire évoluer le cadre légal

L'OCD œuvre à faire évoluer le cadre légal relatif à l'exécution des sanctions pénales. Dans cet esprit, un avant-projet de loi cantonale sur la privation de liberté et les mesures d'encadrement a été finalisé par l'OCD. Il se trouve actuellement en consultation auprès des partenaires.

Dans le cadre du nouveau concept de réinsertion, on relèvera l'accréditation de nouveaux ateliers formateurs dans 4 établissements de détention. Ils sont habilités à former des détenues et détenus et à les présenter aux examens professionnels. Par ailleurs, le personnel pénitentiaire et socio-judiciaire a pu être formé aux nouveaux modèles de prise en charge socio-éducatifs.

Favoriser l'économie circulaire

L'OCD continue à afficher un taux élevé de réalisation (92 %) des recommandations contenues dans 12 rapports d'audits du service de l'audit interne (SAI) et de la Cour des comptes, avec 95 recommandations validées sur 103.

L'OCD a entrepris en 2020, en collaboration avec l'office cantonal de l'environnement (OCEV), une démarche d'économie circulaire, dans le cadre de la transition écologique voulue par le Conseil d'Etat et visant à revoir le fonctionnement du site pénitentiaire Rive gauche, en matière de mobilité, de traitement des déchets et de consommation énergétique. Les groupes de travail ont démarré sur plusieurs thèmes, notamment la gestion des déchets et un plan de mobilité.

Promouvoir l'égalité de genre

Sur le plan des ressources humaines, des formations pour cadres pénitentiaires ont été mises en place et des évaluations de compétences internes seront implémentées dès 2022 pour toute la filière.

L'OCD mène depuis 2020 un projet de promotion de l'égalité hommes-femmes dans les métiers de la détention, avec le concours de l'OPE. Ainsi, l'OCD a défini les actions prioritaires et a lancé plusieurs groupes de travail concernant les possibilités pratiques de mise en œuvre. Les résultats de certains groupes de travail sont déjà connus et d'autres thématiques seront encore étudiées en 2022.

"L'OCD, prenant en compte les recommandations du Grand Conseil, a entrepris l'évaluation de faisabilité d'une nouvelle planification pénitentiaire qui sera présentée au Conseil d'Etat début 2022."

H03

Population, droit de cité et migration

Les effets de la pandémie COVID ont continué à se ressentir sur l'organisation de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) et la délivrance des prestations aux usagères et usagers en 2021. La population administrée a ainsi été reçue aux guichets de l'office uniquement sur rendez-vous, dans le respect des normes de prévention sanitaire évolutives émises par l'office fédéral de la santé publique (OFSP). Des exceptions ont toutefois été prévues pour les situations d'urgence et d'absolue nécessité qui ont bénéficié d'un traitement immédiat.

La pérennisation de ce nouveau fonctionnement adapté aux circonstances a, dans tous les cas, permis la délivrance des prestations sollicitées selon les horaires prévus et en supprimant les longues files d'attente aux guichets, à la satisfaction partagée de la population administrée et du personnel de l'office en contact direct avec les usagères et usagers.

Généraliser le télétravail

Par ailleurs, pour faire face aux vagues épidémiques qui se sont succédées en 2021 et garantir la continuité du service au public, l'usage du télétravail a été généralisé et le personnel concerné a été progressivement équipé en conséquence.

Si la situation épidémiologique a logiquement densifié l'usage de la vidéoconférence, elle a également mis en évidence l'importance du lien social au travail et les vertus des échanges informels induits par la proximité physique, qui ont été maintenus, sinon stimulés, lorsque cela a été possible.

Dans le même temps, les ressources humaines affectées à la Centrale téléphonique du service étrangers, très sollicitée en période de restriction d'accès aux guichets de l'office, ont été sensiblement renforcées et ses horaires d'ouverture élargis.

Répondre aux impératifs de lutte contre la falsification

Dans la continuité du projet fédéral visant à éditer tous les titres de séjour pour la population ressortissante européenne sous format de carte de crédit au 1er novembre 2021, pour répondre aux impératifs et aux normes européennes de lutte contre la falsification, l'OCPM a poursuivi l'émission de ces nouveaux documents, prévue de manière échelonnée. Après avoir initié le processus pour les titulaires de permis B (autorisations de séjour) en décembre 2020, le service concerné a débuté la prise des données requises des titulaires de permis C (autorisations d'établissement) le 1er mars 2021. En application d'une dérogation octroyée au canton de Genève par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), à sa demande, en raison d'une volumétrie hors norme, la délivrance des permis G (autorisations frontalières) au format voulu commencera exceptionnellement le 1er février 2022.

Prévue initialement pour le 1er juillet 2021, dans le cadre de ce même projet fédéral, l'émission des permis N (requérantes et requérants d'asile) et des permis F (personnes admises à titre provisoire) a dû être repoussée en 2022, dès lors que les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile ne sont toujours pas équipés du matériel adéquat.

Augmenter la capacité d'émission

Dans le but d'augmenter sensiblement la capacité d'émission de ces titres de séjour, des autorisations frontalières et des documents suisses nécessitant l'enregistrement de données biométriques, et afin de réduire le délai pour les prises de rendez-vous, l'OCPM mettra en exploitation un Centre cantonal de biométrie, dont l'ouverture est prévue au premier semestre 2022. Les travaux liés à l'aménagement et à l'équipement de ces nouveaux locaux, situés sur le territoire de la Ville de Vernier, se sont poursuivis en 2021, en étroite collaboration avec les services compétents du département des infrastructures (DI).

Le secteur passeports du service Suisses a dû gérer une affluence de demandes de documents d'identité sur l'ensemble de l'année nettement plus forte que les années précédentes, dès lors que la diminution d'activité en 2020, due à la pandémie, s'est reportée de manière intense sur 2021. Cet afflux a entraîné des délais importants pour obtenir un rendez-vous. Le secteur concerné a toutefois pu répondre à toutes les urgences, en conservant des places surnuméraires dans sa planification.

Gérer les demandes

Dans le domaine des naturalisations, la transmission des dossiers permettant le dépôt des demandes, ainsi que leur réception par voie postale ont été généralisées, afin d'adapter la procédure aux restrictions sanitaires. Par ailleurs, l'examen du projet de nouvelle loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la nationalité (loi sur le droit de cité genevois) par la commission des droits politiques du Grand Conseil s'est achevé et le nouveau texte devrait ainsi pouvoir être adopté en 2022.

En 2021, le nombre de demandes de naturalisation ordinaire déposées est revenu au niveau de celui d'avant la pandémie (2019 : 2'124; 2020 : 1'799; 2021 : 2'297).

Dans le domaine de l'état civil, la transmission des dossiers de la population administrée s'est également faite uniquement par voie postale, afin de respecter les normes sanitaires, et le télétravail a été maintenu tout au long de l'année. En 2021, le nombre de requêtes en changement de nom ou de prénom a continué sa progression (2020 : 595; 2021 : 653). L'évolution est la même s'agissant du nombre d'adoptions prononcées par la Cour de justice ou à l'étranger (2020 : 48; 2021 : 64).

Après la mise en ligne des demandes d'autorisations frontalières et du formulaire pour les demandes de visas en 2020, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'optimisation des prestations de l'OCPM, votée en 2017, ce sont les annonces de départ et les demandes d'autorisation d'absence et de retour en ligne qui ont été développées courant 2021. La mise à disposition d'un formulaire, permettant de déposer les premières demandes d'autorisation de séjour, concrétisera, en 2022, la réalisation du dernier grand projet précédant le bouclement de la loi considérée.

Traiter les recours

Le service juridique de l'OCPM, qui est chargé du traitement des dossiers avec une problématique en lien avec la traite des êtres humains ou l'usure, a noté une augmentation des demandes (2020 : 17 dossiers ouverts ; 2021 : 30 nouveaux dossiers ouverts). Il apparaît que les autorités pénales ont également prononcé davantage de condamnations en la matière. Cette même année, le service juridique de l'office a traité un total de 635 recours, soit une hausse de 15 % par rapport à 2020, qui avait vu le traitement de 553 recours, pour une hausse de 24 % par rapport à 2019. De plus, 11 décisions de révocation de permis C, de compétence départementale, ont été rendues en 2021.

Le dispositif mis en place pour régler la situation de séjour des présumés mineurs et mineures non accompagnées (MNA) a connu une activité accrue en 2021. L'OCPM a ainsi conduit 24 auditions de MNA (2020 : 3). L'OCPM a aussi rendu 327 décisions de renvoi (2020 : 334). Par ailleurs, 458 expulsions judiciaires ont été prononcées par la juridiction pénale genevoise durant l'année 2021 (2020 : 411), parmi lesquelles 264 ont été mises en œuvre (2020 : 153).

Numériser les dossiers

A fin 2021, plus de 75 % des dossiers traités par l'OCPM avaient été numérisés. L'objectif de numérisation intégrale de tous les documents détenus par l'office devrait ainsi être atteint en 2022. Cette digitalisation permettra de simplifier des procédures internes et contribuera à la diminution du délai d'instruction des dossiers.

Par ailleurs, il convient de relever que le rapport de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil sur l'OCPM du 17 mai 2021 (RD1394), adopté en séance plénière, a émis plusieurs recommandations allant dans le sens d'une dotation des ressources de l'office compatible avec la volumétrie de ses missions et de la mise à sa disposition d'outils informatiques performants. Les départements compétents veilleront à en assurer le suivi.

Enfin, le plan directeur métier, élaboré en 2020 et définissant des objectifs sectoriels ciblés sur les usagères et usagers, les collaborateurs et collaboratrices, le management et la fiabilité du système d'information de la population géré par l'OCPM, est en cours de mise en œuvre.

> « L'examen du projet de nouvelle loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la nationalité (loi sur le droit de cité genevois) par la commission des droits politiques du Grand Conseil s'est achevé et le nouveau texte devrait ainsi pouvoir être adopté en 2022. »

H04

Sécurité civile et armée

Depuis l'apparition de la pandémie COVID, le dispositif ORCA-GE a été mobilisé en appui du dispositif sanitaire géré par la direction générale de la santé et les HUG (cellule sanitaire ORCA-GE). C'est dans ce cadre et en fonction des besoins exprimés par la cellule sanitaire que différentes entités dudit dispositif ont été mobilisées pour la soutenir dans sa lutte contre la pandémie. Ainsi, les services de l'état-major (EM EMCC), les cellules Protection civile, Logistique et Transports de personnes ont été mobilisées et travaillent toujours au profit du système de santé. Le dispositif ORCA-GE a également contribué, en appui à la Police cantonale, à la réussite de la rencontre diplomatique du 16 juin 2021 des présidents américain et russe Joe Biden et Vladimir Poutine. Il a également été sollicité pour la préparation de la 12e conférence de l'OMC, même si cette dernière a été annulée au dernier moment. Par son action aux côtés des services opérationnels susmentionnés, qui ont pu concentrer leurs efforts sur leurs tâches prioritaires, le dispositif ORCA-GE a démontré sa pertinence en tant que plateforme de coordination transversale et multidisciplinaire.

Défense incendie

Dans la continuité de l'entrée en vigueur de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP), les travaux de mise en adéquation du règlement d'application de la loi ont débuté. Parallèlement, un groupe de travail a été mis sur pied pour organiser le transfert de l'instruction des sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires au nouveau groupement SIS et les processus de contrôle et de surveillance du dispositif sont en cours d'évolution, de même que des réflexions sur le recensement et la gestion des données informatiques des sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers.

Protection civile

Le dispositif cantonal de la protection civile a été fortement mis à contribution dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID. La protection civile genevoise effectue en moyenne près de 9'000 jours de service par année. Dans le seul cadre de la pandémie, ce sont 28'688 jours de service qui ont été effectués en 2021.

Armée

La cérémonie du bouquet de chantier de la construction du nouveau bâtiment qui accueillera tant les activités du centre d'instruction des troupes de sauvetage (CITS) que du centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) à Epeisses, qui s'est tenue le 5 novembre, a marqué une nouvelle étape majeure du programme de relocalisation de l'armée à Genève laquelle devrait s'achever en 2023 avec la mise en exploitation dudit bâtiment.

En chiffres

Protection civile	2019	2020	2021
Personnes instruites et actives	3'624	3'315	2'544
Variation			- 771
Nombre de cours et écoles de protection civile	70	51	54 (385 participants)
Places protégées du canton	382'075	383'583	387'520
Variation			+ 3'937

Sécurité incendie et technique	2019	2020	2021
Sapeurs-pompiers volontaires	1'535	1'553	1'603
Variation			+ 50
Nombre de cours et écoles sapeurs-pompiers	35	23	32 (577 participants)
Ascenseurs et assimilés répertoriés	19'363	19'710	20'079
Variation			+ 369

Affaires militaires	2019	2020	2021
Journées d'information aux conscrits			
Nombre de journées	43	19	114
Nombre de participantes et participants	2'125	585	2'519
Variation			+ 1'934

Logistique civile et militaire	2019	2020	2021
Nuitées sur les sites militaires			
Caserne des Vernets	34'809	Fermée	Fermée
Caserne Meyrin-Mategnin	-	27'961	19'381
Variation	-	-	- 8'580
Stationnement Troupes Protection Aérienne (STPA) Epeisses	7'621	1'038	4'615
Variation			+ 3'577

H04

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

I

Impôts et finances

101 Impôts, taxes et droits

Plusieurs changements sont intervenus en 2020 dans les lois fiscales cantonales. Les principaux sont les suivants :

Favoriser le développement de la cédule hypothécaire de registre

Le 7 octobre 2021, le Grand Conseil a adopté la loi 12594 modifiant la loi sur les droits d'enregistrement (LDE) (D 3 30) (Pour une mise en place effective d'une cédule hypothécaire de registre). Cette loi entend, en substance, favoriser le développement à Genève de la cédule hypothécaire de registre en modifiant la perception des droits d'enregistrement.

Actuellement, les cessions de créances sont taxées à 0,65 % de la valeur nominale de la créance cédée. A cet impôt de base s'ajoute les centimes additionnels cantonaux de 0,715 %. L'impôt total s'élève à 1,365 %.

La loi 12594 a pour but de ne pas prélever cet impôt lorsque la cession porte sur une cédule hypothécaire de registre ou sur une cédule hypothécaire sur papier pour laquelle le droit a déjà été prélevé. L'entrée en vigueur de cette loi a été fixée au 1er janvier 2022

Remboursement de l'impôt : instaurer une harmonisation verticale

Le 12 novembre 2021, le Grand Conseil a adopté la loi 12906 modifiant la loi relative à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et des personnes morales (LPGIP) (D 3 18) (Remboursement d'impôt à des époux séparés ou divorcés).

Cette loi a pour but d'instaurer une harmonisation verticale avec les règles prévues par l'impôt fédéral direct s'agissant du remboursement de l'impôt (en cas de trop perçu) à effectuer auprès de couples séparés ou divorcés, en lien avec une période de taxation commune.

Désormais, le remboursement sera effectué selon les éléments imposables propres à chaque époux. Les époux ou ex-époux peuvent toutefois présenter au département, dans le délai fixé par celui-ci, une convention signée par chacun d'eux prévoyant une clé de répartition différente. Le Conseil d'Etat a fixé la date d'entrée en vigueur de cette loi le 1er janvier 2023.

Adapter le cadre normatif

Le 12 novembre 2021, le Grand Conseil a également adopté la loi 12975 qui modifie diverses lois cantonales en lien avec l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2021, de la loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés (LPTra).

Certains articles du cadre normatif cantonal ont été adaptés. Dans la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (D 3 08) par exemple, il a été précisé que les prestations transitoires pour les chômeuses et chômeurs âgés sont exonérées de l'impôt sur le revenu, comme le prévoit la LPTra.

Le Conseil d'Etat a fixé la date d'entrée en vigueur de cette loi le 1er février 2022. Dans cette attente et depuis le 1er juillet 2021, la mise en œuvre de la LPTra est réglée par un règlement provisoire du Conseil d'Etat du 30 juin 2021.

102 Production et perception des impôts

En 2021, les prestations délivrées par l'administration fiscale cantonale (AFC) ont été maintenues à un niveau équivalent à celui des années précédentes. L'organisation a été adaptée en cours d'année en fonction des mesures prises par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat dans le cadre de la pandémie.

Mieux connaître les attentes

L'AFC a réalisé un sondage auprès de 7000 contribuables et de 800 mandataires. L'enquête, menée de façon anonyme en collaboration avec l'institut d'études économiques et sociales suisse M.I.S. Trend, avait pour but de connaître les attentes du public et les axes d'amélioration prioritaires de l'administration. Globalement, les prestations de l'administration fiscale sont appréciées et considérées comme répondant aux attentes des contribuables. La qualité de l'accueil et la polyvalence du personnel aux guichets et au téléphone, ainsi que le niveau de compétence technique de ses collaboratrices et collaborateurs ressortent de façon très positive. Les délais de traitement et la simplification des démarches figurent parmi les principales pistes d'amélioration. Des groupes de travail ont été constitués en interne pour analyser ces axes et proposer des améliorations.

Les nouvelles règles de l'impôt à la source

L'entrée en vigueur de la révision de l'impôt à la source, le 1er janvier 2021, a fait l'objet de diverses communications destinées tant aux entités employeuses qu'aux personnes employées imposées à la source. Pour tenir compte des contraintes sanitaires, l'administration fiscale cantonale a innové en organisant, en collaboration avec le Groupement Transfrontalier Européen, une séance d'information en ligne le 1er juin 2021. Plébiscité par la majorité des 2'500 personnes participantes, l'événement a permis d'aborder les thèmes de cette révision comme le nouveau concept de taxation ordinaire ultérieure (TOU), la compétence territoriale nouvellement basée sur le lieu de résidence du contribuable ou encore l'obligation pour l'employeur de prendre en compte chaque mois la situation personnelle de ses collaboratrices et collaborateurs imposés à la source.

Remplacer les bulletins de versement

En prévision de la disparition des bulletins de versement référencés oranges (BVR) et des bulletins de versement rouges programmée le 30 septembre 2022, les acomptes concernant la période fiscale 2022 ont été envoyés au format QR-facture dès le début du mois de décembre 2021.

Taxation des personnes physiques

Le nombre de personnes physiques assujetties à Genève pour la période fiscale 2020 (taxations faites durant l'année 2021) a augmenté d'environ 1,3% par rapport à la période fiscale précédente (+ 4'190 contribuables). En cinq ans, l'augmentation s'élève à environ 5,7 % (+ 17'144 contribuables).

Production des services de taxation	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1[1]	309'995	314'670	318'860
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1[1]	271'801	281'526	278'754
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	307'172	312'908	314'753

[1] Par exemple, période fiscale 2020 pour l'année civile 2021.

Taxation des personnes morales

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève pour la période fiscale 2020 (taxations faites durant l'année 2021) a augmenté d'environ 3% par rapport à la période fiscale précédente (+1'118 contribuables). En cinq ans, l'augmentation s'élève à environ 14% (+4'709 contribuables).

Production des services de taxation	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1[1]	35'849	37'172	38'290
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1[1]	30'254	29'589	30'088
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	37'292	34'385	37'877

[1] Par exemple, période fiscale 2020 pour l'année civile 2021.

Imposition selon la dépense

Les chiffres mentionnés sont ceux des années fiscales 2016, 2017 et 2018, pour lesquelles les taxations sont quasiment toutes entrées en force.

Année fiscale	Nombre de constribuable	Assiette fiscale selon convention (CHF)*	Assiette moyenne par contribuable (CHF)
2016	593	354'346'681	592'553
2017	592	404'889'725	680'487
2018	573	391'296'010	668'882

* Pour rappel, le montant imposable est déterminé, notamment, sur la base des dépenses effectives mondiales du contribuable

Allégements fiscaux

En 2021, cinq allégements fiscaux ont été octroyés. Ils concernent une société start-up, un quartier général, deux sociétés actives dans le secteur « autres services » et une société active dans le secteur « production ».

Durant l'année 2021, l'administration fiscale a, par ailleurs, reçu cinq nouvelles demandes d'allégements. Un allégement accordé antérieurement a été révoqué. Entre 2017 et 2019, les différentes sociétés ayant bénéficié d'un allégement fiscal se répartissent dans les secteurs d'activité suivants :

Secteur d'activités	2017	2018	2019
Production	6	7	4
Quartier général	12	15	13
Start-up	12	13	14
Autres services	0	2	3
Total	**30**	**37**	**34**

Les allégements fiscaux, prévus aux articles 15 LIPP et 10 LIPM, sont un des instruments de la politique économique dont dispose le Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation et la création dans le canton de Genève. Ils visent à favoriser l'implantation et la création de nouvelles entreprises pouvant substantiellement contribuer à l'économie du canton par le biais d'investissements et d'emplois.

Les allégements fiscaux peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure. Ils peuvent être octroyés pour une durée maximale de dix ans.

Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allégements fiscaux ne peut être examiné que si l'absence de concurrence est avérée. Il s'agit, en effet, de ne pas induire de distorsions de concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allégements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. L'apport à l'économie locale lié aux allégements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

Année fiscale	2017	2018	2019
Nombre de sociétés au bénéfice d'un allégement fiscal	30	37	34
Nombre de personnes employées par les sociétés concernées	6'458	6'652	5'257
Masse salariale versée	921'570'953	989'983'935	750'876'501
Estimation du montant d'impôt sur le revenu lié à la masse salariale versée[1]	82'941'386	89'098'554	67'578'885
Impôts générés par les sociétés[2]	128'903'055	138'865'914	132'221'152
Impôts exonérés au niveau des sociétés[3]	76'297'976	81'424'920	87'932'265

[1] Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le revenu, part cantonale de l'IFD comprise. Ce montant d'impôt a été estimé à 9% de la masse salariale

[2] Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital, part cantonale de l'IFD comprise. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

[3] Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

NB : Il convient de relever que les données figurant dans le tableau ci-dessus concernent l'entreprise dans sa globalité, y compris en cas d'allégement partiel (allégement ne concernant qu'une partie des activités déployées par les sociétés concernées).

Historique

Allégements fiscaux octroyé par le Conseil d'Etat de 2001 à 2021

Année	sociétés mise au au bénéfice d'un allégement fiscal	sociétés toujours présentent à GE au 31.12.21	sociétés ayant quittés le canton		sociétés radiées suite mises en faillite		sociétés radiées suite cessation d'activité	
			A	B	A	B	A	B
1997	24	7 (29%)	5	2	4		3	3
1998	12	6 (50%)	1		2		2	1
1999	28	11 (39%)	1	2	7	1	4	2
2000	24	15 (63%)	2	3	1		2	1
2001	11	3 (27%)		1	2	1	4	
2002	4	2 (50%)			1		1	
2003	8	5 (63%)	2					1
2004	3	2 (67%)				1		
2005	4	4 (100%)						
2006	3	3 (100%)						
2007	6	4 (67%)	1			1		
2008	6	3 (50%)	2			1		
2009	11	9 (82%)	1			1		
2010	6	4 (67%)	2					
2011	5	3 (60%)			1		1	
2012	2	2 (100%)						
2013	9	7 (78%)	1		1			
2014	2	2 (100%)						
2015	6	5 (83%)	1					
2016	3	2 (67%)	1					
2017	2	2 (100%)						
2018	5	5 (100%)						
2019	2	2 (100%)						
2020	5	5 (100%)						
2021	5	5 (100%)						
Total	**196**	**118**	**20***	**8****	**19**	**2**	**21**	**8**

A = avant la fin de la période de claw-back

B = après la fin de la période de claw-back

* sur les 20 sociétés ayant quitté Genève avant la fin de la période de claw-back, 10 l'ont fait pour un autre canton suisse et 10 pour l'étranger

** sur les 8 sociétés ayant quitté Genève après la fin de la période de claw-back, 7 l'ont fait pour un autre canton suisse et 1 pour l'étranger

NB : La classification des sociétés dans les différentes catégories du tableau a été effectuée selon une approche «économique». La prioritéa été donnée à l'activité économique au bénéfice de l'allégement fiscal plutôt qu'aux éléments de nature strictement juridique tels que l'inscription d'une entité donnée au Registre du commerce.

NB : le présent tableau est à jour à fin 2021

Perception

L'encaissement des recettes brutes pour les impôts, droits et taxes (tous bénéficiaires confondus) s'est élevé à plus de 12,8 milliards de francs en 2021.

Recouvrement des créances	2019	2020	2021
Rappels de paiement	115'031	111'905	121'489
Sommations de payer	90'737	86'896	93'195
Réquisitions de poursuite	43'968	43'957	45'331
Réquisitions de continuer la poursuite	33'392	33'142	33'216
Réquisitions de vente	1798	1'585	1'713
Requêtes en mainlevée d'opposition	2'383	2'196	2'035
Procès-verbaux de saisie	12'887	12'085	12'190
Séquestres	296	218	352

Imposition à la source et traitement des demandes de rectification

Recouvrement des créances	2019	2020	2021
Nombre d'inscrits au rôle IS	180'624	185'883	174'857
Quasi-résidents	13'507	14'148	N/C[1]
Nombre de rectifications traitées	88'026	72'454	80'623

[1] Les quasi-résidents 2020 ne seront connus qu'au 1er trimestre 2022.

Contrôle fiscal

Les activités de contrôle, en nombre de dossiers clos, se caractérisent en 2021 par une diminution de 23 %, après une hausse de 6 % en 2020. Cette diminution s'explique notamment par le nombre de cas de dénonciations spontanées traitées au sein de la direction du contrôle suite au redimensionnement du service de la régularisation (effectifs diminués de 42 %).

Le nombre de dénonciations spontanées déposées en cours d'année est resté stable par rapport à l'année précédente. Cette situation a permis de poursuivre le traitement des dossiers en stock qui s'élevait à 2'953 cas à fin 2021 (contre 4'206 cas à fin 2020).

	2019	2020	2021
Dossiers clos durant la période	**6'044**	**6'427**	**4'904**

Dénonciations spontanées	**2019**	**2020**	**2021**
Nombre de dénonciations spontanées enregistrées	1'464	921	914

Droits d'enregistrement	**2019**	**2020**	**2021**
Nombre d'actes déposés	28'233	29'075	33'476

Droits de succession	**2019**	**2020**	**2021**
Dossiers de succession ouverts	3'635	4'628	3'460
Successions clôturées car considérées déficitaires	612	624	631

103 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Le niveau de la dette financière s'établit à 12,4 milliards de francs à fin 2021, soit en baisse par rapport à l'année précédente (12,8 milliards). La gestion de la dette en 2021 s'est inscrite dans la continuité du cadre de gestion reconduit depuis plusieurs années. L'objectif budgétaire de contenir le taux moyen de la dette au-dessous de 1,10 % en 2021 a été atteint (1,00 %).

Le canton a pu continuer à bénéficier de financements à court terme à des taux négatifs et a su profiter du niveau des taux d'intérêts toujours historiquement bas. En 2021, le canton a réalisé des emprunts à long terme pour un total de 295 millions de francs suisses, soit un montant très réduit par rapport à la moyenne historique et en particulier par rapport au montant record de l'année 2020 (1,925 milliard de francs suisses destinés notamment à la recapitalisation de la CPEG et au refinancement des emprunts arrivant à échéance).

Enfin, le canton de Genève et la CPEG, avec l'appui de la BCGE, ont conclu la première obligation sociale émise par des acteurs suisses. Cette opération, conclue par le biais d'un placement privé d'une durée de 12 ans, a permis de lever un montant total de 50 millions de francs. Cette somme servira à financer les rénovations du cycle d'orientation de Budé et d'Uni Bastions.

Péréquation financière intercantonale

La facture nette de la péréquation financière intercantonale pour 2021 s'est élevée à 190 millions de francs, en baisse d'environ 85 millions de francs par rapport à 2020. La contribution de Genève à la péréquation des ressources atteint 321 millions de francs. Le canton participe également à la compensation des cas de rigueur, pour un montant de 4,6 millions de francs. S'agissant des revenus, la compensation des charges excessives socio-démographiques totalise 136 millions de francs.

Du côté de la péréquation des ressources, les années 2015, 2016 et 2017 ont été prises en considération pour le calcul en 2021. Par conséquent, ni la pandémie COVID ni la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) n'ont d'effets sur les chiffres de 2021.

Au total, la contribution de notre canton s'est élevée à 321 millions, en diminution de 58 millions par rapport à l'année 2020. En raison de la réforme de la péréquation entrée en vigueur en 2020, notre canton a bénéficié de la baisse de la dotation minimale garantie de 87,7 % à 87,1 pour les cantons dont le potentiel de ressources avant péréquation n'excède pas 70 points. En 2022, au terme de la période transitoire, la valeur cible sera fixée à 86,5.

Les charges excessives socio-démographiques sont compensées avec une contribution ordinaire, fixée dans la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges au niveau de 2019 et adaptée au renchérissement (-1,1 % en 2021). A cela s'ajoute pour la première fois en 2021, une contribution extraordinaire à hauteur de 80 millions de francs, financée par une partie des fonds fédéraux libérés par la réforme de 2020. Pour notre canton, la compensation des charges excessives socio-démographiques atteint 136 millions, en augmentation de 27 millions par rapport à l'année précédente. A noter que pour la première fois, le canton de Zoug perçoit une compensation à ce titre.

En 2021, le canton de Vaud rejoint les cantons à fort potentiel, ainsi, le nombre de cantons bénéficiaires diminuent à 18. Genève a rétrogradé à la quatrième place des contributeurs nets, derrière Zurich, Zoug et Schwyz mais demeure cependant toujours le seul canton romand contributeur net.

"Le canton de Genève et la CPEG, avec l'appui de la BCGE, ont conclu la première obligation sociale émise par des acteurs suisses. Cette opération, conclue par le biais d'un placement privé d'une durée de 12 ans, a permis de lever un montant total de 50 millions de francs. Cette somme servira à financer les rénovations du cycle d'orientation de Budé et d'Uni Bastions."

104

Exécution des poursuites et faillites

L'activité de l'office cantonal des poursuites (OCP) et de l'office cantonal des faillites (OCF) en 2021 a permis la redistribution dans le circuit économique de près de 310 millions de francs et a rapporté 29 millions de francs d'émoluments en faveur du canton.

Se réorganiser pour s'adapter au changement

Le recours des usagères et usagers aux prestations en ligne (Genève en offre une large palette dans le domaine de l'exécution forcée), a de nouveau progressé en 2021. Le télétravail, que l'OCF pratiquait déjà depuis 2015, a été rapidement déployé à l'OCP au premier semestre 2020 et il est maintenant ancré dans les méthodes de travail et dans les processus managériaux.

L'OCP a saisi cette occasion pour réaliser des gains d'efficience et améliorer le délai de réponse aux demandes de ses usagères et usagers (moins d'attente aux guichets et au central téléphonique, attestations souvent délivrées en ligne le jour même). Il a aussi accompli une étape importante de sa réorganisation, en procédant au rééquilibrage géographique de ses secteurs de saisie.

Moderniser les systèmes d'information

Les systèmes d'information métier figurent au premier rang des projets stratégiques des deux offices.

Conscient de ces enjeux, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité une loi d'investissement sur 2022 et 2023, qui doit permettre à l'OCP de moderniser son application métier OPUS, introduite en 2016. Le projet, en phase de lancement, ciblera les améliorations sur la facilité de maintenance du système, sa mise en conformité avec les exigences légales, ainsi que le développement de l'administration en ligne.

Humaniser la gestion

Grâce à l'accalmie du contexte sanitaire en 2021, l'OCP a réactivé sa démarche en faveur de la qualité de vie au travail, intitulée « Bien-vivre à l'OCP ». Ce projet entend capitaliser sur les bonnes pratiques mises en œuvre en matière de télétravail, afin de consolider l'alliance au sein du personnel et de l'encadrement, de développer une culture plus transparente et participative, et d'offrir des conditions encore plus propices à la délivrance des prestations.

A l'OCF, cette culture participative se concrétise déjà depuis plusieurs années par un dialogue régulier entre les équipes, notamment pour s'accorder sur des procédures harmonisées.

Diminution du nombre de plaintes

Les prestations des offices des poursuites et des faillites, délivrées en application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), sont soumises à la surveillance de la Cour de justice. Celle-ci peut notamment statuer sur plainte au sens de l'art. 17 LP.

A l'OCF, le nombre de plaintes enregistrées et admises par l'autorité de surveillance reste très bas en 2021. A l'OCP, cet indicateur poursuit sa baisse significative depuis 2018.

Cette évolution positive tend à confirmer l'amélioration du fonctionnement des deux offices, de la célérité de traitement des dossiers et du niveau de qualité des prestations.

		2019	2020	2021	variation 2020/2021
Nouvelles plaintes	OCP	378	332	267	- 20 %
	OCF	29	13	15	
Plaintes admises ou partiellement admises	OCP	96	70	59	- 16 %
	OCF	3	3	2	
Plaintes admises pour retard	OCP	20	3	2	
	OCF	0	0	0	

Les poursuites en chiffres

Le volume des réquisitions de poursuites en 2021 est resté stable par rapport à 2020, soit une accalmie en comparaison avec 2019. Les séquestres affichent pour la première fois une baisse, après avoir atteint leur record historique en 2020. Le décollage des prestations en ligne, amorcé en 2020, s'est confirmé en 2021 et représente une hausse de 58 % en 2 ans, notamment du fait des demandes d'extraits des poursuites particulièrement nombreuses.

Réquisitions :	2019	2020	2021	variation 2020/2021
Nouvelles poursuites	287'820	243'980	243'450	0%
Continuations de poursuites	188'000	182'680	171'310	-6%
Séquestres	1'285	1'537	1'050	-32%
Inventaires	61	76	73	-4%
Ventes	5'783	4'592	5'729	+25%
Prestations en ligne (e démarches)	210'500	293'000	332'360	+13%
Attestations délivrées	161'264	157'335	185'293	+18%
Ventes immobilières (saisies)	10	7	5	

Les faillites en chiffres

La hausse des successions répudiées, influencée par les décès enregistrés dans le canton en 2020, s'est partiellement résorbée en 2021. Dans le même temps, les faillites d'entreprises (moins de 700, chiffres provisoires au 31.12.2021) sont proches de leur niveau de 2020, soit en deçà de 2019 et bien en dessous du record observé en 2018 (près de 900).

	2019	2020	2021	variation 2020/2021
Procédures enregistrées	1'860	1'751	1'734	- 1 %
dont: Faillites définitives	*1'385*	*1'350*	*1'350*	*0 %*
Faillites d'entreprises individuelles et de sociétés	727	644	661	+ 3 %
Successions répudiées	652	709	684	- 4 %
Faillites personnelles	6	0	5	
Ventes immobilières (faillites)	6	3	6	

104

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

K

Santé

Crise COVID-19

Comme en 2020, l'activité de la direction générale de la santé (DGS) a été rythmée par la pandémie de COVID-19 et sa gestion. La première année a permis d'accumuler de l'expérience et d'organiser la réponse face au virus SARS-CoV-2, qui a toutefois largement mobilisé les équipes et nécessité de grandes capacités d'adaptation tout au long de l'année 2021.

La pandémie a ainsi continué d'influer très fortement les trois politiques publiques K01, K02 et K03, touchant massivement le fonctionnement des institutions subventionnées (K01) et chamboulant la planification sanitaire par la réquisition des cliniques privées (K02). L'impact a été massif sur les services cantonaux de santé avec le fonctionnement de la cellule COVID-19, les opérations de vaccination, la coordination du réseau, la gestion de la ligne verte, les adaptations juridiques permanentes, la gestion des boîtes aux lettres électroniques et la réponse aux innombrables questions et demandes de dérogation. De façon générale les effectifs de la DGS ont triplé, surchargeant les fonctions transversales RH, administratives et financières.

Une situation qui dure et qui s'installe

Après la sidération, la mobilisation et l'application des plans de crise, l'an 02 de cette pandémie a été marqué par un défi de taille : gérer une crise qui, d'aiguë, est devenue chronique. La pandémie va devenir une endémie, et le changement de mission et de vision que cela implique est un défi en soi. En parallèle, la réalité se caractérise toujours par une extrême volatilité, où l'anticipation est à la fois nécessaire et difficile tant les paramètres à prendre en compte sont nombreux, interdépendants et versatiles.

Flexibilité et polyvalence

Le COVID-19 se caractérise dans sa gestion au quotidien par l'émergence continuelle de nouvelles tâches ainsi que la complexification et l'hétérogénéisation des activités. La première mission était l'identification et la mise en isolement des personnes contaminées. S'est ensuite ajoutée, de manière cumulative, la gestion des quarantaines, des flambées, des plans de protection, des retours de voyage, de la vaccination, des dérogations, du séquençage, du testing en entreprise, du dépistage dans les écoles, des certificats COVID, des certificats hors-Schengen, des certificats de sérologie, des variants delta puis omicron, notamment.

En parallèle et en continu, la DGS a développé des outils informatiques - qui doivent être compatibles avec les outils des autres acteurs impliqués (centres de tests, OFSP, etc.) et aussi garantir la sécurité des données -, a répondu aux médias, a géré les situations particulières, a informé la population et donné suite à ses sollicitations, a répondu aux consultations fédérales, a coordonné le réseau de soins, a guidé et surveillé l'activité de testing, a informé les professionnelles et professionnels de la santé, et a participé à l'élaboration d'arrêtés cantonaux, notamment. L'équipe de la cellule COVID-19 a compté jusqu'à 300 collaboratrices et collaborateurs au plus fort de la crise; elle est constituée de médecins, infirmières et infirmiers, data managers, logisticiennes et logisticiens, téléphonistes, personnes chargées de la communication, anthropologues, conseillères et conseillers scientifiques, et juristes. Plusieurs demandes de crédits supplémentaires ont dû être déposées pour faire face à ces nouvelles tâches.

Les enjeux communicationnels

L'importance de la communication est aussi devenue manifeste, avec la nécessité de piloter, d'expliquer, de convaincre, de rassurer, d'accompagner. Le dialogue est essentiel et constant, entre autorités politiques et sanitaires nationales, au niveau inter- et intracantonal, et auprès de la population. Des réunions régulières se sont poursuivies durant toute l'année avec les acteurs-clefs et différents documents d'information ont été envoyés aux partenaires (de manière hebdomadaire ou en fonction des changements épidémiologiques ou administratifs). Des campagnes de sensibilisation et d'information à la population ont été organisées.

Gouvernance et solidarité

Cet an 02 a aussi mis en évidence les problématiques de gouvernance et de solidarité. Une exacerbation des fractures sociales et sociétales a été observée, ainsi qu'une cristallisation de positions opposées voire excessives. Le dialogue et la confiance sont capitaux dans la lutte contre le virus. Du point de vue des autorités sanitaires et politiques, il a parfois été malaisé, dans le contexte pandémique, de prendre des décisions qui satisfassent tout le monde, avec toujours les impératifs épidémiologiques et les consignes fédérales comme compas décisionnel.

Alors que la crise s'installe et que l'endémie pointe, les partenaires et la population doivent devenir des acteurs et actrices de cette pandémie. Le rôle de la cellule COVID a aussi été d'accompagner les entités et structures dans l'adaptation de leur activité à la pandémie, et d'aider les branches économiques devant intégrer de nouvelles tâches, de l'information du public au contrôle des mesures (par exemple dans la restauration ou l'organisation d'événements). La direction générale de la santé donne l'orientation générale et les moyens de combattre l'épidémie à Genève, mais elle a besoin de la coopération de tous et toutes pour être effective.

A fin décembre 2021, 100'000 Genevoises et Genevois ont été testés positifs à la COVID-19 et plus de 80'000 décisions de quarantaine et près de 90'000 décisions d'isolement ont été émises. Depuis mars 2020, ce sont presque 800 personnes qui sont décédées du COVID-19 à Genève.

Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

Soutenir les personnes âgées

La quatrième et dernière année du contrat de prestations 2018-2021 pour les 54 établissements médico-sociaux (EMS) s'est achevée. En 2021, l'écart du prix de pension à la charge des résidentes et résidents est de 69 francs entre le prix le plus bas (197 francs) et le prix le plus haut (266 francs).

Afin d'être en conformité avec une recommandation de la Cour des comptes, des travaux ont été menés avec les faîtières des EMS pour finaliser les travaux de sortie, au 1er janvier 2024, du subventionnement résiduel des soins à la charge du canton du périmètre de la loi sur les indemnités et les aides financières. Un projet de loi visant à prolonger de deux ans la loi de financement actuelle, laquelle arrive à son terme le 31 décembre 2021, a été rédigé pour les années 2022 et 2023, assorti d'avenants prolongeant les termes et les conditions des contrats de prestations 2018-2021.

Le projet de loi en matière de sous-traitance et d'externalisation de prestations socio-hôtelières dans les EMS a poursuivi son parcours parlementaire. Le rapport de la commission ad hoc sur le personnel de l'Etat a été remis au Grand Conseil, qui en prendra connaissance en 2022.

Le secteur des EMS a poursuivi sa participation au groupe de travail intercantonal romand en vue de changer d'outil d'évaluation des soins requis de longue durée et d'améliorer la cohérence dans le réseau de soins (Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), soins à domicile, EMS). Il a participé aux groupes de travail nationaux en lien avec le financement des soins de longue durée et le recalibrage des instruments mesurant le temps de soins requis pour les résidentes et résidents.

L'accompagnement des projets de construction de structures intermédiaires s'est poursuivi. Les projets d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) à l'horizon 2023 couvriront largement les besoins. En 2021, le nombre de logements s'élevait à 1726 (48 de plus qu'en 2020). L'IEPA « Clair Val », exploité par l'Association Mona Hanna, a ouvert en mars 2021 (48 logements).

Les travaux relatifs à la mise en application du règlement d'application de la loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile ont été lancés avec, notamment, l'élaboration de directives et de conventions-types liées à l'exploitation des IEPA.

La task force COVID-19 soins à domicile a continué de se réunir, permettant de renforcer le partage de bonnes pratiques et la coordination au sein de l'ensemble des prestataires de soins à domicile : organisations d'aide et de soins à domicile (OASD) et infirmières et infirmiers indépendants. Le traitement du financement résiduel des soins à charge du canton s'est poursuivi.

Alors que le pilotage du projet pilote de « Maison de santé » de Lancy a continué, le deuxième projet pilote aux Eaux-Vives a été stoppé par manque de ressources et de partenaires. Un troisième projet sera à l'étude début 2022 à Plan-les-Ouates. Le déploiement d'un concept sur plusieurs sites pour améliorer et faciliter la coordination des soins et éviter des hospitalisations inutiles est prévu d'ici 2024.

Le dispositif COGERIA a été étendu aux quartiers des Grottes et des Pâquis ainsi qu'à la nouvelle zone des Trois-Chêne. Une étude préliminaire a été lancée en 2021 afin d'évaluer la faisabilité et les contours de la réalisation à plus large échelle d'une étude médico-économique.

Un groupe de travail a été mis en place pour étudier l'opportunité de créer une cellule cantonale, avec un pôle social, pour la coordination des placements en EMS des patientes et patients en attente aux HUG et à domicile. En collaboration avec l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), un projet pilote a été développé pour promouvoir les allocations pour impotence dont le taux de couverture cantonal doit être amélioré.

Un comité de pilotage destiné à promouvoir le dossier électronique du patient (DEP) au sein du réseau de soins a été mis en place conjointement avec le service de la santé numérique, de l'économie de la santé et de la planification.

Désengorger les urgences pédiatriques

La centrale téléphonique pour les urgences pédiatriques a été mise en place. Développée par le Réseau des Pédiatres Genevois, en collaboration avec la Société Genevoise de Pédiatrie et l'Association des médecins du canton de Genève, cette consultation a pour objectif principal de proposer des plages de consultations dans les cabinets de ville pour désengorger les urgences pédiatriques et améliorer la prise en charge des enfants.

Soutenir les proches aidants

La journée intercantonale des proches aidants (30 octobre) a fait l'objet d'une campagne digitale ciblant différents publics, de l'inauguration du foyer de jour le Relais de Vessy, ainsi que de deux conférences. La formation des proches aidants a repris en juin. L'offre complémentaire des espaces de parole communaux sera pérennisée avec la création de « Visio Proches ».

Elaborer le Plan Alzheimer

L'année 2021 a permis d'identifier tous les modules du programme de formation sur les démences en faveur des professionnelles et professionnels des domaines de la santé et du social, lequel avait dû être freiné en 2020 et 2021 en raison de la pandémie. Certains modules ont été développés en fin d'année en partenariat avec le centre de formation des HUG et avec le soutien de l'institution genevoise de maintien à domicile (imad), notamment pour la recherche d'experts métiers et de pédagogues. Ce plan, qui concerne plus de 3'000 collaborateurs et collaboratrices, sera finalisé en 2022.

© HUG-Julien Gregorio

Mettre en œuvre le Programme de développement des soins palliatifs

L'association Palliative Genève a été professionnalisée et le programme de formation des médecins de premier recours, spécialistes et hospitaliers, a été mis en place et élargi aux pharmaciennes et pharmaciens. La direction générale de la santé (DGS), en collaboration avec les HUG, Palliative Genève et l'imad, a organisé le 6 octobre la troisième journée mondiale des soins palliatifs-Genève avec un après-midi scientifique réservé aux professionnelles et professionnels de la santé, une conférence publique sur « La nature de la conscience à l'épreuve de la science » et la projection du film « Soins palliatifs en EMS ».

Consulter les partenaires sur la coordination du réseau de soins

Le règlement d'application de la loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile a été adopté par le Conseil d'Etat le 10 mars. Il est entré en vigueur le 27 mars 2021, simultanément à la loi.

Les missions et le fonctionnement de la commission de coordination du réseau de soins ont fait l'objet de discussions entre ses membres. Un groupe de travail a été mis en place pour préciser les objectifs de la réactualisation de la charte de collaboration des partenaires du réseau de soins.

Le 8e colloque annuel du réseau de soins du 16 novembre sur le thème « Quels enseignements pouvons-nous tirer de la pandémie COVID-19 ? » a réuni 240 personnes. Sur la base d'un questionnaire en ligne envoyé aux professionnelles et professionnels de la santé et du travail social, un bilan « De l'urgence à la pérennité des pratiques professionnelles et organisationnelles en pleine transformation » a été dressé. Le colloque du réseau de soins a lieu tous les deux ans.

Subventionner les EMS

En 2020, le canton a versé 139'645 020 francs de subvention directe aux 54 EMS pour 4'110 lits de long-séjour disponibles au 31 décembre. Une subvention complémentaire de 1'594'777 francs a également été versée au titre des surcoûts engendrés par la pandémie.

Hôpitaux universitaires de Genève

L'institution au service de la santé des Genevois et Genevoises regroupe 2 cliniques et 8 hôpitaux publics. Elle emploie quelque 12'700 personnes exerçant 150 métiers.

En 2021, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont accueilli plus de 267'000 patientes et patients, représentant plus de 55'000 hospitalisations, près de 220'000 urgences (dont 39'000 urgences pédiatriques) et plus de 1,12 million de consultations en ambulatoire. Des chiffres qui montrent une reprise de l'activité des HUG comparativement à 2020 mais qui restent en dessous des taux enregistrés avant la pandémie de COVID-19.

Pour la deuxième année consécutive, la pandémie aura largement influé sur le fonctionnement des HUG et fortement déséquilibré ses finances. Malgré la mise en place d'un dispositif COVID, le niveau d'activité d'avant crise n'a pas pu être retrouvé, ce qui a généré la principale cause du déficit. Le soutien du canton et de la commission des finances du Grand Conseil a été crucial et massif. En accordant des crédits supplémentaires de 13 millions puis 130 millions de francs, le canton a permis d'éponger le déficit généré par la pandémie.

Après un début d'année marqué par une forte deuxième vague puis une troisième vague en avril, l'organisation est revenue à la normale fin mai. Une quatrième vague de contaminations a provoqué une remise en état d'alerte de l'hôpital fin août, avant un basculement en mode crise début décembre pour une cinquième vague, nécessitant la diminution des interventions électives, le renfort des cliniques privées, des médecins de ville et des cabinets de pédiatrie ainsi que le soutien de la protection civile. Si l'expérience des vagues successives a contribué à renforcer la capacité d'anticipation de l'organisation de l'hôpital, le personnel n'en sort pas moins éprouvé.

Le taux global d'absence du personnel, toutes causes confondues, a légèrement baissé en 2021 (9,92 % contre 10,28 % en 2020). Le taux d'absence maladie hors maternité et pré-maternité s'élève ainsi à 6,10% en 2021 contre 6,54 % en 2020. Cependant, dans les départements médicaux, ce chiffre est à relativiser car même si le taux d'absence reste en dessous de celui de 2020 dans certains services, il a dépassé les 12 %.

Dans ce contexte, la vaccination a été une activité particulièrement importante pour les HUG durant toute l'année avec l'ouverture du centre de vaccination au Centre médical universitaire (CMU) dès le 25 janvier.

En mai 2021, les HUG ont également officiellement lancé leur nouveau plan stratégique 20 + 5 qui a pour objectif de construire l'hôpital de demain. Au cœur de cette réflexion, améliorer la prise en charge de chaque personne hospitalisée et renforcer les liens avec la cité à travers 7 programmes dans le domaine des soins, de la recherche et de l'enseignement.

L'égalité et l'inclusion ont rejoint la liste des valeurs fondamentales de l'institution. Afin de mieux les mettre en avant au sein de l'institution et d'alerter les hiérarchies dans des cas de discrimination, une responsable de programme a été nommée. Les HUG ont d'ailleurs reçu en fin d'année le label « *Equal Salary* » attestant d'une approche salariale non-discriminante.

Par ailleurs, les HUG ont eu à cœur de renforcer leur démarche proactive en matière d'écologie et de préservation du climat. Après un diagnostic en 2020, une stratégie institutionnelle de durabilité a été élaborée en 2021 avec la création d'une commission responsabilité sociale et environnementale (RSE), l'identification des priorités et des ateliers collaboratifs en vue du déploiement en 2022. Dans ce contexte, les HUG participent à une initiative mondiale intitulée la *Geneva initiative for sustainable hospitals* avec le soutien d'une fondation privée.

Enfin, la recherche a été au centre de 2021, avec l'ouverture du portail de recherche des HUG en collaboration avec la Faculté de médecine de l'Université de Genève (https://recherche.hug.ch). Cette plateforme digitale accessible au grand public réunit chercheurs, partenaires et participants. Elle informe sur les avancées des études en cours ainsi que sur les modalités de partenariats et participations.

© HUG-Julien Gregorio

Evolution de l'activité stationnaire

La pandémie aura touché en particulier les patientes et patients souffrant de maladies chroniques et une partie de ces personnes, la plupart âgées, a été emportée par les vagues successives. Partant d'un niveau d'activité au plus bas en début d'année 2021, les départements ont progressivement repris leurs prestations sans toutefois recouvrer le niveau d'activité de 2019.

La pandémie de COVID-19 a considérablement marqué la reprise des activités stationnaires. Les HUG peinent encore à retrouver le niveau d'activité d'avant la crise. Le domaine des soins stationnaires de 2021 observe une augmentation du nombre de cas hospitaliers de 5 % par rapport à l'année dernière mais en retrait de - 6 % par rapport à 2019.

Le nombre de patientes et patients hospitalisés en soins de maintien et en soins de réadaptation est en recul de respectivement - 25 % et - 4 % par rapport à l'année dernière. En soins aigus et en psychiatrie adulte, on observe toutefois une augmentation de respectivement 7 % et 3 % versus 2020.

Evolution de l'activité ambulatoire

L'année 2021 a moins eu à souffrir de l'arrêt des consultations ambulatoires et de l'impossibilité de réaliser certaines prises en charge. Par rapport à 2020, l'activité ambulatoire, hors secteur COVID, a augmenté de 8 % par rapport à 2020, mais elle n'est toujours pas revenue au niveau de l'activité 2019 (- 2 %). Tous les départements observent une reprise à l'exception du département de réadaptation et gériatrie (- 8 %). La pandémie a touché majoritairement les personnes les plus âgées.

En 2021, le secteur COVID a intégré la nouvelle activité de vaccination avec comme objectif fixé aux HUG par les autorités de vacciner environ 85'000 personnes avant fin 2021. En ce qui concerne les dépistages hors patientes et patients hospitalisés et hors collaboratrices et collaborateurs, plus de 118'000 dépistages ont été effectués sur l'année 2021 dans un maximum de 5 centres.

Il faut souligner la forte hausse des activités d'urgence qui augmentent de près de 15 % par rapport à 2020.

Constructions hospitalières

La validation fin 2020 par le Conseil d'administration du schéma directeur immobilier (planification 2020-2040 de la construction et de la rénovation des bâtiments hospitaliers) établit les objectifs stratégiques auxquels les projets de rénovation et de construction devront répondre.

Les premiers projets du schéma directeur immobilier ont été mis en œuvre :

- Le projet de rénovation et de réorganisation des urgences (PRRU) a vécu une importante année de travaux de gros œuvre : surélévation du pavillon d'accueil, pas moins de 4 zones de chantiers simultanées rendant les conditions d'accueil et de prises en charge des patientes et patients délicates. Les équipes médicales s'adaptent pour servir la population genevoise. L'année 2022 verra la livraison d'étapes importantes avec les nouvelles urgences polyvalentes, le secteur imagerie finalisé, la surélévation du pavillon d'accueil. Le projet s'achèvera comme prévu en 2023.
- La construction de la Maison de l'Enfant et de l'Adolescent (MEA) a terminé son gros œuvre en septembre 2021. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2023.
- L'autorisation de construire du projet Beau-Séjour 22-24 - centre de chirurgie ambulatoire et transfert du service d'ophtalmologie - a été délivrée en fin d'année. Le chantier de démolition de l'ancien établissement réalisé à l'automne permettra le démarrage de la construction au second trimestre 2022.
- Le projet HyBOU a débuté cette année grâce à l'obtention d'un Crédit Subvention de l'Etat de Genève. L'ouverture à l'horizon 2023/2024 de salles modernes hybrides pour les activités cardiovasculaires et neurochirurgicales permettra d'avoir un plateau technique opératoire à la pointe des techniques d'imagerie préopératoire.
- L'hôpital pourra accueillir les patientes et patients début 2022 de manière plus fluide et moderne avec la mise en service du nouvel espace d'accueil.
- Enfin, la transformation de la zone nord se poursuit afin de permettre la rénovation des espaces de consultations ambulatoires. Le projet MAMBÔ se dessine grâce à la libération d'espaces administratifs au profit d'espaces médicaux-soignants. L'administratif est repoussé au-delà des limites de la cité hospitalière dans les bâtiments alentours.

En complément des travaux de rénovation et d'entretien, la loi L12464 (crédit renouvellement et subvention 2020-2024) a permis d'initier une cinquantaine de projets d'un budget de 39 millions de francs.

Malgré des contraintes budgétaires importantes, ces investissements permettent de maintenir en fonctionnement les bâtiments existants, de fiabiliser les installations techniques et de soutenir l'institution dans sa transformation.

Parc d'équipements

Pendant cette deuxième année de la loi L12464, les HUG ont poursuivi le remplacement et la modernisation de leur parc d'équipements pour un montant total de 8.3 millions de francs. En lien avec l'évolution des technologies, cela a concerné notamment :

- 2 mammographes;
- 3 automates de chromatologie dans les laboratoires;
- 6 salles de radiologie;
- 4 scanners de radiologie;
- toutes les chambres d'EEG longue durée (électroencéphalographie pour l'épilepsie);
- plusieurs véhicules de transports patients améliorant le confort et la sécurité.

Répondant au même objectif de prise en charge optimale des patientes et patients :

- la poursuite de l'équipement dans le cadre du projet de rénovation et de réorganisation des urgences (PRRU);
- la suite et fin du déploiement de la numérisation des lames de pathologie comprenant 3 scanners supplémentaires (5 au total) permettant de numériser la totalité des lames des HUG (incluant l'intelligence artificielle), et confortant le service de pathologie en tant que référent cantonal et inter-cantonal.

De nombreuses études de projets de plateaux techniques (HyBOU, Mat4, stérilisation, pharmacie, chirurgie robotique) et mises en concurrence importantes (monitoring, vidéo-endoscopie, salle de radiologie interventionnelle, armoires à pharmacie, cabines d'audiométrie ORL) ont été menées tout au long de l'année.

De plus, cette année, les HUG ont déposé un projet de loi spécifique pour le renouvellement de ses Equipements Médico Techniques Lourds (EMTL) pour un montant de 25 millions de francs comprenant des équipements de radiologie, de médecine nucléaire et de robots chirurgicaux. Les HUG entendent offrir une complète transparence sur la planification de leurs équipements à renouveler ces 4 prochaines années : ils doivent répondre tout à la fois à la réglementation cantonale, aux évolutions technologiques, et à la qualité et sécurité de prise en charge des patientes et patients. Les EMTL ont également vocation à maintenir un niveau élevé d'exigence en matière de formation et de recherche que réclame un hôpital universitaire de référence, au demeurant, seul hôpital public de proximité.

Recherche

La recherche scientifique est l'une des missions des HUG et la pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance de cette recherche. L'hôpital universitaire est souvent la seule voie d'accès, pour les patientes et patients, aux traitements innovants.

En 2021, le Centre de recherche clinique cofinancé par la Faculté de médecine et les HUG a soutenu plus de 350 études, principalement des essais médicamenteux et des dispositifs médicaux.

Depuis février 2020, le Centre a été impliqué dans 33 essais innovants liés au COVID, des essais cliniques thérapeutiques, mais aussi des études de cohorte ou des études rétrospectives. L'unité d'épidémiologie populationnelle a quant à elle initié d'importantes études cantonales afin de connaître la fréquence d'apparition des symptômes liés à une infection au SARS-CoV-2, l'incidence de la maladie et le taux d'immunité au sein de la population genevoise, et cela à différents stades de la pandémie.

La population genevoise est consciente de l'importance de la recherche : 60'000 personnes ont ainsi signé le consentement général. Cela signifie que 87 % des patientes et patients ont accepté la réutilisation de leurs données et de leurs échantillons biologiques à des fins de recherche, de manière anonyme, confidentielle et sécurisée. Ce consentement permet aux chercheurs et chercheuses d'utiliser les données collectées dans le cadre d'un suivi classique, après accord de la commission d'éthique, pour apprendre sur les maladies, les traitements en cours avec l'abondance des données déjà présentes.

Innovation

Le Centre de l'innovation des HUG est une référence, que ce soit en Suisse ou au-delà des frontières helvétiques. Accélérateur de transformations, stimulant l'intelligence collective et les démarches participatives, il contribue à l'évolution des HUG grâce à sa mission d'identification, de catalyseur des meilleures idées, d'appui méthodologique et technique pour le développement de projets innovants. Durant l'année 2021, les équipes HUG ont montré leur capacité à innover même en période de crise : 84 projets ont ainsi été catalysés, 4 brevets ont été déposés et une start-up a été créée.

Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)

Face aux vagues successives de coronavirus qui ont marqué 2021, l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) a maintenu et développé son dispositif de protection et de prises en charge à domicile des personnes vulnérables ou contaminées par la COVID-19. En novembre, au vu de la situation générée par la 5e vague, l'institution a réactivé son dispositif de gestion de crise.

Parallèlement, l'IMAD a poursuivi la délivrance de l'ensemble de ses prestations d'aide et de soins auprès de 18'556 patients ainsi que le déploiement de projets prioritaires pour assurer le développement et la qualité des prestations de maintien à domicile.

COVID-19 : les soins à domicile, un rempart à l'hospitalisation

En collaboration avec la direction générale de la santé (DGS), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), les médecins prescripteurs et les partenaires du réseau de soins, l'IMAD a mis en place un dispositif COVID-19 de prise en charge des patientes et patients visant à soulager les structures hospitalières et à faciliter des sorties plus rapides des personnes hospitalisées. Ce dispositif a reposé principalement sur les prestations suivantes :

- le dépistage du COVID-19 à domicile auprès de personnes ne pouvant ou ne devant pas se déplacer pour des raisons de santé ou de mobilité. L'équipe **InterCo**, créée à cette fin, a procédé à 4'332 dépistages en 2021;
- la prise en charge à domicile des patientes et patients contaminés par le COVID-19 et nécessitant durant la phase de contamination des soins quotidiens. 568 personnes ont été prises en charge dans cette situation par l'équipe **Covidhome** en 2021;
- la vaccination au sein des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) ainsi qu'au domicile des personnes vulnérables, dans l'incapacité physique ou psychique de se déplacer, que celles-ci aient été ou non clientes de l'IMAD. Ces campagnes de vaccination menées sous mandat de la DGS ont débuté fin 2020 et ont amené l'institution à relever d'énormes défis logistiques, humains et organisationnels. Les équipes mobiles de vaccination **Vaccimad**, mises en place à cet effet, ont permis d'administrer 6'624 doses de vaccin à domicile, à plus de 3'222 patientes et patients;
- la réadaptation des personnes âgées touchées par le COVID-19 après leur sortie d'hôpital ou à la suite de soins dispensés à domicile, dans les IEPA ou les unités d'accueil temporaire de répit (UATR). Cette prestation, **Covimad**, développée avec de nombreux partenaires, a été récompensée par le Prix « Interprofessionnalité » 2021 de l'Académie suisse des sciences médicales. Elle a permis la prise en charge de 397 personnes en 2021.

Au total, depuis le début de la crise pandémique l'IMAD a pris en charge près de 8'000 personnes, hors vaccination, dans le cadre de ce dispositif, dont près de 5'300 en 2021.

© Imad - Magali Girardin

Développements des prestations et de partenariats

L'évolution de la patientèle de l'IMAD et des besoins de celles-ci, ont amené l'institution à participer ou à mener des projets visant :

- à déployer de nouvelles prestations à domicile;
- à développer, avec ses partenaires, des prises encharge multidisciplinaires permettant d'assurer un itinéraire de soins cohérent et efficients au sein du réseau de santé genevois.

Ainsi en 2021, sont notamment à relever :

- la mise en place d'une l'équipe interprofessionnelle en oncologie (EISO) qui accompagne des patientes et patients en cours de traitement aux HUG et favorise leur maintien à domicile ;
- le déploiement au niveau cantonal d'une nouvelle prestation permettant la prise en charge à domicile de personnes souffrant de diverses pathologies psychiatriques afin de leur assurer une aide dans les actes de la vie quotidienne ;
- le lancement en collaboration avec les HUG d'un projet favorisant la continuité des soins de réadaptation entre l'hôpital et le domicile grâce à la mise en place d'un itinéraire clinique améliorant les échanges d'information et la coordination des intervenantes et intervenants ;
- le pilotage du projet de recherche sur le « vieillissement en santé » qui, en partenariat avec les HUG, la Haute école de santé de Genève (HEdS-Genève) et la PLATEFORME des associations d'aînées et d'aînés de Genève, vise à identifier des prestations permettant de soutenir les capacités fonctionnelles et diminuer le risque de fragilité des personnes âgées vivant à leur domicile ;
- le renforcement du partenariat avec les communes genevoises au travers de nombreuses actions communautaires de promotion de la santé et de prévention concernant notamment la mobilité, la prévention des chutes et la nutrition.

Qualité de prestations

Le Centre universitaire de médecine générale et santé publique de Lausanne (Unisanté) a mené au printemps 2021 une enquête de satisfaction auprès de 2'400 clientes et clients de l'IMAD. Troisième du genre, cette enquête a démontré un très haut niveau de satisfaction de la patientèle IMAD, avec des taux d'avis positifs supérieurs à 80 % pour 16 des 22 questions posées. La qualité des services d'aide et de soins à domicile délivrés par l'IMAD est notamment plébiscitée par 95,4 % des personnes répondantes.

© HUG-Louis Brisset

K02

Régulation et planification sanitaire

Démarrage du nouveau dossier électronique du patient CARA

En 2021, le dossier électronique du patient (DEP) mis en œuvre par l'association CARA, dont le canton de Genève est un des membres fondateurs, a remplacé le dossier historique MonDossierMedical.ch. Le cadre légal fédéral dans lequel s'inscrit le DEP CARA a posé un défi important de migration depuis MonDossierMedical.ch, en termes de communication comme en termes techniques et opérationnels. Un travail important de réinscription des patientes et patients et des professionnelles et professionnels a démarré en 2021 et continuera en 2022.

Financement hospitalier et liste hospitalière

Fin 2021, un appel d'offres pour les prestations de réadaptation stationnaire a été mené par la DGS, sur la base d'un modèle de planification compatible avec la nouvelle structure tarifaire ST-Reha. Cet appel d'offres permettra de compléter la liste hospitalière 2022 avec des prestations répondant à des critères de qualité exigeants.

Par ailleurs, depuis le 1er juillet, un nouveau système informatique dédié à la gestion du paiement des prestations stationnaires a été mis en place à la DGS, permettant de dématérialiser les flux de factures avec la grande majorité des établissements de la liste hospitalière genevoise ainsi qu'avec de nombreux établissements situés en dehors du canton de Genève.

Baisse de la prime moyenne genevoise, mais réserves des assureurs en hausse

Notamment en raison de la pandémie du COVID-19, qui a entraîné une baisse des coûts de la santé à charge de l'assurance obligatoire des soins, la prime moyenne genevoise 2022 sera en baisse de 1,5 % (- 0,2 % à l'échelon national). Le total des réserves des assureurs-maladie disponibles en Suisse au 1er janvier 2021 s'élevait à 12'382'700 de francs (12'016'000 de francs pour les assureurs exerçant une activité à Genève), soit près d'un milliard de plus qu'au 1er janvier 2020.

Autoriser les institutions et les professionnelles et professionnels de santé

En 2021, 2'649 autorisations ont été délivrées, dont 837 pour les médecins. 33 autorisations d'exploiter des institutions de santé ont été délivrées pour des créations ou des changements.

Afin de rendre plus efficients les services à la population du groupe des droits de pratique, un allègement des processus d'octroi de droits de pratiquer est en cours pour 2022. L'évolution du contexte sanitaire et plus globalement des besoins des institutions de santé du canton font que de plus en plus de professionnelles et professionnels de la santé viennent travailler à Genève et que les besoins en recrutement ne cessent d'augmenter. Il est ainsi proposé de ne plus délivrer d'autorisations de pratiquer à certains certaines professions de la santé pouvant exercer sous la surveillance d'un pair ou d'une personne hiérarchiquement supérieure. L'existence de registres fédéraux publics tels que MedReg (2010), PsyReg (2017), NAREG (2015) et GesReg (prévu le 1er février 2022) rend caduque la nécessité d'attribution de droit de pratique pour les professions de la santé lorsque la pratique est exercée sous surveillance d'un pair ou d'une personne hiérarchiquement supérieure.

Par ailleurs, le canton de Genève applique l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10) et l'ordonnance fédérale du 23 juin 2021 sur la fixation de nombres maximaux de médecins qui fournissent des prestations ambulatoires (RS 832.107), soit la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge de l'assurance-maladie (clause du besoin). Cette norme remplace l'ordonnance sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire (RS 832.103), abrogée le 1er juillet 2021. Des dispositions transitoires facilitent la mise en œuvre de la nouvelle législation qui entrera en vigueur courant 2022.

Surveiller les professionnelles et professionnels et institutions de santé

En 2021, le service du médecin cantonal (SMC) de la direction générale de la santé a reçu 337 plaintes, dirigées contre des professionnelles et professionnels ou institutions de santé. Trois amendes ont été infligées, l'une pour publicité non conforme et les deux autres pour exercice sans droit de pratiquer. Deux interdictions de pratiquer une profession de la santé ont été prononcées à titre définitif.

La stratégie pour la législature 2018-2023 vise à renforcer les contrôles sur les pratiques professionnelles. L'implantation du programme informatique fédéral substitution on-line au 1er janvier 2020 permet un meilleur contrôle des traitements pharmacologiques de la dépendance. La DGS a ainsi délivré 1'665 autorisations de traitement de substitution en 2021. Par ailleurs, le Groupe de travail addictologie des médecins cantonaux romands a obtenu un financement de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) et prépare des modules de formations des médecins pour 2023.

Le groupe de travail « révision de la loi sur les cimetières » prévoit de renforcer les exigences de formation des médecins et du personnel funéraire.

Le Groupe Risque pour l'état de santé et inspectorat (GRESI) a procédé aux inspections annoncées et inopinées selon le concept de surveillance du service. Ce groupe a également été impliqué lors de la pandémie, pour la surveillance des centres de testing, de vaccination COVID-19 et en collaboration avec le secteur des maladies transmissibles pour les concepts des manifestations. Le GRESI a développé le concept de surveillance pour le domaine du handicap en collaboration avec la direction de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) du département de la cohésion sociale (DCS).

KO3

Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Promouvoir une politique de santé durable et prévenir les maladies

Le contexte pandémique étant toujours présent en 2021, les activités du secteur de promotion de santé et de prévention ont été, pour une partie, toujours centrées sur la gestion de la crise. Le soutien des associations et leur réorientation durant cette période a permis d'assurer le suivi et la coordination des différentes prestations. De plus, l'adaptation des équipes a favorisé le développement d'une partie des actions du plan cantonal de promotion de la santé et prévention (PSP 2019-2023). Malgré un contexte non propice, une majorité des actions sont soit réalisées, soit en cours de réalisation et très peu restent à initier.

Cette situation particulière n'a pas remis en cause le fondement des orientations prises avant l'apparition de la crise. Le socle stratégique et la pertinence des actions préalablement définies dans le plan PSP sont restés particulièrement d'actualité. La pandémie de COVID-19 a souligné l'importance d'intervention en amont de la maladie avec des mesures PSP ciblant les différents facteurs de risque et de protection des maladies transmissibles et non transmissibles. Cela a confirmé la pertinence de l'approche multisectorielle ainsi que l'efficience de la collaboration interdépartementale et du tissu associatif.

L'année 2021 a favorisé la documentation des effets de la pandémie. Celle-ci a exacerbé les conséquences liées aux inégalités socio-sanitaires déjà existantes, notamment celles liées au mode de vie, au domaine de la santé mentale, à l'isolement ou encore à différentes problématiques socio-économiques.

Pour mieux appréhender les enjeux liés au développement d'actions PSP en adéquation avec les évidences scientifiques, la mise en place en 2021 d'une commission d'experts vise à consolider les actions PSP en matière de réponse aux besoins de santé de la population genevoise.

Par ailleurs, au regard de la révision du plan d'actions PSP pour les années 2024-2028, un concept et un processus de travail ont été élaborés afin d'envisager ce travail dès janvier 2022.

Pour finir, les activités annuelles telles que le processus de renouvellement et de demandes de nouvelles aides financières ou encore le suivi des contrats de prestations dans le domaine de la promotion de la santé du secteur PSP ont pu être maintenues.

Aide sanitaire d'urgence

La Cour des comptes a publié son rapport n°167 suite à l'audit de conformité et de gestion portant sur la centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144). Les travaux de la Cour ont été accompagnés par la DGS, qui sera également engagée pour le suivi des recommandations.

Contribuer à la surveillance des professions de la santé et aux droits de la patientèle

La commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients (CSPSDP) a pour principale mission d'instruire les cas de violation de la loi sur la santé par les professionnelles et professionnels de la santé et les institutions de santé. Elle a en cela des compétences parallèles au SMC.

Cette autorité a reçu un nombre de plaintes et de dénonciations élevé en 2021, entraînant une activité soutenue tant pour le greffe que pour le Bureau et les sous-commissions de la commission. Quant au recours à la médiation - outil qui a pour but le règlement à l'amiable de certains litiges ne revêtant pas un intérêt public prépondérant justifiant une instruction par une sous-commission - la hausse constatée en 2020 s'est confirmée.

Les statistiques comparatives pour les années 2019 à 2021 sont les suivantes :

DSPS – DGS – CSPSDP	2019	2020	2021 01.01 - 23.12
Nombre de plaintes et/ou de dénonciations reçues	97	71	92
Décisions de classements immédiats par le Bureau	36	30	25
Renvois effectifs en médiation par le Bureau	2	3	5
Décisions de classement après instruction	27	23	22
Décisions prononçant un avertissement	10	3	9
Décisions prononçant une amende	2	-	-
Décisions prononçant un blâme	3	4	3
Propositions de retrait du droit de pratique/ de l'autorisation d'exploiter	1	1	6

Gestion de la pandémie

Actif dans la gestion de la pandémie, le service de la pharmacienne cantonale (SPhC) pilote la campagne de vaccination contre le COVID-19, autorise les pharmacies qui proposent des prélèvements dans leurs officines pour des tests rapides ou PCR et collabore à la formation au frottis naso-pharyngé, à la vaccination contre le COVID-19 et à la préparation des seringues.

La coordination des différents acteurs et des structures privées impliqués dans une activité de vaccination contre le COVID-19, ainsi que la mise en place d'une équipe mobile de vaccination au sein du service a permis de réaliser plus de 857'000 vaccinations contre le COVID-19 à ce jour dans le respect des critères d'accès de l'OFSP.

48 pharmacies ont été autorisées par le SPhC et proposent une activité de testing, 470 personnes, professionnelles et non professionnelles de la santé, ont été formées au frottis naso-pharyngé et 190 personnes, professionnelles et non professionnelles de la santé, ont été formées à la vaccination et préparation des seringues.

Sécurité sanitaire

Le service de la pharmacienne cantonale (SPhC) assure la surveillance du marché des produits thérapeutiques et chimiques. Il a réalisé 100 inspections concernant des institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques, ainsi que 126 inspections en application de la loi fédérale sur les produits chimiques.

La commission cantonale d'éthique de la recherche (CCER), abritée par le SPhC, a examiné, au 1er décembre 2021, 293 nouveaux protocoles de recherche, dont 61 dans le cadre d'études multicentriques suisses. Sur les 232 protocoles se déroulant exclusivement sur le canton, onze ont été refusés, tandis que douze ont reçu un avis de non-entrée en matière. La CCER a réalisé huit inspections destinées à contrôler des projets de recherche en cours.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a, pour sa part, contrôlé le marché des denrées alimentaires (DA) et des objets usuels en réalisant près de 3'500 inspections dans plus de 2'000 établissements publics différents. En 2021, en sus des mesures immédiates prises en cas de non-conformités, le SCAV a imposé le suivi de plus de 60 cours relatifs à l'hygiène et à l'autocontrôle pour les entreprises montrant de trop importants manquements dans ces domaines. Une formation de base en hygiène alimentaire, désormais obligatoire à Genève pour les responsables d'entreprises manipulant des denrées alimentaires sensibles, a été imposée à 46 responsables.

De plus, concernant les denrées alimentaires et les objets usuels, près de 8'000 produits ont été analysés lors de près de 100 plans de contrôles différents organisés au niveau cantonal, romand ou national, avec un taux de non-conformité proche de 16%. Parmi ces contrôles de produits réalisés par les laboratoires du service, certains ont mené à des retraits, des rappels et des mises en garde publiques de produits potentiellement dangereux pour la santé au niveau national. Le SCAV a toujours une forte activité dans les contrôles microbiologiques (indicateurs d'hygiène et bactéries pathogènes), des résidus de pesticides, des allergènes alimentaires, des produits contenant du cannabis, des métaux lourds, de la conformité des objets usuels (objets en contact avec les denrées alimentaires, cosmétiques, jouets, objets en contact avec la peau) et de la lutte contre les tromperies.

En ce qui concerne le contrôle des eaux de piscine, le SCAV a analysé près de 400 échantillons d'eaux de baignade et mené 190 visites de contrôle. Des non-conformités ont fréquemment été relevées car certains établissements ont encore de la difficulté à respecter les exigences de l'ordonnance fédérale entrée en vigueur en 2017.

En raison de la fermeture de nombreux établissements pendant l'année (restaurants, bars, piscines), ces chiffres ne correspondent pas à une activité normale. Une partie du retard accumulé au premier semestre a néanmoins été rattrapée sur la deuxième partie de l'année. Le nombre de manifestations publiques contrôlées est également faible car la plupart d'entre elles ont été annulées en 2021.

Le renforcement de la gestion du contrôle de l'eau potable a été poursuivi et un document cadre permettant d'identifier les différents acteurs du canton dans ce domaine ainsi que leurs responsabilités respectives a été publié au tout début de l'année.

Tableau du nombre d'inspections par année

Domaine	2019	2020	2021
Produits thérapeutiques	121	42	100
Produits chimiques	78	127	126
Projets de recherche CCER	4	3	8
Fabricants/Distributeurs de DA	3'950	3'500	3'500
Manifestations publiques (DA)	361	0	102
Animaux abattus inspectés	3'233	3'200	2'473
Piscines	280	177	180

Les abattages des animaux à onglons (bovins, caprins, ovins, porcs, etc.) sont en baisse, en raison notamment de la fermeture des restaurants au premier semestre et de l'arrêt d'abattage des porcelets. A noter qu'en sus des trois petits abattoirs d'animaux à onglons, les inspecteurs des viandes ont contrôlé un peu moins de 800'000 volailles abattues à l'abattoir de Perly. Ce chiffre est en légère baisse (- 5 %) par rapport à l'année 2020.

L'année 2021 a été marquée par un nombre record d'annonces d'importations illégales (environ 190), soit plus de 40 % d'augmentation en un an et 100 % en deux ans, et pour certains ayant fait l'objet d'un intérêt médiatique important.

En ce qui concerne la lutte contre les épizooties, le service se prépare à devoir affronter une alerte liée à la peste porcine africaine et a participé à cette occasion avec succès à un exercice d'envergure nationale. A noter qu'un foyer de diarrhée virale bovine (BVD), épizootie touchant les bovins et faisant l'objet d'un plan d'éradication, a été jugulé au cours du premier semestre.

Renforcer la protection de la population

La sécurité publique relative aux chiens est maîtrisée, mais nécessite une vigilance de tous les instants. Le nombre d'annonces d'agressions canines transmises au service continue d'être élevé et avoisine 400 en 2021. Il semble que l'obligation d'annonce des accidents au service par les vétérinaires, les médecins, les responsables de refuges ou de pensions pour animaux, les éducateurs et éducatrices canins et les organes de douanes et police est de mieux en mieux respectée, même pour des morsures bénignes. Les chiens mordeurs annoncés au service suivent une procédure bien établie et maîtrisée et permet de juguler au mieux le risque. Par mesure de sécurité publique, les annonces d'agressions canines sont traitées de manière prioritaire.

Assurer la protection des animaux

En 2021, le service a traité environ 220 dénonciations concernant des conditions de détention ou de la maltraitance envers les animaux dont environ 189 pour des animaux de compagnie. Ces annonces ont conduit le service à prononcer 41 mesures (interdictions de détention, séquestres provisoires et séquestres définitifs) et 50 poursuites pénales. Par ailleurs, 42 exploitations détenant des animaux de rente (~25 % de la totalité du canton) ont fait l'objet de contrôles officiels par un organisme accrédité mandaté par le SCAV. Il est à noter que le nombre d'annonces de maltraitance a encore augmenté cette année (~10 %). Contrairement aux morsures de chien, les dénonciations d'infractions à la protection des animaux se font majoritairement sur les annonces des administrés.

Enfin, concernant le domaine de l'expérimentation animale, le service a traité 224 demandes d'autorisation et a effectué 83 contrôles afin d'assurer que les exigences relatives à la protection des animaux soient respectées dans les laboratoires et les animaleries.

Chiffres-clés	2019	2020	2021
Agressions par des chiens	336 (188 sur humains)	380 (174 sur humains)	385 (168 sur humains)
Mesures envers les propriétaires	79	89	65
Tests étatiques de maîtrise et de comportement (TMC) et évaluations	115	128	87

K03

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

L

Economie et emploi

L01

Réinsertion des demandeurs d'emploi

Après avoir introduit, en 2020, la possibilité pour les demandeuses et les demandeurs d'emploi de s'inscrire en ligne, de déposer leurs recherches d'emploi et leur dossier de candidature sur la plateforme Job-room.ch, l'office cantonal de l'emploi (OCE) a déployé l'Indication de la personne assurée (IPA) en ligne et simplifié la gestion de l'attestation de présence MMT qui doit être fournie en cas de participation à une mesure du marché du travail. Ces nouveaux services simplifient les flux d'échange entre les personnes en demande d'emploi et l'OCE en les rendant plus fiables et sécurisés.

Par arrêté du Conseil d'Etat du 7 décembre 2020, l'OCE a collaboré avec l'association Bienvenue afin d'engager 48 candidates et candidats en fin de droit, sous la dénomination «COVID Angels». Ces personnes ont participé tout au long de l'année 2021 aux actions préventives destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19. Elles ont ainsi œuvré en matière de sensibilisation de la population au respect des gestes barrières dans l'espace public, de prise en charge de la centrale téléphonique de renseignement, ainsi qu'en termes de soutien aux centres de traçage et de vaccination.

Ces engagements, effectués sous le statut d'emplois de solidarité prévus par la loi cantonale en matière de chômage, ont permis de contribuer à la réinsertion professionnelle de 22 (46%) COVID Angels sur le marché ordinaire de l'emploi.

Une innovation en matière d'employabilité

L'OCE a assuré la mise en œuvre de son projet pilote « Bonus employabilité », adopté par le Conseil d'Etat avec effet au 1er juillet 2021. Le dispositif prévu intervient lorsqu'une entreprise privée genevoise recrute un candidat ou une candidate à l'emploi nécessitant un plan de formation. Le mécanisme de soutien à l'employabilité prévoit d'augmenter la participation financière fédérale des allocations d'initiation au travail (AIT) de 4'000 francs par bénéficiaire.

Le «Bonus employabilité» favorise un recrutement gagnant-gagnant, tant pour les établissements recruteurs que pour les personnes recrutées. Il renforce également de manière durable l'employabilité des individus, tout en indemnisant les investissements en matière de formation des entreprises locales qui les engagent.

Ce projet-pilote, déployé en 2021 et 2022, a déjà bénéficié à 25 personnes depuis l'été dernier.

Un moyen de lutte contre la précarité

Le 11 novembre 2021, le Grand Conseil a adopté le projet de loi aide complémentaire RHT COVID. Ce soutien, destiné aux travailleuses et aux travailleurs les plus fragilisés par la crise, prévoit une compensation financière en cas de rémunération inférieure au salaire minimum cantonal pour les personnes soumises au régime de réduction de l'horaire de travail (RHT). Cette aide complémentaire, qui consiste à percevoir les 100 % de son salaire, au lieu du taux de 80% prévu en cas de RHT, pour la période de juillet à septembre 2021. Cette compensation salariale de +20 % est versée à l'employeur, qui la rétrocède au personnel concerné.

Données chiffrées

En préambule des indications chiffrées ci-dessous, il convient de préciser que de manière générale les fortes variations entre 2019 et 2020 (en particulier les postes annoncés et le chômage partiel) sont dues aux conséquences de la crise sanitaire.

Dans ce document, les données concernant l'année 2021 portent sur la période de janvier à novembre.

Mesures de marché du travail (MMT) pour les chômeurs et chômeuses durant leur délai-cadre fédéral

Les chiffres correspondent aux décisions de MMT.

Types de MMT	**2019**	**2020**	**2021**
PEF/STARE			
- AIT	401	421	**544**
- Stages	944	839	**1'046**
- EE	109	80	**31**
- ETFI*	425	319	**338**
- PETF	1'019	954	**1'156**
- AFO	69	65	**82**
- SEMO	449	366	**337**
Total	**3'416**	**3'044**	**3'534**
Reclassement*			
Accompagnement en recherche d'emploi	8'381	8'592	10'943
Cours*	6'096	5'740	7'088
Total	**17'895**	**17'376**	**21'565**
Nombre de demandeurs d'emploi concernés**	407	311	327

** En 2018, le dispositif MMT a été réorganisé. Désormais les mesures de reclassement ainsi que la partie des cours dédiée à la recherche d'emploi sont regroupées dans la rubrique accompagnement en recherche d'emploi.*
*** Données non stabilisées au 05.01.2021*
Abréviations :
PEF : programmes emploi-formation.
STARE : stages de réinsertion.
AIT : allocation d'initiation au travail.
EE : entreprises d'entraînement.
ETFI : emplois temporaires fédéraux individuels.
PETF : programmes d'emplois temporaires fédéraux.
AFO : allocation de formation.
Semo : semestre de motivation.

Nombre de postes vacants annoncés à l'OCE

	2019*	**2020***	**2021***
	22'100	14'194	25'407

**À compter du 1er juillet 2018, les employeurs sont légalement tenus d'annoncer aux offices régionaux de placement (ORP) les postes vacants dans les genres de professions où le taux de chômage national atteint au moins 8 %. Cette valeur a été abaissée à 5% au 1er janvier 2020.*

Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

	2019	2020	2021
Placements en ARE	157	105	110
Placements en EdS	130	99	113

Abréviations :
ARE : Allocation de retour à l'emploi.
EdS : Emploi de solidarité.

Le dispositif des EdS a permis le placement de 113 personnes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021, date à laquelle 626 personnes étaient sous contrat EdS.

Attribution du label 1+pour tous (pour la lutte contre le chômage de longue durée et pour les candidates et candidats à l'emploi en difficulté)

	2019	2020	2021
Nouvelles entreprises labellisées	22	15	28
Nouveaux partenaires labellisés*	3	1	-

*Labellisation retirée en 2020

Contrôle des procédures de licenciements collectifs

	2019	2020	2021
Licenciements collectifs annoncés	80	135	63
Entreprises concernées	46	91	42
Nombre de personnes licenciées	1'198	2'600	1'012

Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

	2019	2020	2021
Dossiers traités	60	16'386	6'672
Dossiers admis (en tout ou partie)	25	15'845	6'109
Dossiers rejetés	35	541	563
Employés effectivement indemnisés*	41	42'447	18'673

**Nombre mensuel moyen d'employés indemnisés sur 12 mois et selon les chiffres fournis par le SECO sur plateforme publique amstat.ch. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux lignes précédentes qui portent sur des valeurs annuelles.*

LO2

Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

Le contrôle du marché du travail et de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement est de la responsabilité conjointe de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) et des commissions paritaires.

Inspection du travail

L'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et l'inspection paritaire des entreprises (IPE) ont la compétence de mener des enquêtes d'observation du marché du travail. Les deux entités sont également habilitées à effectuer des contrôles dans les secteurs qui ne sont pas réglementés par une convention collective de travail (CCT) étendue, dans les secteurs qui sont couverts par un contrat-type de travail (CTT) et auprès des entreprises tenues de respecter les conditions de travail et prestations sociales en usages, dont notamment celles actives sur un marché public. A la demande d'une commission paritaire, l'IPE peut également être mandatée pour contrôler le respect d'une CCT étendue.

Contrôles effectués par le service de l'inspection du travail auprès des entreprises suisses dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE

	2019	2020	2021
Nombre de contrôles initiés (entreprises)	1'508	1'321	1'543
- pour un total de travailleurs contrôlés	13'132	9'023	13'232

Contrôles effectués auprès des entreprises étrangères détachant du personnel à Genève et auprès des indépendants étrangers dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE

	2019	2020	2021
Nombre de contrôles initiés (entreprises)	170	155	206
- pour un total de travailleurs contrôlés	869	518	563
Nombre de contrôles initiés (indépendants)	146	29	31
% d'entreprises en ordre	60 %	52 %	50 %
% des entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	58 % des 40 %	79 % des 49 %	91 % des 50 %
Nombre d'entreprise sous décision interdiction de détachement	37	27	35
Nombre d'indépendants dont l'activité a été arrêtée (suspension et/ou interdiction) pour cause d'infraction à l'obligation de documentation	6	6	6

Il convient de souligner que les résultats d'infractions mentionnés ci-dessus ne reflètent pas le risque global de sous-enchère salariale. En effet, les campagnes de contrôles sont menées uniquement dans les secteurs identifiés comme étant à risque. Par ailleurs, dans le domaine du détachement, l'OCIRT traite essentiellement les situations d'infractions transmises par les commisions paritaires.

Contrôles du respect du salaire minimum

Entré en vigueur en novembre 2020, le salaire minimum cantonal (SMin) a commencé à faire l'objet de contrôles en 2021. Dans un premier temps, la possibilité d'effectuer ces inspections était toutefois limitée en raison de l'élaboration en cours du règlement d'application, qui devait clarifier certains éléments. L'efficacité des contrôles a également été restreinte en raison de recours subséquents, notamment en lien avec la possibilité, ou non, de contrôler le respect du salaire minimum sur une base mensuelle - option prise dans le cadre du règlement et qui a été confirmée par une autorité judiciaire en octobre dernier.

Par ailleurs, dès lors que les usages professionnels et les contrats-type de travail (CTT) ne contiennent plus de minimaux salariaux inférieurs au SMin, tous les contrôles portant sur de l'éventuelle sous-enchère deviennent de fait également des contrôles de SMin. Le tableau ci-après indique toutefois uniquement les contrôles « purement » SMin, soit ceux qui ont résulté d'une plainte en ce sens.

	2021
Nombre de contrôles initiés	71*
Nombre d'infractions constatées	19
Nombre de contrôles terminés:	27
- dont en ordre :	12
- dont mis en conformité ;	14
- dont sanctionnés ;	-

N.B : Pour 2021, les entreprises qui se sont mises en conformité n'ont pas été sanctionnées.

**une entreprise avec 1 travailleur en infraction n'a pas été conciliée (27 = 12 + 14 + 1)*

Il y a également 44 dossiers en suspens (27 + 44 = 71)

Contrôle des conditions de travail sur les marchés publics

En étroite collaboration avec l'inspection paritaire des entreprises, les commissions paritaires et les autorités adjudicatrices, l'OCIRT procède au contrôle des conditions de travail des entreprises suisses et étrangères actives sur un marché public. Par ailleurs, l'OCIRT contrôle le respect de l'obligation d'annonce des sous-traitants actifs sur un marché public de la construction.

	2019	2020	2021
Nombre d'entreprises exclues des futurs marchés publics	38	24	19
Nombre de suspensions de sous-traitants non annoncés sur des marchés publics	22	23	26

Contrôles en matière de santé et sécurité au travail

1'769 contrôles ont été effectués en 2021 en matière de santé et sécurité au travail.

Conformément aux objectifs fixés dans le cadre du contrat de prestations avec la commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), l'OCIRT a renforcé ses contrôles en matière de prévention, notamment en augmentant le nombre de contrôles consacrés à l'analyse du dispositif mis en place par les entreprises pour protéger la sécurité et la santé au travail (contrôles MSST). L'OCIRT traite par ailleurs les plaintes qui lui sont adressées en matière de santé et sécurité au travail, procède à l'examen des plans concernant les locaux de travail et mène des campagnes de contrôles concernant des secteurs ou thématiques spécifiques.

Contrôles des plans de protection COVID-19

Dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19, les inspections du travail se sont vues attribuer par le Conseil fédéral la tâche de contrôler la mise en œuvre effective des différents plans de protection. Des campagnes de contrôle successives ont été conduites durant toute l'année 2020, pour s'assurer du respect des mesures de protection contre la propagation du coronavirus.

En 2021, l'inspection du travail a encore mené une campagne au printemps concernant la mise en place de la collecte de données dans les établissements de la restauration (plus de 1'800 restaurants contrôlés). Parallèlement, la collaboration avec le Service du médecin cantonal s'est intensifiée et de nombreux contrôles ont été effectués sur signalement de ce dernier. Par ailleurs, les mesures pour lutter contre l'épidémie ont été intégrées aux contrôles MSST et font désormais l'objet de nombreux contrôles dans le cadre de l'activité ordinaire du service.

Police du commerce et de lutte contre le travail au noir

Plusieurs projets législatifs ont été poursuivis durant l'année 2021.

La loi sur les taxis et voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) a été renvoyée par le Grand Conseil à la commission des transports où elle est en cours d'examen. Elle sera traitée par le plénum au début de l'année 2022.

Le règlement d'exécution de la loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et de produits assimilés au tabac.

(LTGVEAT) est entré en vigueur le 10 février 2021. Une formation à l'intention des milieux intéressés a été organisée dans la foulée. Une septantaine de personnes y ont participé.

Enfin, les travaux visant l'élaboration du règlement de la loi d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LaLJAr) se sont poursuivis. Celui-ci sera adopté par le Conseil d'Etat et entrera en vigueur au cours du premier trimestre 2022.

Sur le plan judiciaire, le recours relatif à la qualification en entreprise de transport d'une grande société de véhicules avec chauffeurs opérant jusque-là comme un diffuseur de courses est toujours pendant devant le Tribunal fédéral (TF).

Contrôler les établissements publics

L'année 2021 a été une nouvelle fois placée sous le signe de la pandémie, tant au niveau des commerces que des établissements publics que des taxis. Cette situation a sérieusement affecté l'activité du secteur inspectorat qui a dû se réinventer quelque peu et modifier son fonctionnement afin de maintenir un contrôle efficace des activités relevant de sa compétence.

La PCTN a néanmoins procédé à 728 contrôles d'établissements publics, conformément à la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), qui ont finalement découlé sur 352 rapports et avertissements. Elle a aussi procédé à 636 contrôles relatifs à la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF), constatant un volume de 392 infractions.

Suite à la nouvelle loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et de produits assimilés au tabac (LTGVEAT), l'activité d'inspectorat a été intensifiée dans ce domaine. Il a ainsi procédé à 465 contrôles et établi 32 rapports au final. Enfin, les 346 contrôles sur la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM), menés en 2021, ont abouti à 160 infractions.

Il est important de noter qu'en cette période particulière de crise sanitaire, le secteur inspectorat a mené deux grosses campagnes de prévention. La première, qui s'est déroulée au printemps, a été axée sur les commerces de la campagne genevoise avec comme objectif un rappel sur la LTGVEAT, la LHOM et le travail au noir.

La deuxième campagne s'est déroulée en fin d'année 2021 et a ciblé les établissements publics de la campagne genevoise. L'objectif a été de rappeler les règles en terme de travail au noir.

La PCTN a aussi consolidé l'étroite collaboration existante avec les différents services impliqués dans la surveillance des commerces et des établissements publics, en particulier la police cantonale et les polices municipales.

En matière de travail au noir, des contacts systématiques ont été pris avec l'ensemble des entités concernées au plan cantonal, afin de renforcer le rôle de la PCTN en tant qu'organe cantonal. Au total durant l'année 2021, 305 enquêtes ont été terminées et plus de 210 transmissions ont été faites par la PCTN aux partenaires. Au cours de la même période, le service impliqué au sein de l'OCIRT a aussi rendu 9 décisions selon l'article 13 LTN (lutte contre le travail au noir).

Le secteur de la métrologie a contrôlé près de 3150 instruments de mesure évoluant dans le domaine du commerce ou de la sécurité comme, par exemple, les balances, les distributeurs de carburant, les analyseurs, etc.

En 2021, 98,3 % de ces instruments contrôlés fonctionnaient correctement et se situaient dans les tolérances admises par les différentes lois. Ce chiffre s'explique par le passage régulier des vérificateurs auprès des différents acteurs, assurant un entretien constant de l'instrument.

Le secteur a aussi contrôlé des lots de préemballés, dans 65 entreprises (fabricants, importateurs, producteurs) ainsi que dans 250 points de vente publics. Résultats observés : 84 % des lots ont été considérés comme correctement remplis.

La PCTN a par ailleurs délivré les prestations opérationnelles suivantes :

Autorisations	**2019**	**2020**	**2021**
Etablissements publics (LRDBHD)	2'576	2'627	2'697
- dont cafés-restaurants	1'910	1'963	2'010
Manifestations d'importance cantonale	14	0	6
Vente d'alcool/tabac à l'emporter (LTGVEAT)	33 (69 en cours de traitement)	214 (42en cours de traitement)	1'490 (117 en cours de traitement)
Animations musicales (LRDBHD)	117 ponctuelles 373 trimestrielles 41 annueielles	84 ponctuelles 232 trimestrielles 41 annuelles	60 ponctuelles 212 trimestrielles 46 annuelles
Sanctions prononcées pour nuisances sonores[1]	28	25	16

[1] Depuis 2021, les sanctions effectivement prononcées pour nuisances sonores sont rapportées en lieu et place des plaintes reçues.

COVID-19 : mesures en faveur des dancings et contrôle des établissements publics

Les mesures prises de transformer les dancings en bar se sont poursuivies jusqu'au moment où ils ont pu rouvrir dans leur catégorie initiale.

La collaboration avec la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) dans le cadre de l'indemnisation des établissements publics s'est également poursuivie, de même que le dispositif en matière de sanctions.

Main-d'œuvre étrangère

Au cours de l'exercice 2021, le service de la main-d'œuvre étrangère (MOE) a examiné environ 2'336 dossiers.

Il est à relever que le nombre de permis octroyés est resté plus faible que pour les années 2018-2019, en raison des difficultés liées à la crise sanitaire (incertitudes économiques, restrictions aux voyages). Toutefois, le nombre de dossiers traités a clairement augmenté lors du second semestre 2021.

	2019	2020	2021
Permis B Etats tiers : unités prélevées	448	378	447
Permis L Etats tiers : unités prélevées	288	159	194

Les chiffres, ci-dessus, sont ceux fournis par le secrétariat aux migrations (au 03.01.2022) ; ils n'incluent pas les dossiers traités favorablement par le service lorsque l'étranger n'est finalement pas venu en Suisse.

En raison du Brexit, le service traite également les demandes concernant les ressortissants britanniques ; ainsi, 115 permis B et 27 permis L ont été octroyés.

Le service a également octroyé près de 271 autorisations 120 jours (toutes nationalités confondues).

Le service a encore traité, sous l'angle de l'ALCP, les demandes des ressortissants croates. En 2021, 4 dossiers ont été traités favorablement. Par ailleurs, 87 personnes détachées par des entreprises européennes ont reçu des autorisations (67 permis L et 20 permis B).

Le service a finalement traité 43 recours déposés à l'encontre de ses décisions (35 au niveau du Tribunal administratif de première instance et 8 auprès de la Cour de Justice).

Registre du commerce

Le nombre global de dossiers traités au 31.10.2021 est en forte hausse. Cette hausse significative est liée en grande partie à l'obligation légale pour les sociétés anonymes de convertir leurs actions au porteur en actions nominatives. A ce sujet, toutes les sociétés n'ayant pas fait le nécessaire, le registre du commerce a été contraint de procéder à plus de 4'000 inscriptions de conversion d'office.

Dossiers traités par le RC	2019 (31.122019)	2020 (31.12.2020)	2021 (31.10.2021)
Inscriptions nouvelles	4'295	4'307	3'844
Modifications	17'117	16'357	20'494
Radiations	2'930	2'600	2'201
Total	**24'342**	**23'264**	**26'539**

Le nombre total d'entreprises inscrites est en constante augmentation dès lors que les inscriptions nouvelles dépassent toujours les radiations. Plus de 50'000 entreprises sont ainsi inscrites au RC à la date du 31.10.2021.

Nature juridique Situation au:	**31.10.2020**	**31.10.2021**	**Diff**	**Inscription RC:**
Sociétés anonymes	18'183	18'455	+ 272	obligatoire et constitutive
Sociétés à responsabilité limitée	14'467	15'327	+ 860	obligatoire et constitutive
Entreprises individuelles	10'032	10'414	+ 382	obligatoire si > 100'000 F par an
Fondations	1'554	1'553	- 1	obligatoire
Associations	1'560	1'624	+ 64	obligatoire si activité comm.
Sociétés en nom collectif	943	967	+ 24	obligatoire
Succursales d'entreprises suisses	761	777	+ 16	obligatoire
Succursales d'entreprises étrangères	532	506	- 26	obligatoire
Sociétés coopératives	361	352	- 9	obligatoire et constitutive
Sociétés en commandite	162	154	- 8	obligatoire
Entreprises de droit public	86	86	+ 0	obligatoire si prévue par la loi
Sociétés en commandite par action	8	8	+ 0	obligatoire et constitutive
Société d'investissement à capital variable (SICAV)	4	5	+ 1	obligatoire et constitutive
Société en commandite de placements collectifs	2	2	+ 0	obligatoire et constitutive
Indivisions	1	1	+ 0	
Société anonyme de droit public	1	1	+ 0	obligatoire et constitutive
Société d'investissement à capital fixe (SICAF	0	0	+ 0	obligatoire e constitutive
Total des entités inscrites:	**48'657**	**50'232**	**1'575**	
SA + EI + SARL =	87,72 %	87,98 %		

Pour cette année, on constate une légère baisse des inscriptions en ligne.

L'objectif à moyen terme reste d'avoir 50% des entreprises de personnes (entreprise individuelle, société en nom collectif, etc.) créées en ligne. Pour ce faire, la présentation du site Internet a été revue de manière à ce que le mode d'inscription en ligne soit mis au premier plan. Il a également été demandé à la réception d'encourager l'inscription en ligne lors de demandes concernant la procédure d'inscription.

La proportion des entreprises de personnes créées en ligne ces 5 dernières années :

2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
33.65 %	21.52 %	28.79 %	42.18 %	38.72 %

L04 Promotion économique et tourisme

En cette période de pandémie, comme lors de l'exercice précédent, le Conseil d'Etat a accordé une priorité absolue aux aides aux entreprises genevoises et aux soutiens aux emplois.

Durant l'année 2021, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) a cautionné des crédits bancaires en faveur des entreprises genevoises fragilisées par la crise. Elle a également octroyé des prêts directs, sans intérêts et selon des modalités pratiques allégées, pour pouvoir traiter dans l'urgence les besoins en liquidités des entreprises. En 2021, 3 millions de francs ont été versés sous forme de prêts directs.

Le Conseil d'Etat a, en mars 2021, également mis à disposition des commerces du canton des ponts de trésorerie destinés à payer les marchandises nécessaires au réapprovisionnement des stocks de marchandises. Pour ce faire, il a demandé à la FAE d'adapter son règlement interne.

Soutenir les entreprises genevoises

L'aide spécifique aux entreprises développant des innovations, sous forme de prêts, a également pu être déployée à travers la FONGIT. Ce soutien financier vise à préserver le savoir-faire et l'excellence genevoise dans des domaines de pointe, en particulier ceux liés à la durabilité et à la santé.

Le Conseil d'État a confié à la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI), la distribution des aides financières à fonds perdus « cas de rigueur ». Le montant des aides versées à ce jour s'élève à près d'un demi-milliard de francs. Durant l'année 2021, la Cour des comptes a souhaité apporter son expertise à la DG DERI, ce qui a permis de renforcer les procédures de distribution des aides et d'instaurer des contrôles efficaces. La Cour a, au terme de son accompagnement, constaté que l'organisation mise en place assurait un versement rapide des aides, tout en limitant le risque d'erreur et d'abus.

Une convention, signée en 2020 entre l'Etat de Genève et la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), a permis à une centaine de commerces genevois de s'inscrire gratuitement et de bénéficier sans frais d'un abonnement d'un an à la plateforme de commerce électronique «geneveavenue.ch». Déployée à la fin de l'année 2020, cette mesure de soutien aux commerces de proximité s'est prolongée durant l'exercice 2021.

Garder le lien

Afin d'accompagner les entrepreneurs et entrepreneuses dans leur démarche de demandes d'aides aux cas de rigueur, la DG DERI a mis en place une ligne téléphonique spéciale ainsi qu'un dispositif conversationnel en ligne (chatbot). Les échanges réguliers avec les représentantes et représentants des différents secteurs économiques (restauration, commerce, monde de la nuit, etc.) ont perduré tout au long de l'année 2021, dans le but de répondre à leurs besoins liés à la crise.

Les événements permettant de donner aux futurs entrepreneures et entrepreneurs les clés pour se lancer ont par ailleurs pu reprendre, s'agissant de moments importants pour l'attractivité économique du canton de Genève.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Le montant alloué pour les mesures cantonales en 2021 s'élève à 36.8 millions de francs.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport relatif aux comptes de fonctionnement.

L04

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

M

Mobilité

M01

Transport et mobilité

Dans le prolongement de la mise en service en décembre 2019 du Léman Express (LEX) et des importantes réorganisations du réseau des transports publics genevois (TPG) l'accompagnant, l'année 2021 devait être celle du développement de la fréquentation des transports publics.

Malgré la crise sanitaire, des difficultés de planification des moyens de conduite par les CFF ainsi que des problèmes de fiabilité du matériel roulant, le réseau Léman Express est un réel succès et apporte une des réponses aux enjeux de la mobilité transfrontalière d'aujourd'hui et de demain. La fréquentation a dépassé la barre des 50'000 voyages par jour, niveau déjà atteint en février 2020. Le succès est également au rendez-vous sur le volet touristique-loisirs, avec une fréquentation atteignant certains weekends 18'000 voyages par jour.

Concernant le réseau TPG, l'année a été principalement marquée par la mise en service de l'extension de la ligne de tram 14 jusqu'à Bernex Vailly. Du côté de la fréquentation, les vagues successives de coronavirus ont eu pour impact une chute de la clientèle durant le 1er semestre à environ 65% du niveau connu en 2019. L'amélioration de la situation sanitaire durant l'été s'est traduite par une fréquentation d'environ 80% à 85% par rapport à 2019, mais celle-ci a stagné à ce niveau tout au long de l'automne avant de rechuter de 10% environ avant les fêtes de fin d'année.

Concernant l'extension souterraine de la gare Cornavin, les études d'avant-projet ont été validées en 2021 par les partenaires du projet (OFT, canton, Ville). La prochaine étape majeure est l'ouverture de la procédure d'approbation des plans en 2023.

Accompagner la mise en service du LEX, encourager le report modal

Le stationnement représente un levier majeur pour agir sur les pratiques de déplacement. Ainsi, la mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement pour les parkings de l'Etat, visant à supprimer les stationnements pendulaires au profit des habitants et visiteurs, s'est déployée tout au long de l'année.

Fin 2021 sur le site de Trèfle Blanc, un P+R provisoire de 160 places a été inauguré en lien avec l'interface de Lancy-Bachet. Il sera augmenté de 90 places supplémentaires courant 2022.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs adopté en juin un règlement portant sur les plans de mobilité en application de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée - LMCE (RPMob H1 21.03). De plus, les institutions de droit public disposent désormais d'une feuille de route CO_2 portant sur les plans de mobilité, couvrant la période 2021-2023. Enfin, un label pour promouvoir les plans de mobilité d'entreprise sera introduit en 2022.

Accélération de la mise en œuvre de la LMCE

Au début 2021, une nouvelle feuille de route et un catalogue de mesures courant jusqu'à la fin de la législature ont été publiés, avec une accélération de la mise en œuvre des mesures conformées à la loi pour une mobilité cohérante et équilibrée (LMCE) visant à prioriser la mobilité douce et les transports collectifs dans l'hyper-centre ainsi que la mise en place et la fluidification de la ceinture urbaine.

Ainsi, le U lacustre routier, partie intégrante de la ceinture urbaine, a été mis en service au printemps 2021. Cette infrastructure a également été équipée d'une piste cyclable bidirectionnelle séparée de la chaussée et les aménagements cyclables provisoires qui existaient sur le pont du Mont-Blanc ont été pérennisés. D'autre part, les études de la ceinture urbaine se sont poursuivies sur le secteur Casaï-Pailly-Meyrin, autre projet essentiel de ladite ceinture.

En septembre, le Grand Conseil a adopté le plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 (PAMD) composé de 107 mesures ainsi que le crédit d'investissement (loi 12759) permettant la réalisation d'aménagements prévus dans le PAMD.

Depuis fin 2021, la zone de Bel-Air et ses artères connexes font l'objet d'une mesure à l'essai d'une durée d'un an visant à réserver l'accès du secteur aux transports publics, à la mobilité douce, aux transporteurs professionnels et aux riverains.

Concernant la gestion de la mobilité pendulaire, une démarche a pris corps dans le secteur du Chablais au cours de l'année 2021, regroupant les collectivités suisses et françaises (canton, Etat français, Pôle métropolitain du Genevois français, région Auvergne-Rhône-Alpes, communes suisses et françaises, etc.). Elle vise à maîtriser les nuisances liées au trafic dans les villages frontaliers par la mise en œuvre de mesures incitatives multimodales et de mesures coercitives sur les déplacements en transport individuel motorisé.

Quant aux petites douanes situées sur Genève ouest, et conformément aux engagements de la lettre d'intention signée en janvier 2018, des feux de régulation visant à réduire le trafic de 20% ont été mis en place depuis le 31 août 2021 en amont des douanes de Soral II (sur la commune de Viry), Sézegnin et Chancy II, un feu existant déjà sur Perly-Certoux. Il est prévu de diminuer progressivement ce trafic jusqu'à le réduire de moitié d'ici à fin 2022. Cette mesure vient en complément des alternatives déjà à disposition des automobilistes, à savoir les lignes de transport public (62, 63 et 76), le P+R de Viry, et les incitations au covoiturage.

M02

Infrastructures routières et de transports publics

Poursuite de la construction des infrastructures routières et de transports publics

Des projets d'envergure, retardés par la crise sanitaire en 2020, ont pu aboutir. C'est le cas de l'extension de la ligne 14 jusqu'à Bernex Vailly, inaugurée le 4 juillet, conjointement avec un nouveau P+R, et du maillon routier MICA et de ses mesures d'accompagnement mis en service le 30 août.

Les travaux de la route des Nations ont connu une avancée importante cet automne avec le percement du tunnel et la mise en service du passage supérieur de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex.

Les études du boulevard des Abarois à Bernex et celles du barreau routier de Montfleury avec la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada (OFROU) se sont poursuivies

Concrétisation des projets d'agglomération

Le 4 septembre, a été inaugurée la route de Suisse (traversée de Versoix) inscrite au Projet d'Agglomération de 1er génération (PA1).

Concernant l'avancement des mesures de 2e génération (PA2), le chantier du tronçon Palette-Ziplo du Tram Saint-Julien a débuté le 22 février et a suivi un rythme soutenu. L'autorisation pour la requalification de la seconde étape de la Route (Bellevue/Genthod) est entrée en force, ce qui permettra un démarrage du chantier début 2022. Le projet de l'Axe Frontenex a fait l'objet de nombreuses négociations avec les riverains et la requête en autorisation de construire pourra être déposée début 2022.

Les études pour la 3e génération du projet d'agglomération (PA3) se sont poursuivies de façon intensive concernant l'extension de la ligne de tram des Nations jusqu'au Grand-Saconnex, dont l'obtention de l'autorisation de construire est planifiée à l'automne 2022, ainsi que pour le projet de bus à haut niveau de service (BHNS) Vernier-Genève.

Assainissement du bruit routier

Les travaux d'assainissement du bruit du réseau routier cantonal se sont poursuivis. A la fin de l'année 2021, le taux d'assainissement des routes cantonales se situe à environ 92 %. Une nouvelle stratégie de réglementation en matière de vitesse en lien avec l'assainissement du bruit routier a été mise en consultation au printemps et adoptée par le Conseil d'Etat en fin d'année. Elle sera progressivement déployée en 2022.

Assainissement du bruit routier

Les travaux d'entretien et de renouvellement du patrimoine des routes cantonales (renouvellement et remise en état des revêtements bitumeux, des systèmes de retenue de sécurité, etc.), d'exploitation (nettoyage des voiries cantonales et de leurs canalisations, etc.) ainsi que d'entretien, de contrôle et d'expertise des espaces verts (patrimoine arboré, talus, etc.) ont été assurés.

Les prestations de maintenance des véhicules, engins et outils nécessaires à l'exécution des tâches précitées ainsi que la fourniture des moyens logistiques du personnel concerné ont été assurées.

La viabilité hivernale est une activité saisonnière primordiale qui a été gérée par un dispositif de gouvernance et d'intervention adapté à l'événement (verglas ou neige).

Organigrammes

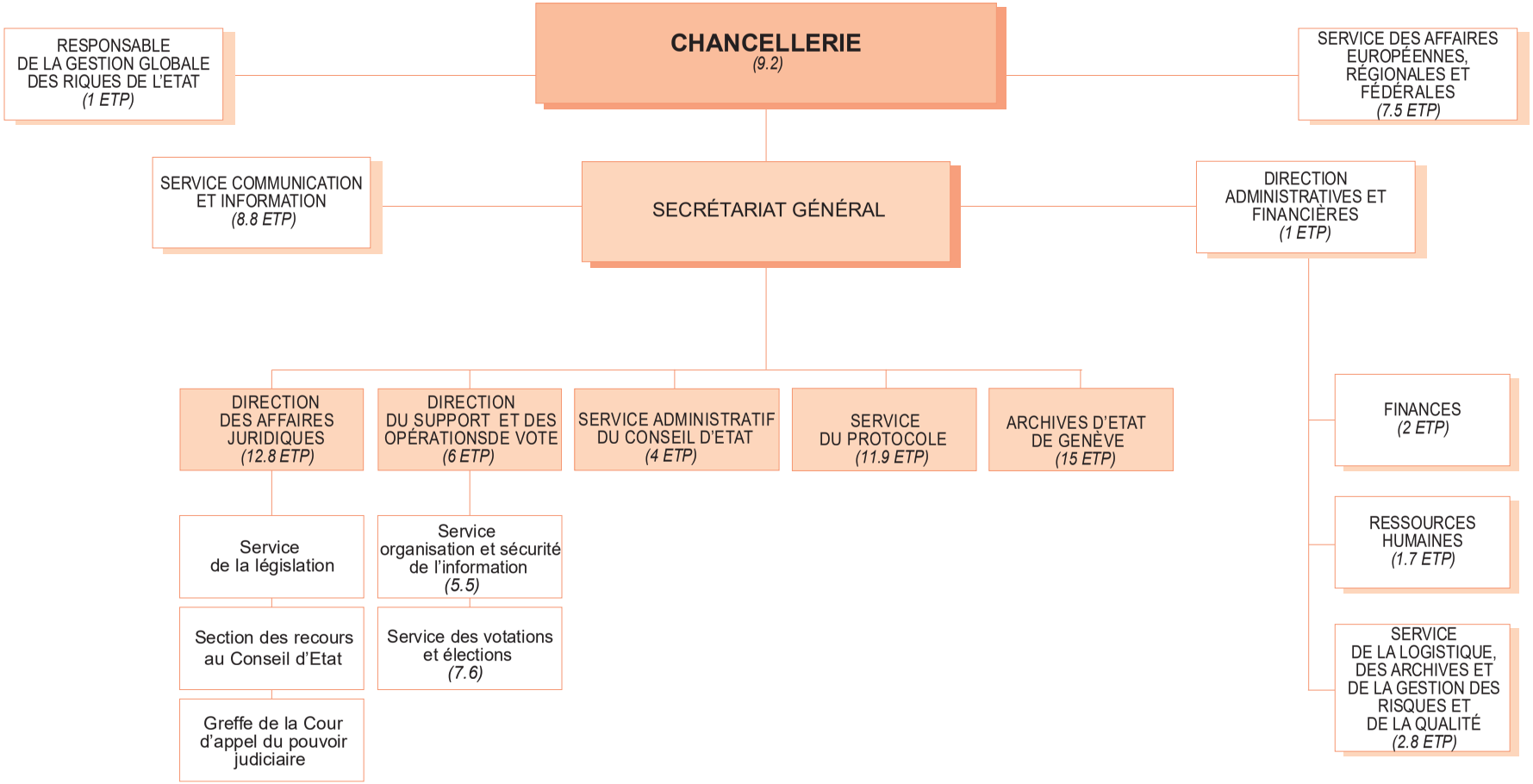

Rattachés administrativement au département présidentiel
- Groupe de confiance *(7.7 ETP)*
- Préposé(e) cantonal(e) à la protection des données et à la transparence *(0.8 ETP)*
- Instance cantonale de médiation *(0.8 ETP)*

Organigramme général de la Chancellerie d'Etat
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2021)

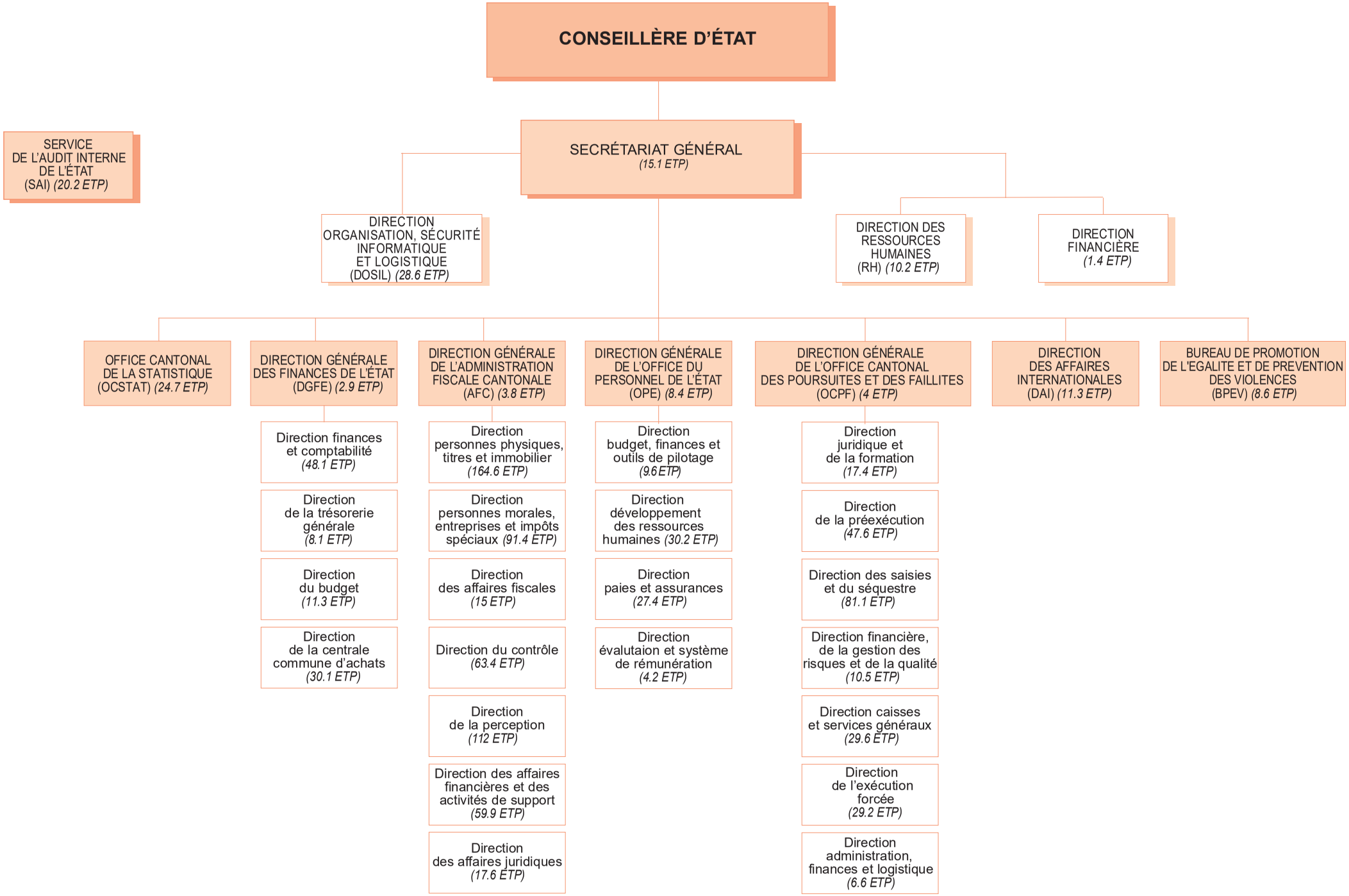

Organigramme général du département des finances et des ressources humaines

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2021)

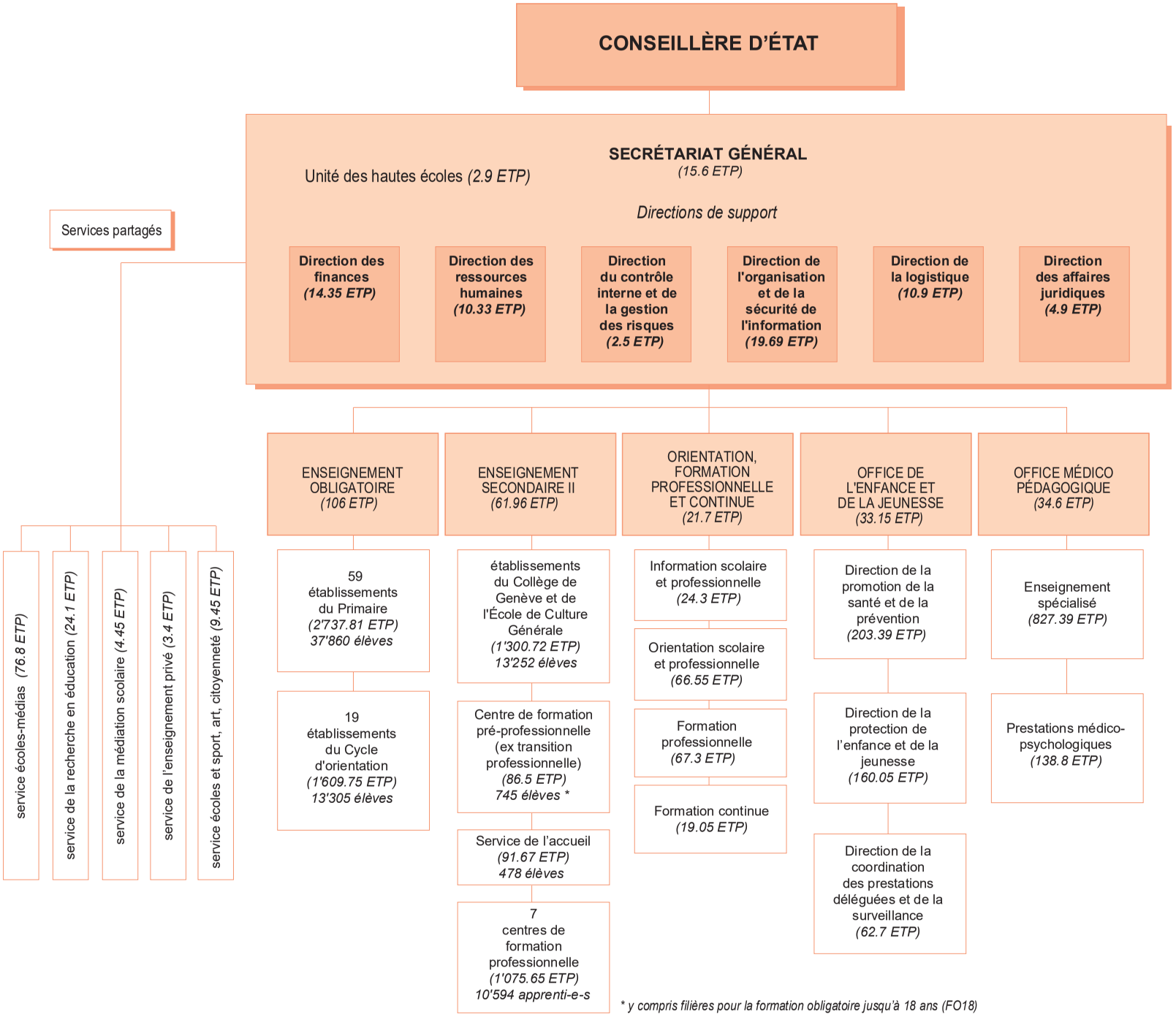

Organigramme général du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2021)

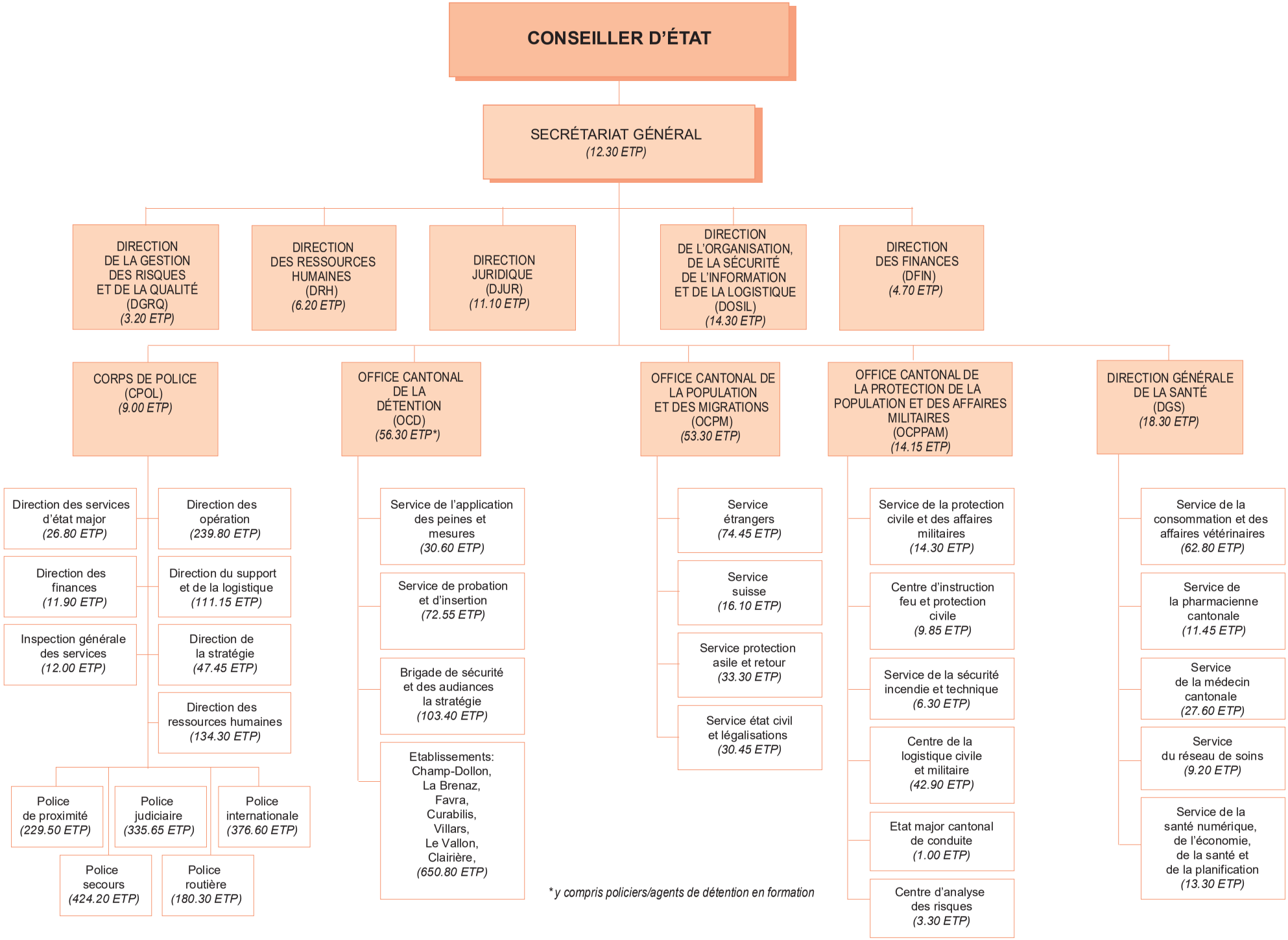

Organigramme général du département de la sécurité, de la population et de la santé

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2021)

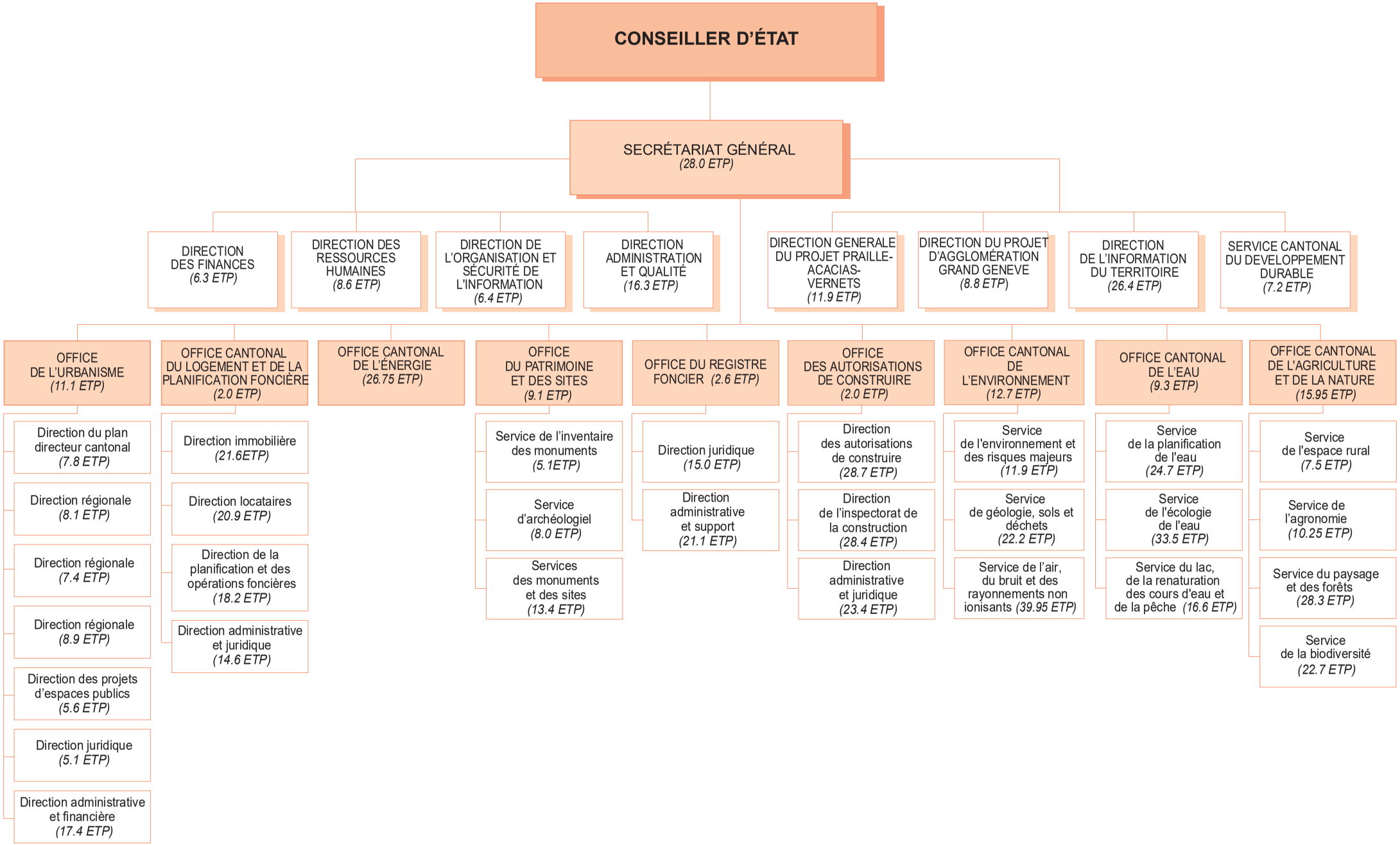

Organigramme général du département du territoire

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2021)

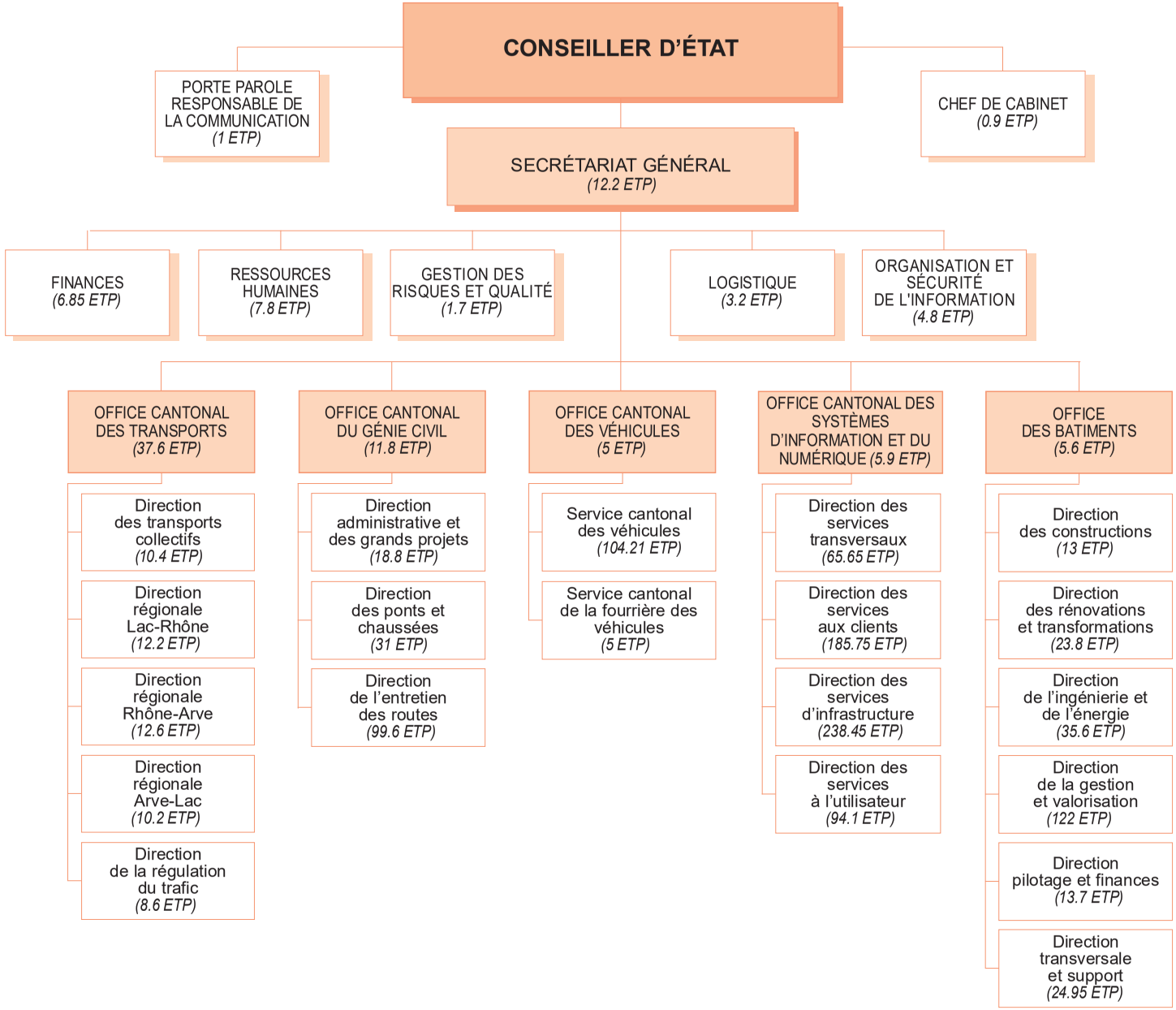

Organigramme général du département des infrastructures
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2021)

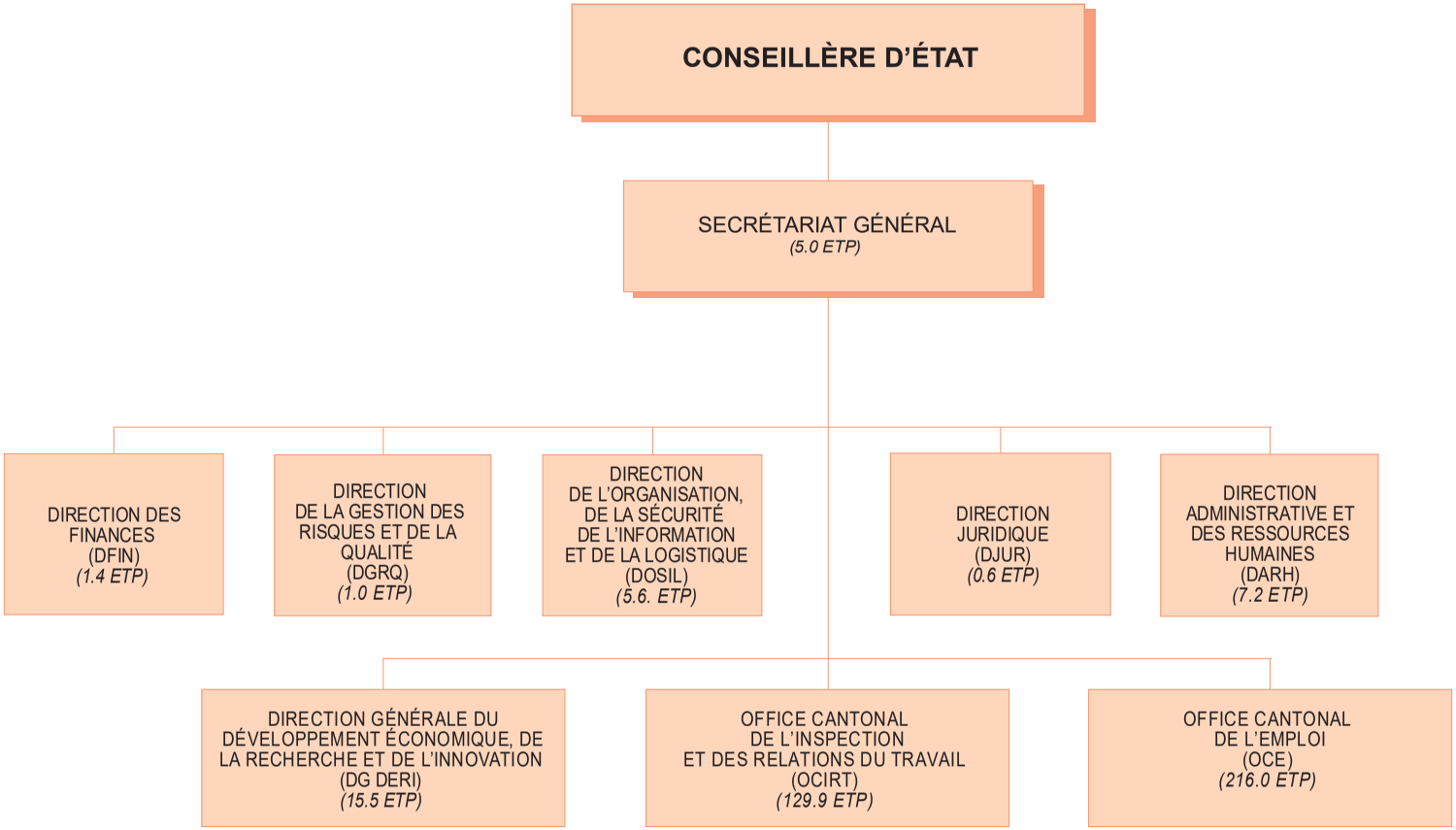

Organigramme général du département de l'économie et de l'emploi
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2021)

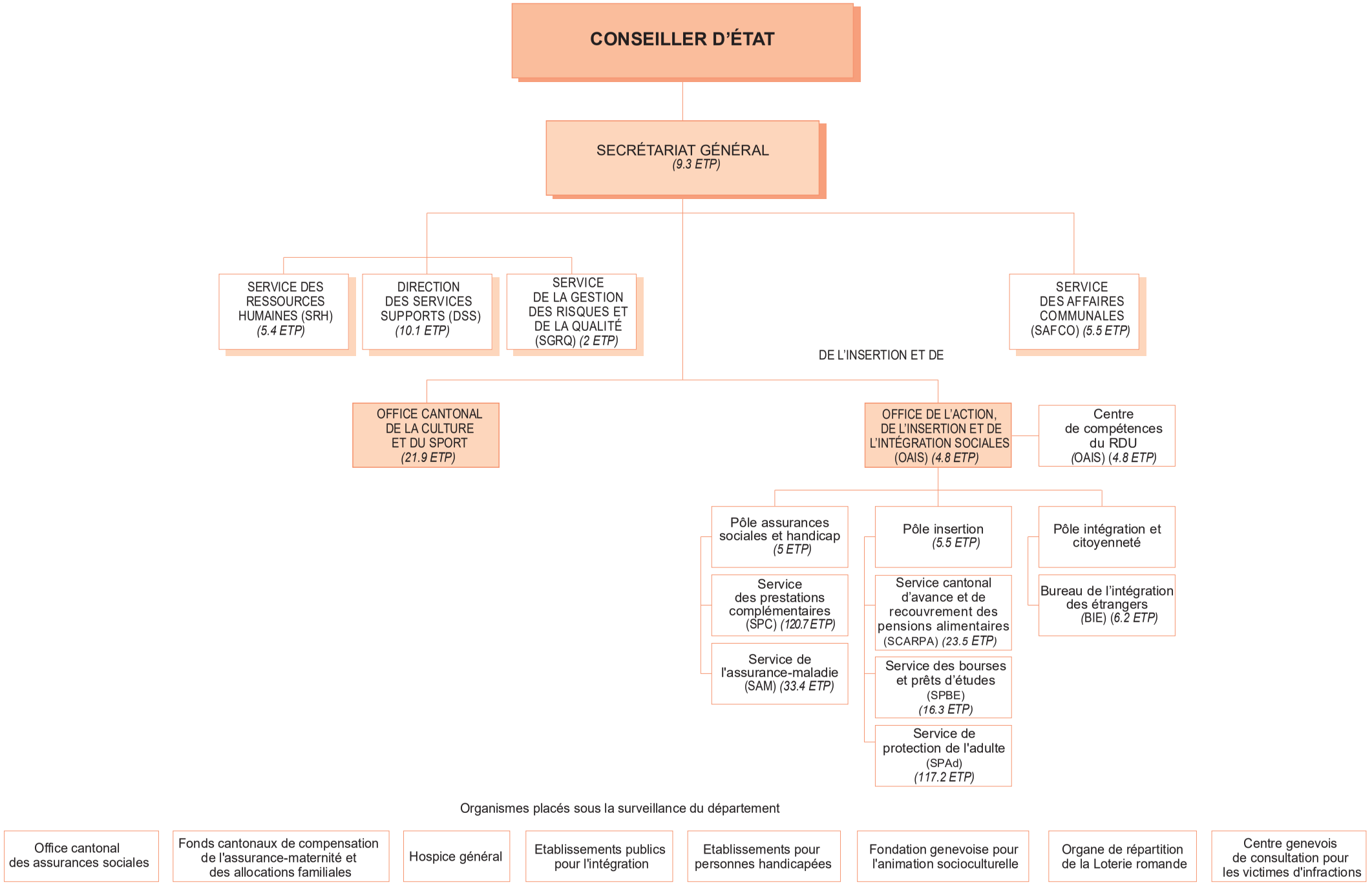

Organigramme général du département de la cohésion sociale

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2021)